

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



UNION EUROPÉENNE

Evaluation sur la transition énergétique des programmes opérationnels FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020 et FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020

Rapport final – 5 février 2019

Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

En partenariat avec

ASTER Europe 
Appui stratégique et technique à l'action européenne en région

 **agotte**

Cette étude a été co-financée par l'assistance technique des PO FEDER-FSE Bourgogne et Franche Comté / Massif du Jura

INTRODUCTION	4
A. Le contexte de l'évaluation	4
B. Les objectifs et le périmètre de l'évaluation	5
C. Le questionnement évaluatif et les critères d'analyse	6
D. La méthodologie d'évaluation	8
E. Structure du rapport	10
I. PERTINENCE DE LA STRATEGIE AU REGARD DES EVOLUTIONS DE CONTEXTE ET REGLEMENTAIRES	11
A. Evolutions globales et de contexte	11
B. Les évolutions impactant les différentes thématiques des PO	15
C. Les évolutions de la stratégie régionale de transition énergétique	22
II. ANALYSE DE LA COHERENCE INTERNE ET EXTERNE DES PO	26
A. Cohérence interne	26
B. Cohérence externe	32
III. EVALUATION DES REALISATIONS ET RESULTATS	36
A. Fiche thématique : Production d'énergies renouvelables	36
B. Fiche thématique : Efficacité énergétique	48
C. Fiche thématique : Transports durables	65
IV. DEFINITION DES PISTES DE TRAVAIL POUR LA PERIODE 2014-2020	82
A. Les orientations données aux pistes de travail	82
B. Les pistes de travail	85
V. ENSEIGNEMENTS DANS LA PERSPECTIVE DES PROGRAMMES 2021-2027	95
A. Rappel sur les modalités de mise en œuvre du FEDER pour la période 2021 - 2027	95

B.	Les besoins identifiés en Bourgogne-Franche-Comté en matière de transition énergétique	97
CONCLUSIONS		102
C.	PO Bourgogne.....	102
D.	PO Franche-Comté.....	104
ANNEXES		106
A.	Fiches projets.....	106
B.	Liste des personnes interrogées.....	133

Introduction

A. Le contexte de l'évaluation

✓ Le contexte régional en matière de transition énergétique

La Région, chef de filât de la transition énergétique et écologique, a la volonté de faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie et à ressources positives à l'horizon 2050. Pour cela, la Région a soumis au vote des élus en décembre dernier, la stratégie opérationnelle de la transition énergétique.

✓ La transition énergétique dans les PO de Bourgogne-Franche-Comté

C'est dans ce nouveau contexte que doit se poursuivre la programmation des crédits européens en matière de transition énergétique du PO Bourgogne et du PO Franche-Comté.

LE PO FEDER-FSE FRANCHE-COMTE & MASSIF DU JURA

Si la dimension de la transition énergétique peut être traitée dans plusieurs axes du PO, l'axe 3 « Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique » est totalement consacré à cette thématique et représente 44 M€ de FEDER, soit 29 % de la maquette FEDER du programme. Cet axe se décline en quatre objectifs spécifiques :

- 3.1 : Energies renouvelables (8M€ FEDER)
- 3.2 : Efficacité énergétique dans le logement social (21M€ FEDER)
- 3.3 : Efficacité énergétique dans les bâtiments publics d'enseignement supérieur (5M€ FEDER)
- 3.4 : Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail (10M€ FEDER)

LE PO FEDER-FSE BOURGOGNE

La thématique de la transition énergétique se retrouve principalement dans deux des axes du PO, même si comme pour le PO Franche-Comté, ce sujet demeure un enjeu transversal du PO. L'axe 3 concentre la majorité de l'enveloppe affectée à la transition énergétique, soit 34,9 M€ (soit 15,6 % du programme) autour de trois objectifs spécifiques :

- 3.1 : Energies renouvelables (12M€)
- 3.2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments (15,9M€)
- 3.3 : Augmenter la part de la population utilisant les transports en commun, les modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle thermique (7M€).

L'axe 5, relatif au développement urbain durable, qui dispose d'une enveloppe totale de 30 M€ (13,3 % de la maquette FEDER du PO), comprend également deux objectifs spécifiques ciblés particulièrement sur la transition énergétique :

- 5.1 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments (9,9M€ FEDER)
- 5.2 : Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises (1,9M€ FEDER). Cet OS n'ayant pas été retenu dans les stratégies de développement urbain intégrées, il ne devrait pas faire l'objet d'une programmation de ses crédits.

Au total, le PO Bourgogne affiche une enveloppe de 46,7 M€ de FEDER sur son PO, soit 25,5 % de la maquette FEDER.

B. Les objectifs et le périmètre de l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation sont de :

- Permettre la compréhension de l'incitativité des programmes FEDER-FSE, dans la contribution à la transition énergétique
- D'apprécier la réalité de la logique d'intervention des PO
- D'identifier l'impact des PO par l'identification et la quantification des réalisations et résultats des programmes
- De faire état des éventuelles limites propres aux axes et non décelées par l'évaluation de mise en œuvre
- De définir des pistes de travail pour renforcer la programmation, notamment sur la base de bonnes pratiques transposables en région.

Le périmètre de l'évaluation :

PI / Thématique de rattachement	PO Franche-Comté	PO Bourgogne
<p>PI 4a – Production et distribution d'énergie provenant de sources renouvelables</p> <p>⇒Thématique : Production d'énergies renouvelables</p>	OS 3.1 – Energies renouvelables	OS 3.1 – Energies renouvelables
<p>PI 4c – Efficacité énergétique, gestion intelligente de l'énergie et utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques (bâtiments publics), et dans le secteur du logement</p> <p>⇒Thématique : Efficacité énergétique</p>	<p>OS 3.2 – Efficacité énergétique dans le logement social</p> <p>OS 3.3 – Efficacité énergétique dans les bâtiments publics d'enseignement supérieur</p>	<p>OS 3.2 – Réduire la consommation énergétique des bâtiments</p> <p>OS 5.1 – Réduire la consommation énergétique des bâtiments</p>
<p>PI 4e - Stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer</p> <p>⇒Thématique : Transports</p>	OS 3.4 - Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile - travail	<p>OS 3.3 – Augmenter la part de la population utilisant les transports en commun, les modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle thermique</p> <p>OS 5.2 – Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises (étude limitée compte tenu de l'absence de programmation)</p>

C. Le questionnement évaluatif et les critères d'analyse

Le tableau suivant décline le questionnement et présente les critères d'analyse qui ont été mobilisés au titre de l'évaluation.

Déclinaison des questions évaluatives et critères d'analyse

Champs d'analyse	Questions évaluatives du CCTP	Champs/Critères d'analyse
Champ d'analyse 1 - Analyse du caractère incitatif des PO sur la thématique de la transition énergétique		
Analyse de l'évolution de la situation régionale, des évolutions politiques et réglementaires sur le domaine de la transition énergétique	1 - Pertinence : Y-a-t-il eu une modification des besoins / du contexte en cours de programmation qui engendre un besoin d'adaptation des moyens ?	Analyse de la pertinence du programme au regard de l'évolution du contexte actuel : - Par l'analyse documentaire et les entretiens, identifier s'il y a une évolution des besoins, des évolutions politiques nationales, des changements réglementaires, des évolutions des cofinancements sur les différents domaines de la TE - Croisement besoins/axes : vérifier si les objectifs du PO sont toujours en adéquation avec les besoins
Analyse de la cohérence du PO		
Analyse de la cohérence interne du PO	2 - Cohérence : Dans quelle mesure les autres axes des PO participent à la transition énergétique ?	- Analyse des catégories d'intervention - Identifier la complémentarité ou la concurrence des axes sur la thématique de la transition énergétique - Par l'analyse des catégories d'intervention, identifier la contribution apportée par les axes du PO non spécifiques à la transition énergétique
Analyse de la cohérence externe	3 - Cohérence : Sur la thématique de la transition énergétique, y-a-t-il complémentarité entre les actions soutenues par le PO et celles soutenues par les autres financeurs principaux ?	Identifier par l'analyse documentaire, les entretiens SI et partenaires, la complémentarité ou la concurrence entre les actions soutenues par le PO et celles soutenues par les autres financeurs (ADEME, FEADER, PIA...)
Analyse de l'implication des acteurs de la transition énergétique dans la mobilisation des fonds	4 - Cohérence : Dans quelle mesure les acteurs de la Transition énergétique et les relais des fonds européens mobilisent le FEDER au regard des orientations données par les PO ? Favorisent-ils effectivement l'émergence de projets ?	Par les entretiens SI/partenaires, vérifier sur les deux PO, les modalités de mobilisation des acteurs de la transition énergétique et analyser la concrétisation de leur action sur le terrain
Analyse des freins liés aux modalités de mise en œuvre des PO sur l'émergence de projets	5 - Efficacité : Tous les OS : Au-delà des conclusions issues de l'évaluation de mise en œuvre, des limites dans la mise en œuvre sont-elles identifiées ? Ces limites sont-elles endogènes ou exogènes aux PO et à son environnement réglementaire ?	Tout en s'appuyant sur les travaux de l'évaluation de mise en œuvre, les entretiens SI et partenaires, approfondir les freins à l'émergence et au montage de projets trouvant leur origine dans les modalités de mise en œuvre (animation, accompagnement, instruction)

	6 - Efficacité : Dans quelle mesure les actions d'animation de l'OS 3.1 du PO FC favorisent-elles l'émergence, la mise en œuvre et l'acceptabilité locale des projets de production d'énergies renouvelables ?	
Champ d'analyse 2 - Analyse des réalisations et des premiers résultats		
Bilan des réalisations par OS	7 - Efficacité : <u>Tous les OS</u> : Au regard de l'avancement des valeurs des indicateurs de réalisations constaté par l'autorité de gestion, quelles sont les typologies de projets les plus et les moins performants ?	Formaliser la théorie d'action en affichant les résultats issus des indicateurs de réalisation
Réponses aux questions évaluatives sur l'efficacité des OS	8 - Efficacité : Pour l'OS 3.2 du PO FC, les actions soutenues ont-elles permis de réduire la quantité d'énergie consommée et quels sont les autres résultats induits par le financement des projets ? (Amélioration du cadre de vie, amélioration et attractivité du parc HLM, pondération du couple loyer/charge...)	Quantifier précisément les impacts en matière de gains énergétiques (indicateurs) et identifier les autres impacts sur les ménages en matière de réduction de la précarité énergétique et d'amélioration de la qualité de l'habitat (entretiens porteurs / partenaires).
	9 - Efficacité : Le soutien du programme a-t-il favorisé la mise en œuvre de projets plus ambitieux en matière de réhabilitation énergétique de l'habitat social que ce qui aurait été fait sans l'intervention du FEDER ? Cette valeur ajoutée est-elle directement imputable au financement européen ? (Analyse différenciée des OS 3.2 et 5.1 du PO Bourgogne)	Identifier, grâce aux entretiens partenaires et porteurs et les analyses de cas, la présence d'éventuels effets d'aubaine dans la recours au FEDER et l'effet levier sur les opérations.
Réponses aux questions évaluatives sur l'impact des OS	10 - Efficacité : Quel est le changement constaté / attendu dans la thématique de la transition énergétique sur le territoire ?	Identifier les principaux changements observables sur les territoires, ou (du fait de délais d'actualisation des données), de la trajectoire observée
	11 - Efficacité : Dans quelle mesure ce changement est impacté par les projets financés ? (Dans quelle mesure quantitative les projets cofinancés par le FEDER s'inscrivent-ils dans le périmètre de la transition énergétique ?)	Analyser, à l'appui de la méthodologie « d'évaluation de contribution », la contribution du PO aux changements observés. - Comparaison des réalisations du PO / évolution de la situation régionale sur les indicateurs clés de production et de consommation d'énergie - Analyse des réalisations des autres politiques (si disponibles)
	12 - Utilité : Dans quelle mesure l'incitativité des PO peut-elle être identifiée ? Les projets soutenus auraient-ils vu le jour sans le soutien du programme ? (Focus sur OS 5. du PO Bourgogne)	Mesurer, à l'appui des enquêtes, des entretiens et des études de cas, l'effet du FEDER sur le déclenchement et sur la montée en qualité des dossiers. <u>Focus Urbain</u> : Comparaison avec données ANRU

D. La méthodologie d'évaluation

Le tableau ci-dessous présente les différents outils utilisés et leur contribution aux différents questionnements évaluatifs. Ces éléments ont fait l'objet d'une discussion dans le cadre du comité de pilotage de lancement. Le cadrage des deux premières phases de l'évaluation, donnant lieu au rapport intermédiaire, a été le suivant :

Type d'outil	Périmètre	Principaux questionnements
PHASE 1 : Cadrage de la mission et formalisation de la théorie d'action		
 Entretiens de cadrage	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Transition énergétique • DERI – Service FEDER – Bourgogne • DERI- Service FEDER – Franche-Comté 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des attentes
 Théorie de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Par OS et par PO 	<ul style="list-style-type: none"> • Reformulation de la théorie d'action de l'OS aux réalisations
PHASE 2 : Analyse du caractère incitatif des PO sur la thématique de la transition énergétique et premiers récits de contribution		
 Analyse documentaire	<ul style="list-style-type: none"> • PO, Evaluations ex ante, Evaluations Stratégiques Environnementales... • Stratégie « Territoire à énergie positive », SRADDET, PCAET, SRCAE • Dispositifs partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des évolutions des besoins • Formulation de la théorie d'action • Analyse de la cohérence externe...
 Analyse des données	<ul style="list-style-type: none"> • Données financières • Indicateurs réalisation et résultat • Catégories d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des projets hors PI 4 contribuant à la transition énergétique (cohérence interne) • Analyse des montants programmés, payés, des indicateurs (efficacité) • Traitement par typologie de porteurs de projets
 10 à 15 entretiens avec les services et élus de la Région en charge de la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Elus transition énergétique et FESI • Services instructeurs des deux PO • Directions opérationnelles transition énergétique, transports et infrastructures et mobilités du quotidien • Référent du FEADER sur production ENR 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution contexte, besoins • Pertinence Stratégie et mise en œuvre • Cohérence interne / externe • Plus-value du PO FEDER sur les projets • Réalisations et résultats observables • Analyse de contribution • Analyse des freins • Enseignements et perspectives
 26 à 28 entretiens avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL • ADEME BFC • Union Social de l'Habitat B et FC • Echantillon conseillers ENR (Bourgogne), associations départementales et départements (FC) • Echantillon autorités urbaines impliquées dans les démarches de TE • Référents Etat - politique de la Ville / ANRU 	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence externe • Mobilisation dans l'animation des PO • Plus-value du PO FEDER sur les projets • Réalisations et résultats observables • Analyse de contribution • Analyse des freins • Enseignements et perspectives

 <p>15 à 20 revues de projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse documentaire (dossier papier des projets) Entretiens bénéficiaires Env. 3 revues de projets par OS d'une ½ page 	<p>Valorisation de pratiques exemplaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une courte présentation du projet Un visuel La traduction du projet depuis son achèvement en matière de transition énergétique La valeur ajoutée du FEDER dans le projet
 <p>Cartographie projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ciblé sur les projets localisables et/ou d'infrastructures Thématiques ENR, Efficacité énergétique et Transports à l'échelle régionale 	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les réalisations conduites dans le cadre du programme ? Comment ces projets impactent-ils les territoires ? Quelle typologie de porteurs de projets ?

Nota : Les analyses de données ont été formalisées sur la base des données de programmation au 07/05/2018, date convenue lors du Comité technique du 8 mars 2018.

A l'issue du Comité de pilotage du 15 octobre 2019, une note de cadrage a été élaborée afin de proposer un cadrage de la phase 3 répondant aux besoins exprimés lors du Comité technique du 21 septembre et du COPIL.

Compte tenu des enjeux ayant émergés au cours des premières phases de la mission, il est apparu pertinent **d'approfondir la réflexion selon deux angles :**

- **Maximisation des impacts des PO 2014-2020**
 - **Production d'énergies renouvelables :** Comment maximiser les réalisations des deux PO au regard des possibilités offertes par les PO et des modalités de mise en œuvre déployées ? Quelles pistes alternatives ou complémentaires explorer ?
 - **Efficacité énergétique :** Quelles perspectives de programmation, compte tenu de la situation financière des bailleurs sociaux ? Quelles pistes alternatives ou complémentaires explorer pour atteindre les objectifs fixés dans les PO ?
 - **Transports durables :**
 - Quelles conséquences en termes de cohérence stratégique d'un éventuel transfert de crédits en direction des transports durables sur le PO FC ?
 - Comment maximiser les réalisations du PO B au regard du champ d'éligibilité actuel ? Quelles pistes alternatives ou complémentaires explorer ?
- **Quels enseignements tirer dans l'optique de la future programmation 2021-2027 ?**
 - Quels sont les retours d'expériences sur la mise en œuvre ?
 - Quels sont les points de vigilances au regard des premiers besoins identifiés pour la période 2021-2027 ?

Phase 3 : Définition des pistes de travail pour renforcer la programmation

 <p>4 à 5 entretiens ou échanges mails complémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Services instructeurs du PO Franche-Comté et Bourgogne • Directions opérationnelles Transition Energétique, Patrimoine et Gestion Immobilière • Acteur national (CGET) 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximisation des impacts des PO 2014-2020 • Enseignements dans l'optique 2021-2027
 <p>Benchmark</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de bonnes pratiques au sein des deux PO de la Région • Recherche de pratiques existantes auprès d'autres autorités de gestion • Recherche de nouveaux types de projets pouvant être éligibles 	<p>Recherche de nouvelles pratiques dans l'optique de construire des pistes de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instrument financier en matière de transition énergétique • Typologie de projets finançables en matière de transports durables
 <p>Analyses complémentaires de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse comparée des projets et des porteurs de projet Effilogis / FEDER 	<p>Perspectives de projets de rénovation énergétique dans le logement social identifiés dans le cadre du dispositif Effilogis et pouvant être soutenus au titre du FEDER dans les années à venir</p>

E. Structure du rapport

L'évaluation aborde les différents axes d'analyse relevant des questions évaluatives.

Les analyses relevant de la pertinence et de la cohérence nécessitant une approche globale de la transition énergétique font l'objet d'un traitement de chapitres spécifiques.

Les questions évaluatives relatives à l'efficacité et à l'utilité ont quant à elles été traitées selon une approche thématique dans le cadre de fiches de contribution aux réalisations et aux résultats.

Ces premières analyses ont fait l'objet d'un premier rapport intermédiaire discuté lors d'un comité technique le 21 septembre 2018 et d'un comité de pilotage le 15 octobre 2018.

Le rapport final reprend ces parties qui ont fait l'objet de modifications et de compléments formulés lors de ces réunions. Il intègre, par ailleurs, des analyses complémentaires (analyse de données complémentaires transmises par les directions, entretiens complémentaires et benchmark). L'ensemble de ces analyses permettent d'aboutir à des pistes de recommandations visant deux optiques différentes :

- La poursuite de la programmation du FEDER 2014-2020 dans le but d'atteindre les objectifs et cibles d'indicateurs visés dans les PO
- La préparation de la future période de programmation 2021-2027.

Rapport final – Analyse du caractère incitatif des PO sur la thématique de la transition énergétique et premiers récits de contribution

- ✓ Chapitre I - Pertinence de la stratégie au regard des évolutions de contexte et réglementaires
⇒ Pertinence (QE 1)
- ✓ Chapitre II - Analyse de la cohérence interne et externe des PO ⇒ Cohérence (QE 2 à 3)
- ✓ Chapitre III – Evaluation des réalisations et des résultats ⇒ Efficacité/ Utilité (QE 4 à 12)
- ✓ Chapitre IV – Définition de pistes de travail pour la période 2014-2020
- ✓ Chapitre V – Enseignements dans la perspective des programmes 2021-2027
- ✓ Annexes : Focus Projets

I. Pertinence de la stratégie au regard des évolutions de contexte et réglementaires

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE CETTE PARTIE : L'objectif de cette partie du rapport d'évaluation est de répondre à la **question n°1, relative à la pertinence** : « Y-a-t-il eu une modification des besoins / du contexte en cours de programmation qui engendre un besoin d'adaptation des moyens ? »

A. Evolutions globales et de contexte

Les entretiens menés auprès des différents acteurs du territoire de Bourgogne Franche-Comté n'ont pas remis en question directement la pertinence des orientations fixées dans les Programmes Opérationnels FEDER de la Région, considérant qu'elles répondaient dans l'ensemble assez bien aux enjeux et aux besoins identifiés initialement sur les territoires, tout en tenant compte des priorités communautaires.

En revanche, ces entretiens ainsi que l'analyse du contexte socio-économique, réglementaire et politique de transition énergétique montrent que des évolutions structurantes opérées ces dernières années ne semblent pas sans impact sur les Programmes Opérationnels. Ces éléments sont à prendre en considération dans la perspective de la fin de programmation actuelle et de la préparation de la génération 2021-2027.

1. LES EVOLUTIONS D'ORDRE REGLEMENTAIRE

Les PO FEDER Bourgogne et Franche-Comté ont été élaborés en 2013 sur la base des priorités fixées par la loi Grenelle en vigueur à l'époque et les SRCAE des ex Régions Bourgogne et Franche-Comté. Depuis, suite à la révision du Paquet Européen Climat-Energie 2030 en 2014, le cadre réglementaire national en matière de transition énergétique et climatique n'a cessé d'évoluer et de se renforcer avec l'adoption, entre autres, de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte de la France, dite « LTECV ».

LES OBJECTIFS DE LA LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE DE LA FRANCE

La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long termes :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

De cette loi découle différentes stratégies : stratégie pour la bioéconomie, stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, stratégie nationale bas carbone (SNBC), à travers laquelle la France s'est engagée à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (facteur 4). Cette dernière stratégie datant de novembre 2015 est une feuille de route qui vise la transition énergétique vers une économie et une société « décarbonée », c'est-à-dire ne faisant plus appel aux énergies fossiles, de manière à réduire ou supprimer la contribution de la France au dérèglement climatique (contribution qui passe notamment par l'émission de gaz à effet de serre à partir des combustibles fossiles, et la dégradation des puits de carbone). Elle doit permettre à la France d'honorer ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) aux horizons 2030 et 2050 et pour cela vise à porter les émissions de gaz à effet de serre à 140 millions de tonnes (contre près de 600 millions de tonnes en 1990, soit quatre fois moins), en une à deux générations ce qui nécessite d'amplifier le rythme actuel de réduction, pour le porter à 1,8 % par an (contre 3% en 2015).

LES INCIDENCES DU NOUVEAU CADRE DE LA POLITIQUE AIR-ÉNERGIE-CLIMAT SUR LES PO

L'adoption de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de la France (LTECV) vient questionner la pertinence des PO FEDER BFC à plusieurs niveaux.

En premier lieu, **la LTECV formule l'ambition de couvrir plus largement le territoire français d'une planification climat-air-énergie** et vient pour ce faire, étendre le périmètre réglementaire du Plan Climat Air Energie Territorial.

Depuis 2015, tous les EPCI de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un PCAET d'une durée de 6 ans. Cette modification, couplée à la loi de décentralisation qui fixe désormais un seuil minimal de 15 000 habitants pour les EPCI, démultiplie le nombre de collectivités obligées à mettre en œuvre un PCAET sur le territoire Bourgogne Franche-Comté. La Région passe ainsi de 21 collectivités obligées en 2012 à 43 EPCI obligés à fin 2015, dont un

grand nombre sont de petites intercommunalités rurales, disposant de faibles moyens internes et une faible connaissance des questions énergétiques et climatiques. Cette évolution génère de nouveaux besoins des territoires auxquels ne répondent que partiellement les PO FEDER BFC selon ce qui nous a été remonté par les entretiens des acteurs du territoire :

- Des nouveaux besoins d'accompagnement des territoires (notamment les plus petits EPCI) en matière d'ingénierie technique et financière autour des questions énergétiques pour l'élaboration de projets à l'échelle de leur territoire émergent. D'après les différents entretiens menés, les besoins en ingénierie des territoires vont au-delà de l'animation financée actuellement, l'enjeu étant de mettre à disposition des territoires, l'expertise technique en matière énergétique qui permettrait de faire les bons choix technologiques, de concevoir les projets et de fédérer les acteurs sur le sujet.
Des projets plus nombreux à terme : La mise en mouvement d'un nombre plus important de territoire va logiquement entraîner un nombre croissant de projets autour de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables qui seront susceptibles de solliciter le FEDER, cela pouvant amener à un renforcement de la dynamique de projets qui peut être bénéfique pour les PO dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat ;
- De nouveaux financements à rechercher : Les conseils départementaux n'ont désormais plus de compétence PCAET (lien loi Notre), ce qui les amène à remanier certaines aides départementales liées à l'approche territoriale en matière de transition énergétique. Néanmoins les Départements sont chefs de file sur la précarité énergétique et doivent agir envers les publics les plus précaires. La revue des aides des Départements peut néanmoins impacter le nombre de dossiers déposés, notamment sur les départements les plus ruraux, et pour lesquels les équipes départementales pouvaient jouer un rôle d'ingénierie technique pour les territoires.

En second lieu, si la LTECV maintient les enjeux prioritaires pour la France (efficacité énergétique dans le bâtiment et les transports, développement des énergies renouvelables), elle renforce néanmoins certains des objectifs. Par exemple, en matière d'efficacité énergétique, la politique énergétique nationale inscrit désormais l'objectif « de disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes "bâtiment basse consommation" ou assimilées, à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes ». Cette orientation conforte le positionnement du dispositif Effilogis de la Région Bourgogne Franche-Comté en matière de rénovation énergétique basée sur la norme BBC, en l'étendant au territoire de l'ex Bourgogne. Si le PO Bourgogne demeure éligible à la rénovation énergétique BBC compatible, les contreparties de la Région sont désormais envisageables qu'en cas d'atteinte de la norme BBC.

La LTECV élargit, par ailleurs, le champ d'intervention des collectivités et favorise la mise en place de démarches intégrées. Elle vient étendre à d'autres thèmes les enjeux de la transition énergétique (économie circulaire, énergie fatale, stockage de l'énergie (lien avec l'hydrogène et power to gas), qualité de l'air). Certains de ces thèmes ne sont « pas » ou « peu » considérés aujourd'hui dans les PO FEDER en cours, ils peuvent néanmoins constituer des pistes de réflexion en cas de besoin d'élargissement des PO actuels et pour le prochain programme opérationnel 2021-2027. L'analyse par thématique, présentée ci-dessous, permettra de pointer les thèmes pouvant avoir un intérêt dans les PO BFC.

LES LOIS DE DECENTRALISATION TERRITORIALES IMPACTANT LES FONDS EUROPEENS ET LES POLITIQUES ENERGIE CLIMAT

- ✓ La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral procède notamment à un redécoupage des régions par la fusion de certaines. Les anciennes Régions Bourgogne et Franche-Comté ont fusionné administrativement au 1^{er} janvier 2016. Cette fusion a eu un impact conséquent sur les deux PO dans la mesure où elle a généré :
 - La restructuration des services de la Région et notamment de la Direction Europe et Rayonnement International en charge des PO, ce qui a entraîné un retard dans le traitement des dossiers ;

- Une harmonisation des dispositifs régionaux en matière de transition énergétique sur les deux anciens territoires (dispositif Effilogis notamment).
- ✓ La loi portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)** d'août 2015 :
 - fixe un nouveau seuil minimal de population des intercommunalités à 15 000 habitants. Cette nouvelle règle a entraîné la refonte de l'ensemble des Schéma Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) de Bourgogne et de Franche-Comté. La fusion des EPCI a engendré près de deux ans de travaux pour stabiliser les statuts, la nouvelle organisation, le périmètre des compétences des nouvelles intercommunalités, etc. Cette période a été peu propice à l'élaboration de stratégie territoriale de transition énergétique et à l'identification d'actions opérationnelles. Cette situation a pu avoir un impact sur le nombre de projets portés au FEDER durant cette période (fin 2016-2017-début 2018) et ce malgré l'obligation nouvelle d'élaboration et mise en œuvre d'un PCAET pour ces territoires.
 - donne de nouvelles compétences aux régions et leur confie la responsabilité d'élaborer d'ici l'été 2019, un **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**. Ainsi, le SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté est en cours d'élaboration. Le SRADDET se substituera aux SRCAE des deux anciennes régions et deviendra le nouveau document de planification de la transition énergétique régional. A ce stade, le SRADDET n'a encore eu que peu d'influence sur les PO FEDER et n'en aura vraisemblablement pas avant la fin du programme.

2. LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

- ✓ **La Baisse des Dotations Globales Forfaitaires des collectivités (DGF) et pacte financier Etat-Collectivité** : Loin d'être anodine, la baisse continue de la DGF des collectivités territoriales constatée depuis ces quatre dernières années, impacte les capacités d'investissement des collectivités, au premier rang desquels, les investissements en lien avec les questions de transition énergétique. Par ailleurs, le pacte financier État-Collectivités, inscrit dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, vise à engager les grandes collectivités à réaliser 13 milliards d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. En contrepartie, l'État assure la stabilité des dotations aux collectivités durant le quinquennat. Les entretiens des partenaires ont souligné une baisse continue des capacités de financement du « reste à charge » des projets énergétiques, gelant ainsi certains projets. D'autres sont amenés à réduire la qualité du projet en passant parfois par des technologies plus basiques et moins coûteuses ou à réorienter le projet vers des énergies fossiles, encouragés par une baisse générale du coût de l'énergie. Ce contexte ne favorise pas la mise en place de démarches exemplaires et de projets démonstrateurs finançables au titre du PO Bourgogne.
- ✓ **La fiscalité carbone** : Introduite en 2014 à un taux de 7 euros la tonne de CO₂, la taxe carbone a depuis progressé chaque année pour atteindre 30,5 euros en 2017. Elle s'applique aux combustibles et aux carburants que nous utilisons dans la vie quotidienne, au prorata des émissions de CO₂ qu'ils génèrent. Du fait de la forte baisse des cours du pétrole sur les marchés internationaux, cette imposition est en effet restée indolore pour les consommateurs : le recul des prix hors taxe a été plus prononcé que la hausse de la taxe. Cette fiscalité n'a donc eu que peu d'impact jusqu'à présent sur les PO FEDER. La loi de finances 2018 précise néanmoins que la taxe carbone va connaître une nette hausse dans les prochaines années passant dès 2018 à 44,60 € la tonne avant d'atteindre 88,20 € en 2022. Cette évolution, couplée à une remontée attendue du prix des énergies fossiles, risque de relancer des projets de substitution énergétique et de mobilité douce. La loi de finances 2018 n'a par contre pas répondu à l'appel des collectivités territoriales d'affecter une partie des recettes de la taxe carbone pour le financement de projets territoriaux de transition énergétique.

- ✓ **Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : Lancé par le Ministère de l’Energie et de la Mer en septembre 2014, TEPCV a été un dispositif ponctuel d’appui financier à destination des collectivités territoriales pour la mise en œuvre d’actions autour de la transition énergétique, climatique et écologique. L’aide versée au lauréat va de 500 000 € à 2 000 000 € en fonction de la qualité des projets et de leur contribution à la LTECV. Les projets doivent obligatoirement répondre à un des six domaines d’actions proposés par l’appel. On notera que certains des domaines sont similaires aux PO Bourgogne Franche-Comté : la réduction de la consommation d’énergie dans le secteur des bâtiments, la diminution des pollutions et le développement des transports propres, le développement des énergies renouvelables... TEPCV a été plébiscité par un grand nombre de collectivités qui a vu en ce dispositif l’accès facile à une subvention conséquente. Bien que TEPCV ait été cumulable avec les fonds FEDER, les critères d’éligibilité des aides n’ont pas été homogénéisés. Ainsi, selon certains entretiens d’acteurs locaux, TEPCV a pu contribuer à ralentir l’utilisation des fonds FEDER par les collectivités lauréates sur la période 2015-2016 voir encore 2017 pour certaines.

B. Les évolutions impactant les différentes thématiques des PO

1. LES EVOLUTIONS IMPACTANT LE DOMAINE DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENEUVELABLES

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des diagnostics territoriaux stratégiques des deux ex-régions Bourgogne et Franche-Comté sur les éléments relatifs aux énergies renouvelables. Il a également été alimenté par l’évaluation du SRCAE en Bourgogne et en Franche-Comté, ainsi que d’autres sources connexes produites par des acteurs de la transition énergétique sur le territoire : ADEME, Alterre, ATMO, APROVALBOIS...

Ce tableau vise à établir un état des lieux actualisé des enjeux et dynamiques à l’œuvre autour des énergies renouvelables étant éligibles aux PO.

Synthèse AFOM des enjeux sur les EnR en Bourgogne Franche-Comté		
Thématiques	Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces
Transversal	Une part de la production d’EnR dans la consommation finale en constante augmentation. ¹	<p>Une production d’EnR qui reste inférieure à la trajectoire fixée par les objectifs du SRCAE.²</p> <p>Une dépendance énergétique globale, malgré une production en grande partie d’origine renouvelable.</p> <p>De nombreux freins au développement de certaines EnR (complexité technique, coût...)</p>

¹ + 2000 GWh depuis 2010.

² 12.2% d’EnR dans la consommation finale pour un objectif de 23% à 2020 en Bourgogne. 15% pour un objectif de 32% en Franche-Comté.

Bois-énergie	<p>Ressource forestière très importante.</p> <p>Prépondérance de cette énergie dans la production d'EnR (75%).</p> <p>Un maillage territorial des chaufferies collectives globalement bon avec notamment une montée en puissance des projets collectivités.</p>	<p>Diminution de cette ressource dans la production d'EnR au regard de la diversification des énergies produites¹.</p> <p>Observation d'un tassement sur les projets de chaufferie bois collectives, notamment en zone urbaine.</p>
Hydroélectricité	<p>Une part importante de cette énergie dans la production d'EnR (9%).</p> <p>77% de la production concentrée autour de cinq centrales et une menace à moyen terme liée aux effets négatifs du réchauffement climatique sur les rendements</p>	<p>Dépendance météorologique dans la production de l'énergie.</p> <p>Filière mature avec un faible potentiel d'accroissement.</p>
Méthanisation	<p>Essor considérable de la filière « non anticipée » lors de l'élaboration du PO.</p> <p>La présence de deux opérations d'injection de biométhane à Chagny et Andelnans.</p>	<p>Le risque de gisements incertains.</p> <p>La filière repose principalement sur le monde agricole, secteur avec un cycle économique différent des investissements nécessaires pour le développement de la méthanisation.</p>
Géothermie	<p>Présence d'une installation de géothermie à basse énergie en Bourgogne.</p> <p>Développement d'outils pour le développement de la filière (cartographie BRGM en Franche Comté).</p>	<p>Enjeux relativement mineurs sur le territoire en termes de quantification d'énergie.</p>

Les différents éléments d'analyses (entretiens partenaires, données...) confirment que la plupart des éléments de diagnostics sont toujours pertinents. La situation régionale a connu cependant quelques évolutions ciblées qui ont eu une **incidence significative sur la mise en œuvre du Programme Opérationnel**.

- **Une phase de tassement de la dynamique de projets sur le bois-énergie.** Le réseau de chaufferie-bois collective a connu un développement important depuis 2010 : 870 chaufferies bois ont été déployées en Région pour une puissance de 656 MW². Les retours des acteurs suggèrent que le potentiel de développement est dans une phase de tassement. En effet, la quasi-totalité des agglomérations du territoire ont d'ores-et-déjà déployé leurs réseaux de chaleur adossés aux chaufferies bois. Le potentiel résiduel se situe désormais sur les **petites communes rurales et des entreprises**. Il s'agit tendanciellement de projets de taille plus petite, confrontés à des difficultés d'émergence, car portés pas des acteurs plus faiblement structurés en ingénierie. Ainsi, les besoins en termes **d'accompagnement et d'animation** s'en verraient renforcés auprès de ces porteurs de projets spécifiques.

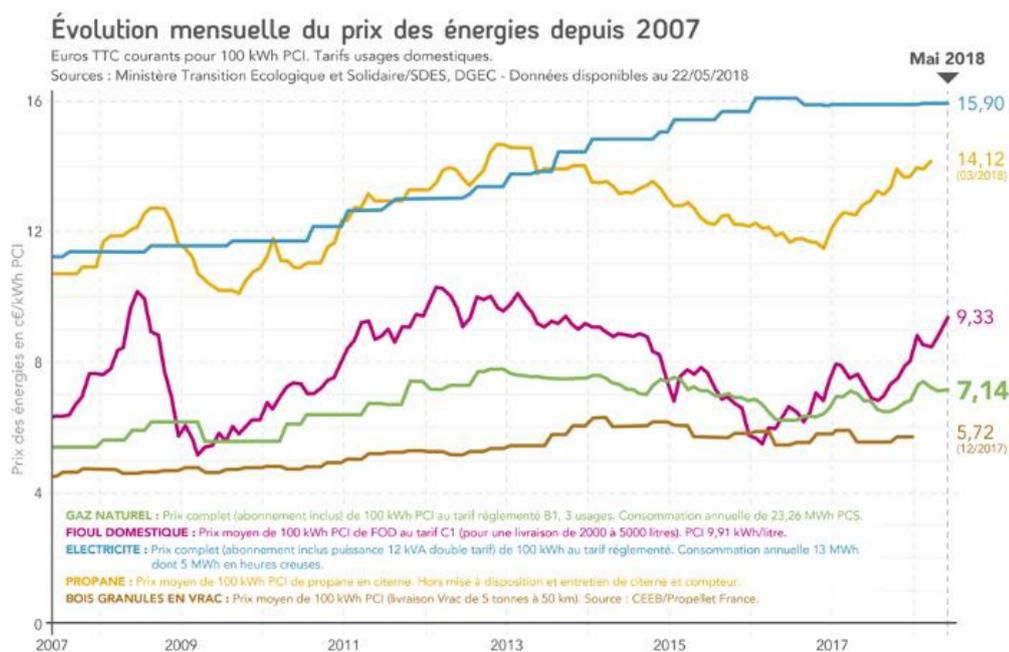
¹ Passage de 84% en 2010 à 75% en 2016.

² Source : *État des lieux des énergies d'origine renouvelable en Bourgogne-Franche-Comté Grandes tendances / Données 2016*. Alterre et ATMO.

- **Une évolution à la baisse du prix de l'énergie fossile qui ne favorise pas les investissements dans les EnR.** Le contexte global du prix des énergies fossiles en baisse lors de ces dernières années a contribué à **freiner l'émergence** de certains projets EnR. A ce jour, le prix des énergies fossiles demeure inférieur à leur cours qui prévalait lors de l'élaboration des PO.

L'effet levier du FEDER s'est révélé alors insuffisant pour compenser l'écart de coût entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables. Cette évolution du prix de l'énergie fossile a affecté la soutenabilité économique des opérations calculée au travers de l'indicateur de « temps de retour brut » lors de montage de projets.

Au-delà de la baisse du prix de l'énergie fossile, c'est également sa **volatilité** qui est impactante pour les porteurs de projets, comme l'illustre le graphique ci-dessous. De manière directe, elle affecte la pertinence des calculs de « temps de retour bruts » (TRB) utilisés pour déterminer l'enveloppe FEDER, qui comparent un « scénario » de référence énergie fossile par rapport à un scénario « EnR ». Les calculs de TRB étant indexés sur un prix de l'énergie fixe, ces derniers ont pu se retrouver biaisés par des évolutions de prix non anticipées. De manière plus globale, elle a impacté la volonté des acteurs, sur l'urgence de déployer des solutions alternatives. Cette instabilité a notamment contribué à « décourager » les petites collectivités aux finances tendues, compte tenu de l'incertitude entourant l'horizon de rentabilité de l'investissement.



- **Un potentiel de méthanisation sous-estimé.** La méthanisation est une technologie qui repose sur la dégradation de la matière organique par des micro-organismes, dont le produit est le biogaz, qui après traitement, conduit à la production de **biométhane**. La dynamique de la filière n'était pas identifiable au moment de l'élaboration du PO, mais a été clairement soulignée par de nombreux partenaires, **qui identifient** un potentiel de développement conséquent. C'est d'ailleurs la seule énergie renouvelable à dépasser les objectifs fixés par le SRCAE. Malgré un ratio en €/MgWh plus faible pour la méthanisation que pour les autres énergies, la méthanisation illustre une **piste intéressante en termes de consommation des enveloppes**. Outre les aspects stratégiques, son intégration nécessiterait de réexpertiser les cibles **de l'indicateur du cadre de performance, pour tenir compte** des coûts unitaires propres à ce type d'opération.
- **Un enjeu de chaleur fatale non pointé.** Par chaleur fatale, il faut entendre la production de chaleur dérivée d'un site de production ou de transformation (unité de production, station d'épuration, DATA Center...), qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée. La valorisation de cette

chaleur récupérée peut se développer en interne au site de production, mais également en externe pour alimenter les besoins de chaleur d'un territoire par exemple. En ce sens, l'ADEME, en collaboration avec la FNCCR¹ a produit un guide opérationnel pour mobiliser la chaleur fatale des territoires.

Quoique considérée comme une énergie non renouvelable car majoritairement d'origine fossile (61% de combustibles fossiles dans l'industrie), la récupération de chaleur fatale est tout de même assimilée à ces dernières dans le cadre de la réponse aux défis climatiques. Ainsi, l'ADEME, dans ses avis de Décembre 2017, englobe « **Les énergies renouvelables et de récupération : EnR&R** » selon le même niveau d'appréciation.

Ce potentiel de récupération et de **valorisation de la chaleur fatale** des industries, non mis en avant dans le diagnostic des deux programmes opérationnels, existe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'étude de gisements conjointe entre l'ADEME-CEREN de 2017² évaluée à près de 2 000 GWh (soit la consommation d'électricité d'1/3 de la population de Bourgogne-Franche-Comté hors chauffage) les potentiels de valorisation pour la région, selon les gammes de températures (allant de 100°C à plus de 500°C). Si l'on étend les gammes de températures en deçà de 100°C, le potentiel apparaît d'autant plus élevé avec près de 4 500 GWh identifié sur le territoire³. Les potentiels de valorisation et de récupération de chaleur fatale principalement issus du milieu industriel nécessitent d'être accompagnés (AAP, Fonds Chaleur) afin de créer une dynamique sur ce domaine.

L'intégration de la récupération et de la valorisation de la chaleur fatale au sein des dépenses éligibles au PO pourrait paraître pertinente au regard des objectifs Europe 2020 et de la stratégie globale du programme opérationnel. Au plan opérationnel, elle nécessiterait une réflexion en lien avec l'indicateur CO30 figurant au cadre de performance des deux programmes, car ces opérations interviennent en récupération et non en production d'énergie.

- **Stockage de l'énergie (lien avec l'hydrogène et power to gas) :** la capacité d'accueil par les réseaux de nouveaux moyens de production (PV et éolien pour l'essentiel) est souvent présentée comme un facteur limitant pour le développement des **énergies** renouvelables électriques. La maîtrise du stockage de l'électricité est donc un enjeu primordial pour répondre aux problématiques de valorisation de l'excédent en période de surproduction et de bas prix de l'électricité. Aujourd'hui, seules deux technologies innovantes semblent apporter une réponse viable : le développement de **l'hydrogène** produite à partir d'électricité renouvelable et le **concept de « power-to-gas »** qui désigne l'ensemble des technologies permettant de produire du gaz à haute valeur énergétique (hydrogène ou méthane) à partir d'électricité, principalement dans l'objectif de valoriser les excédents d'électricité renouvelable variable (photovoltaïque et éolien) lorsque ces filières auront atteint un taux élevé de pénétration dans le système électrique. Cet item n'a pas été pointé jusqu'à présent dans les diagnostics des PO et ne fait actuellement pas partie des dépenses éligibles aux PO. Une réflexion pourrait être envisagée sur ce sujet en vue de la période 2021-2027, afin d'identifier l'éventuel potentiel de projets.

2. LES EVOLUTIONS IMPACTANT LE DOMAINE DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des diagnostics territoriaux stratégiques des deux ex-régions Bourgogne et Franche-Comté sur les éléments relatifs à l'efficacité énergétique. Il a également été alimenté par l'évaluation du SRCAE en Bourgogne et en Franche-Comté, ainsi que d'autres sources connexes produites par des acteurs de la transition énergétique sur le territoire : Alterre et la plateforme territoriale Climat Air Energie, Opteer

Ce tableau vise à établir un état des lieux actualisé des enjeux et dynamiques à l'œuvre autour l'efficacité énergétique étant éligibles aux PO.

¹ FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

² Source : ADEME&VOUS Bourgogne Franche-Comté n°5 / Mars, Avril, Mai 2017. ADEME

³ Source : La chaleur fatale / 2017. ADEME

Synthèse AFOM des enjeux sur l'efficacité énergétique dans le patrimoine bâti en Bourgogne Franche-Comté

Thématiques	Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces
Efficacité énergétique du résidentiel et du tertiaire	Une réduction de la consommation d'énergie de l'ordre de 14 % par rapport à 2008 ¹ .	Bâtiments résidentiels et tertiaires : 2 nd secteur le plus énergivore représentant 38,4% des consommations d'énergie (dont 29,4% pour le résidentiel). 43,5 % de logements construits avant 1974. Emissions de GES arrivant en 3 ^{ème} position pour le résidentiel / tertiaire après les transports et l'agriculture mais présentant cependant une évolution à la baisse de près de 23 % ² .
Logement social	Une réelle progression de la rénovation énergétique du logement social.	Diminution de la capacité financière des bailleurs sociaux suite à la réduction des APL prévue dès la loi de finances 2018 Fusion à venir de certains bailleurs sociaux (Loi Elan) pouvant freiner la concrétisation des projets de rénovation énergétique ou amener à réduire la qualité des projets.
Logements privés, copropriétés	Existence d'un réseau régional de Conseillers Info-énergie et de plateformes territoriales de rénovation énergétique sur le territoire de l'ex-Bourgogne.	Déficit d'ingénierie technique et financière pour accompagner efficacement les propriétaires privés résidant et les copropriétés dans les travaux de rénovation énergétique. Absence de retour sur les travaux énergétiques pouvant être entrepris par les propriétaires privés ne bénéficiant pas des aides ANAH.
Bâtiments publics et d'entreprises	Mise en place d'un réseau de Conseillers en Energie Partagé (CEP) en direction des collectivités. Volonté de la Région de renforcer l'efficacité énergétique des lycées.	Manque d'ingénierie technique pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans les petites collectivités. Evolution à la baisse du prix de l'énergie fossile n'incitant pas les acteurs à entamer des projets d'efficacité énergétique.

¹ Consommation d'énergie du bâti résidentiel et tertiaire en Ktep (énergie finale) : 3 321 en 2008 et 2 844 en 2014 / Source : OPTEER

² Le résidentiel / tertiaire représente 17,2 % des émissions de GES en 2014 contre 19,3 % en 2008. Source - Opteer

Le diagnostic régional sur la thématique de l'efficacité énergétique dans le patrimoine bâti reste relativement stable en Bourgogne Franche-Comté.

- **Un manque d'ingénierie auprès des collectivités et des propriétaires privés :** Le SRCAE, tout comme les entretiens réalisés auprès des acteurs pointent, néanmoins, l'insuffisance d'ingénierie technique et financière pour favoriser la massification des travaux en matière de rénovation énergétique, tant dans le bâti résidentiel que dans les bâtiments publics, malgré le soutien financier déjà existant à la Région à travers la partie accompagnement du dispositif Effilogis. **Les collectivités, et en particulier les petites** doivent encore être sensibilisées à l'intérêt de renforcer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Ils ne disposent, par ailleurs, pas dans leurs services des compétences suffisantes pour établir les choix techniques nécessaires aux investissements. Outre la sensibilisation, il est important de développer les capacités en ingénierie des collectivités. Le constat est le même pour **le logement privé (propriétaires privés résidant et copropriétés)**. La part des rénovations qui concerne des travaux énergétiques représente 10 % des travaux de rénovation, soit 4 000 à 4 500 logements par an. Les niveaux de performance énergétique visée sont souvent insuffisants au regard des enjeux de transition énergétique. De plus, le marché de la rénovation énergétique n'est pas suffisamment visible pour mobiliser de façon significative les entreprises. Selon les sources ADEME, sur 3 500 000 gestes de rénovations réalisés en 2014 moins de 100 000 ont un niveau d'efficacité performante soit moins de 0,02 % du marché. Dans les copropriétés, la difficulté réside dans la complexité technique des projets, la lourdeur de l'ingénierie financière et administrative, les procédures de décision, la capacité à convaincre un nombre suffisant de copropriétaires et, in fine, les délais des projets. Les capacités de financement des copropriétaires posent également question. De nombreuses copropriétés rencontrent des problèmes d'impayés dans leur gestion courante et une partie des copropriétaires se sentent incapables de surmonter le financement de la rénovation. Les solutions d'aides au financement restent néanmoins à identifier.

La stratégie régionale de transition énergétique de la Région envisage un accompagnement public dans le cadre d'un futur Service Public de l'Efficacité Energétique. Si ces champs s'avèrent éligibles au FEDER (et le sont déjà dans le cadre du PO FEDER Bourgogne), la concrétisation ne paraît, cependant, pas suffisamment avancée pour aboutir à une révision des PO actuels sur ces sujets. Il pourrait cependant devenir une thématique prioritaire sur la période 2021-2027.

- **Des freins attendus sur le logement social suite aux évolutions nationales :** En matière de logement social, les évolutions réglementaires pourraient venir impacter prochainement les projets de rénovation énergétique des logements sociaux, soutenus par le FEDER :
 - ✓ La réforme des aides au logement : En octobre dernier, une baisse généralisée de 5 euros par mois des aides personnalisées au logement (APL) a été appliquée par le gouvernement, exigeant des organismes bailleurs, de réduire d'autant le loyer de leurs locataires afin de ne pas leur faire supporter cette réforme. La loi de finances 2018 (article 126) poursuit la réforme et prévoit une réduction concomitante du montant de l'aide personnalisée au logement (APL) et du loyer dans le parc social pour certains locataires sous plafonds de ressources sur plusieurs années. Cette réforme devrait permettre, pour l'Etat, une économie de 800 millions en 2018 et 2019 puis de 1,5 milliards en 2020, mais n'est pas sans conséquence sur les budgets des bailleurs qui devront supporter les économies souhaitées par le gouvernement sur les APL via une réduction du loyer solidarité (RLS) (décret de février 2018). Cette baisse de recettes aura en effet un impact direct sur les fonds propres des organismes HLM, et donc sur leurs capacités d'investissement pour des projets de construction ou de rénovation thermique. Même si la visibilité sur la capacité financière des bailleurs reste floue, à ce stade, cette réforme pourrait ainsi avoir, à terme, des incidences sur le nombre de projets à venir et générer une baisse de l'utilisation des crédits des axes 3 et 5 du PO Bourgogne et de l'axe 3 du PO Franche-Comté dans les prochains mois. Même si la programmation du FEDER a pu connaître un ralentissement en 2017 et 2018 sur le PO FC, il semble au 06/12/2018 que le nombre de dossiers déposés est en nette augmentation depuis octobre 2018.

- ✓ La loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) : Le projet de loi ELAN a été adopté le 25 juillet dernier par le Sénat. Parmi les évolutions prévues du secteur du logement social, la plus impactante pour les PO Bourgogne Franche-Comté est sûrement celle portant sur l'obligation de regroupement des organismes HLM (861 bailleurs sociaux en France) dans les 3 ans à venir. Trois départements (Nièvre, Haute-Saône et Territoire de Belfort) de Bourgogne Franche-Comté ne sont cependant pas concernés par ces regroupements. Cette restructuration des organismes risque donc de prendre du temps et de retarder le lancement de certaines opérations de travaux. Si une des mesures prévoit la revente en nombre de logements sociaux, elle apparaît difficilement applicable en Bourgogne Franche-Comté où le marché de l'immobilier est très détendu.

3. LES EVOLUTIONS IMPACTANT LE DOMAINE DES TRANSPORTS DURABLES

Le tableau ci-dessous est une synthèse des diagnostics territoriaux stratégiques des deux ex-régions Bourgogne et Franche-Comté sur les éléments relatifs aux transports durables. Il a également été alimenté par l'évaluation du SRCAE en Bourgogne et en Franche-Comté, ainsi que d'autres sources connexes : Alterre et la plateforme territoriale Climat Air Energie, Opteer.

Ce tableau vise à établir un état des lieux actualisé des enjeux et dynamiques à l'œuvre autour des énergies renouvelables étant éligibles aux PO.

Synthèse AFOM des enjeux sur les transports durables en Bourgogne Franche-Comté		
Thématiques	Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces
Consommation d'énergie et émissions de GES	Baisse de la consommation d'énergie dans les transports de l'ordre de 6% entre 2008 et 2014 et évolution à la baisse des émissions de GES ¹	Secteur le plus fort consommateur d'énergie en BFC (38,3 % en 2014). Secteur le plus émetteur de GES : 37 %
Déploiement de la mobilité durable	Rôle de chef de file de la Région en matière d'intermodalité et de complémentarité entre les modes de transports (Loi MAPTAM). Déploiements de plans globaux de déplacements et de schémas intercommunaux (cyclables, voies piétonnes) et une volonté des collectivités (grandes et petites) à renforcer les offres de mobilité durable. Actions menées dans les deux ex-régions concernant l'usage des transports en commun, l'évolution de la tarification, le développement de projets d'infrastructures prenant en compte l'intermodalité.	Armature territoriale génératrice de déplacements motorisés. Besoin de coordination des actions mises en place. Culture du véhicule individuel et thermique restant fortement ancrée, et faible évolution des comportements vers d'autres modes de mobilité et de motorisation (électricité, hydrogène), y compris en matière de transport de marchandises. En dépit des actions menées, la proportion de voiries disposant d'aménagements cyclables demeure faible avec de

¹ Emissions de GES du transport routier : 8,6 MTeq/CO2 en 2008 contre 8,097 MTeq/CO2 en 2014 – Source Opteer

		<p>nombreux aménagements discontinus y compris le long de réalisations récentes.</p> <p>Déploiement plus conséquent en ex-Franche-Comté qu'en ex-Bourgogne de plateformes d'échange multimodales</p> <p>Question de la logistique généralement absente des documents d'urbanisme, qui se focalise sur la mobilité.</p>
--	--	--

Le diagnostic initial des PO reste d'actualité à ce jour. Le bilan des SRCAE met en évidence que la mobilité durable reste un enjeu pour renforcer la dynamique observée, en accompagnant des territoires vers une mobilité plus durable. Mais les entretiens montrent que dans l'ex-région Bourgogne, les besoins en infrastructures restent conséquents. Plusieurs évolutions réglementaires ont eu lieu depuis l'élaboration des PO. Elles ne trouvent qu'une réponse partielle dans les deux PO.

- Des besoins financiers en matière d'infrastructures** : Depuis quelques années, émerge, de manière croissante, des politiques d'intermodalité structurées autour de schémas directeurs tels que les Plan Globaux de Déplacements ou des schémas intercommunaux (cyclables, voies piétonnes...). Cet engouement autour du développement des mobilités actives répond également à des évolutions sociétales fortes. Si le PO Franche-Comté prend bien en compte cette évolution et enregistre une très forte consommation des crédits sur ce sujet, le PO Bourgogne limite son intervention à des actions d'information et de promotion autour de l'intermodalité et à des démarches innovantes. Cela ne répond donc que partiellement aux attentes de territoires qui ont structuré leur stratégie et souhaitent plutôt passer à la réalisation d'actions concrètes et opérationnelles (financement de pistes cyclables, Plateforme d'échange multimodale...).
- Une évolution réglementaire qui favorise la coordination des actions entreprises** : La Loi portant sur la **modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles (MAPTAM)** de janvier 2014 porte la région, chef de file en matière d'intermodalité et de complémentarité entre les modes de transports. En tant que tel, l'échelon régional est désormais chargé de coordonner son action avec celle des nouvelles autorités organisatrices de la mobilité (AOM), anciennement Autorité organisatrice des transports urbains (AOTU). La création d'AOM vient modifier l'approche de l'organisation spatiale des mobilités sur un territoire. La loi pose en effet le principe que cette planification ne doit pas se limiter uniquement au développement des transports urbains mais bien intégrer l'ensemble des mobilités et des modes de déplacements, et à veiller à leur interconnexion. Cette loi a été renforcée en 2016 par la stratégie de développement de la mobilité propre, annexée à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), en application à la LTECV. Cette stratégie identifie le développement des mobilités actives comme une priorité et propose des outils pour y parvenir (partage de l'espace public, indemnité kilométrique vélo, etc.). Si le PO Bourgogne soutient ce rôle de coordination de la région, par l'appui à la mise en place de schémas de cohérence (abris-vélo, bornes de charge électrique), le PO Franche-Comté agit de manière moins évidente sur ce sujet, pouvant venir complexifier le rôle de chef de file par la nécessité de trouver des moyens de financement différenciés sur les deux anciennes régions.

C. Les évolutions de la stratégie régionale de transition énergétique

L'engagement #19 de la stratégie de mandat 2016-2021 adoptée en décembre 2016 pose l'objectif de « Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive ». Pour ce faire, la Région a fixé et validé en décembre 2017, sa stratégie opérationnelle de transition énergétique traduite en plusieurs grands objectifs et autour desquels se structureront le futur SRADDET et les objectifs de contractualisation avec les territoires. Cette stratégie structurera l'ensemble des dispositifs régionaux à venir, il est donc essentiel que les PO s'y adaptent.

Cette stratégie a une visée très transversale. Dans un objectif de concentration des fonds, il est logique que les PO couvrent un champ d'action plus limité que celui de la stratégie de transition énergétique.

S'il n'existe pas d'incohérence entre les orientations des PO et la stratégie régionale, la réflexion pourra porter à l'avenir sur l'identification des champs les plus pertinents à faire financer par le FEDER, voire par le FSE, soit dans le cadre de la révision d'un programme en cas de sous-consommation des enveloppes, soit dans l'optique de la rédaction des futurs programmes. S'agissant d'une stratégie à long terme, certaines des actions n'amèneront à la réalisation de projets qu'à moyen terme, la prise en compte des orientations de cette stratégie dans les PO ne relève donc pas forcément de la génération 2014-2020.

Le tableau ci-dessous identifie des pistes de réflexion pour faire évoluer la stratégie des PO sur la génération actuelle et sur la période 2021-2027 (sous réserve de la confirmation des orientations proposées par la Commission dans ses projets de règlements de mai 2018) :

Axe de la stratégie régionale de transition énergétique	Thématique concernée	Perspectives d'évolution des PO sur la période 2014-2020	Pistes de domaines éligibles sur la période 2021-2027 et référence aux actions de la stratégie régionale TE
Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées		- Chaufferies biomasses dans les lycées et raccordement aux réseaux de chaleur vertueux (si projets prêts à démarrer) (actions 1.7 et 1.8)	<ul style="list-style-type: none"> • Chaufferies biomasses dans les lycées et raccordement aux réseaux de chaleur vertueux (actions 1.7 et 1.8) • Efficacité énergétique dans l'enseignement secondaire (action 1.2)
		- Soutien de l'efficacité énergétique dans l'enseignement secondaire (si projets prêts à démarrer), en cas de difficultés à consommer les crédits sur bâtiments d'enseignement supérieur (action 1.2)	
Orientation 2 : La Région exemplaire dans sa commande publique			
Orientation 3 : Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable		<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la cohérence avec le PO FEDER 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en cohérence le futur PO et les schémas directeurs durables
Orientation 4 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région	  		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en cohérence la stratégie du FSE en fonction des orientations du plan de formation

Orientation 5 : Définir la stratégie et renforcer la gouvernance d'une Région à énergie positive	  		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en cohérence la stratégie du PO avec la stratégie d'une Région à énergie positive
Orientation 6 : Faire de la TEE une priorité transversale des contrats avec les territoires	 		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en cohérence des critères d'éligibilité avec cette exigence de contractualisation globale • Missions d'accompagnement des territoires dans la TE (action 6.2) • Favoriser un aménagement urbain durable (action 6.5)
Orientation 7 : Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf			<ul style="list-style-type: none"> • Service au Public de l'Efficacité Energétique (accompagnement et ingénierie financière) (action 7.1) • Poursuite du soutien du logement social (action 7.2) • Accompagner la performance énergétique du tertiaire public (action 7.4)
Orientation 8 : Organiser une mobilité durable avec les territoires		<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de Mobigo dès 2018 (éligible PO Bourgogne, mais pas éligible sur PO FC à ce stade) (action 8.2) • Soutien des itinéraires cyclables sur le PO Bourgogne (action 8.3) • Subventionner les points d'échanges multimodaux (PEM) sur PO Bourgogne (action 8.4) 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des itinéraires cyclables et vigilance sur l'intégration des solutions de transports complémentaires sur les territoires, qui mobilisent peu le FEDER sur le programme actuel (action 8.3) • Subventionner les points d'échanges multimodaux (PEM) et installer des abris vélos sécurisés dans les gares (action 8.4)
Orientation 9 : Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique et soutenir les filières en transition	 	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager le soutien des projets de chaleur fatale dans le cadre des OS 3.1 des deux PO (si projets existants) (action 9.1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les stratégies de croissance des entreprises par l'engagement dans la TEE (dont performance énergétique des bâtiments, chaleur fatale...) (action 9.1)
Orientation 10 : Développer une économie biosourcée	 	Axe 1 PO FEDER – PDR FEADER	- Développer les filières biosourcées (action 10.1), enjeu d'articulation avec la stratégie d'innovation du futur PO
Orientation 11 : Valoriser les potentiels agricoles et forestiers (matériaux		PDR FEADER	



REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE 1 : « Y-a-t-il eu une modification des besoins / du contexte en cours de programmation qui engendre un besoin d'adaptation des moyens ? »

Une certaine évolution à la baisse du prix de l'énergie fossile non envisagée lors de la rédaction du PO tend à rendre les investissements en matière énergétique moins prioritaires que ce qui avait été estimé au départ. Cette évolution du contexte économique a une incidence sur la programmation des PO. Mais la revue de la fiscalité carbone envisageant la progression de la taxe carbone pourrait, dans un avenir proche, relancer des projets de substitution énergétique et de mobilité douce.

Le contexte réglementaire des lois de finance vient impacter également fortement le champ de la transition énergétique, notamment du fait de l'évolution du champ thématique, de l'organisation territoriale et des capacités financières des porteurs de projet.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce l'implication des EPCI dans la transition énergétique et leurs champs d'intervention, impliquant de nouveaux besoins en matière d'ingénierie technique et financière, pour lesquels les réponses restent difficiles à trouver dans un contexte de baisses constantes des dotations des collectivités imposées par les lois de finances successives. De nouveaux enjeux apparaissent en matière de chaleur fatale, d'ingénierie technique et financière en direction des collectivités... Si les PO peuvent constituer une source de financement pertinente pour aider les collectivités à tenir leur rôle, il convient de les mettre en cohérence au cours la période la plus adaptée. Or, la concrétisation de ces lois demande cependant du temps et si certaines adaptations peuvent être nécessaires sur les PO actuels, c'est surtout sur la génération prochaine de PO que les incidences de ces lois devront être prises en compte. Les deux PO Bourgogne et Franche-Comté ayant des orientations et un niveau de consommation différents, c'est donc une évolution à la carte qui peut être envisagée. Il resterait néanmoins nécessaire de tendre vers une harmonisation des deux PO, afin que le territoire régional de Bourgogne Franche-Comté puisse déployer des actions communes sur l'ensemble de son territoire.

La loi n° 2015-29 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, la loi NOTRe et la loi MAPTAM apportant des modifications importantes dans l'organisation territoriale ont des conséquences en matière de transition énergétique. La fusion des régions, des EPCI ont ainsi pu ralentir la programmation des crédits FEDER d'une manière générale, mais ces lois ouvrent également de nouveaux champs d'intervention (comme sur la coordination de l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transports, la chaleur fatale).

Enfin, la loi de finances 2018 et la loi Elan pourraient avoir des incidences sur la consommation des crédits FEDER affectés à la rénovation énergétique dans le logement social.

II. Analyse de la cohérence interne et externe des PO

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE CETTE PARTIE : L'objectif de cette partie du rapport d'évaluation est de répondre aux questions relatives à la cohérence :

Question 2 : Dans quelle mesure les autres axes des PO participent à la transition énergétique ? ⇒ *Analyse de la cohérence interne*

Question 3 : Sur la thématique de la transition énergétique, y-a-t-il complémentarité entre les actions soutenues par le PO et celles soutenues par les autres financeurs principaux ⇒ *Analyse de la cohérence externe*

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur l'analyse documentaire et les entretiens réalisés auprès des différents acteurs (services de la Région, partenaires, porteurs de projets).

A. Cohérence interne

Les PO Bourgogne et Franche-Comté consacrent des enveloppes conséquentes à leurs axes respectifs consacrés à la transition énergétique. En termes de volume vis-à-vis du montant total FEDER, la Bourgogne consacre 30,6% contre 29,2% pour la Franche Comté, plaçant ainsi la transition énergétique comme l'une des principales priorités, avec une ambition allant au-delà des critères posés par les règles de la concentration thématique.

Nota sur les priorités du PO Bourgogne : « En Bourgogne, le programme opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020 articulera les réponses aux besoins exposés plus haut et les contributions aux objectifs de la stratégie Europe 2020 de la manière suivante : cibler l'action sur le renforcement de la compétitivité du territoire (recherche, innovation, TIC, PME), **sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables**, ainsi que sur la formation et l'emploi avec une attention particulière portée aux jeunes.

Nota sur la place de la transition énergétique dans le PO Franche Comté : L'axe 3 bénéficiera de la deuxième plus grande enveloppe du PO, faisant ainsi de l'OT 4 **l'objectif thématique le plus doté** (44 M€, soit près de 29,2% du montant de FEDER total – Massif inclus), démontrant ainsi la volonté d'agir en faveur de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables et permettra également de lutter contre les émissions de GES liées aux transports.

Les enjeux de la transition énergétique sont fortement transversaux. Au-delà de l'axe dédié dans les programmes, ils sont également susceptibles d'être intégrés dans les projets d'innovation (OT 1), de compétitivité (OT3), de transport (OT7) ou sur les projets urbains (OT 8 et 9) et de formation (OT10). Cette section vise à dresser un état des lieux de la prise en compte des enjeux de transition énergétique sur les autres priorités d'intervention.

NB : Le choix a été fait de ne pas rechercher la cohérence entre la transition énergétique et le FSE, même si certaines formations portent sur ce sujet. La détection d'opérations de l'OT 10 sur la transition énergétique ne pouvant se faire à l'échelle de Synergie, il aurait été fastidieux pour la direction en charge de la formation d'identifier les opérations dans les différents marchés.

1. CONTRIBUTION DE L'AXE INNOVATION A LA TRANSITION ENERGETIQUE

En matière d'innovation et de compétitivité, les priorités d'intervention des deux programmes opérationnels sont structurées par les stratégies régionales de spécialisations intelligentes (RIS3). Les stratégies des deux programmes laissent une place importante aux enjeux de transition énergétique. En revanche, les traductions opérationnelles en termes de projets financés demeurent en demi-teinte à ce jour.

ANALYSE DE LA SRI BOURGOGNE :

La SRI SI Bourgogne se décompose de la manière suivante :

- **3 axes transversaux** : Nouveaux comportements, nouvelles économies ; Développement et mise en réseau des compétences au service de la compétitivité ; Diffusion des technologies clés, de l'ingénierie numérique, de la culture de l'entrepreneuriat et de la culture scientifique, technique et industrielle.
- **5 domaines stratégiques** : Qualités de l'environnement, des aliments et de l'alimentation ... au service du bien-être des consommateurs ; Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées ; Intégration de solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique ; Ecoconception, écoconstruction, matériaux biosourcés ; Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport.



Parmi ces cinq domaines stratégiques, quatre sont en lien direct avec la transition énergétique :

- **Domaine stratégique 1 : « qualité de l'environnement, des aliments et de l'alimentation »** : ce domaine prend en compte les enjeux liés à la transition énergétique par la prise en compte de l'empreinte écologique des productions alimentaires : réduction de la consommation d'énergie, des ressources en eau, alternatives aux protéines animales et réduction des gaspillages alimentaires. Les caractéristiques des matériaux polymères et composites permettent également de contribuer à la transition écologique dans le domaine de l'emballage alimentaire : recyclabilité, process faiblement énergivore, minimisation de l'impact du transport.
- **Domaine stratégique 2 : « Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées »** : Sur ce domaine stratégique sept défis majeurs ont été identifiés par la commission thématique, basés sur le constat de l'excellence bourguignonne dont un défi « matériaux durables ou matériaux pour un éco-conception » : cela se traduit en Bourgogne par des travaux de recherches concernant l'économie des ressources en matériaux, notamment via le recyclage ou la préservation de ressources naturelles telles que le bois.
- **Domaine stratégique 4 : « écoconception, écoconstruction, matériaux biosources »** : La Bourgogne possède des ressources naturelles importantes, notamment le bois, la pierre, le chanvre qui peuvent lui donner un avantage

concurrentiel. Ces ressources doivent contribuer à **concilier croissance et développement économique et développement durable**, principalement à destination du bâtiment. L'objectif est pour ce domaine stratégique de **promouvoir l'usage des ressources naturelles et de les valoriser en premier lieu dans la filière bâtiment**, et de soutenir sa diffusion dans d'autres secteurs d'application.

- **Domaine stratégique 5 : « Technologie innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport »** : La région Bourgogne possède des atouts uniques au niveau du **développement de véhicules innovants**. Il existe un réseau riche d'acteurs de la mobilité, industriels, académiques ou associatifs. Trois étapes ont été identifiées au sein de ce réseau : dresser l'état des lieux, identifier les défis et construire la chaîne de valeur, identifier les niches futures et faciliter leur émergence.

Parmi les axes transversaux, le premier « AT 1 : Nouveaux comportements, nouvelles économies » fait directement écho à la notion de transition énergétique : « Les innovations dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, appliqués aux secteurs du bâtiment, de la mobilité, de la production et de la consommation durable, de l'urbanisme, de l'agriculture et de l'alimentation, appellent des évolutions profondes dans le rôle de l'utilisateur ou du consommateur à travers l'essor d'une économie du partage par exemple. »

Les axes transversaux de la stratégie régionale d'innovation ne sont néanmoins pas directement éligibles au PO à ce jour au titre de l'OT 1.

ANALYSE DE LA SRI FRANCHE-COMTE :

« Le principe selon lequel l'efficacité publique requiert une concentration de moyens en direction de priorités clairement établies était déjà au centre de travaux antérieurs à la SRI (document opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » adopté par la Commission le 10/10/2007). Ainsi, en Franche-Comté, les soutiens ont été concentrés sur cinq filières industrielles considérées comme prioritaires : microtechniques, **automobile**, plasturgie, agro-alimentaire et **bois**. »

La RIS3 Franche-Comté se structure autour de six actions transversales : Renforcer le capital humain ; Créer de l'activité nouvelle par l'innovation et l'entrepreneuriat ; Favoriser les partenariats et la coopération ; Diffuser la culture de l'innovation ; Valoriser l'effet « frontières » ; Accroître l'efficacité du système public d'accompagnement à l'innovation.

Au-delà de ces actions structurantes, des domaines d'actions stratégiques (DAS) ont été identifiés à partir d'une méthodologie croisant approche empirique et statistique. Sur les sept DAS identifiés dans la RIS3, deux d'entre eux renvoient à la notion de transition énergétique :

- **Véhicules économes en ressources** : « Ce domaine a pour objectif de permettre une bonne autonomie, un temps de recharge court, sans émissions polluantes et garantir l'approvisionnement (ex : hydrogène, électrique, hybride...) ; il s'appuiera sur l'amélioration de la fiabilité, de la longévité, de la sécurité, du prix, de l'acceptabilité sociétale et l'allègement des véhicules. »
- **Intégration et efficacité des systèmes énergétiques** : « Ce domaine a pour objectif d'apporter aux entreprises des méthodes, des outils, des propositions de business modèles dans l'optique d'une meilleure efficacité énergétique et l'intégration des systèmes ; il s'appuiera sur des mesures et diagnostics des écosystèmes, des solutions combinant l'économie d'énergie, le stockage et la production d'énergie, la simulation et le co-développement de l'ingénierie des systèmes. »

... MAIS AVEC PEU de TRADUCTION EN TERMES DE PROJETS :

Les projets d'innovation portés sur la transition énergétique financés aux FEDER sont peu nombreux : seulement six dossiers mobilisant 0,4M€ de FEDER pour un coût total de 2,4M€.

Deux projets ont été financés sur le PO Bourgogne sur :

- La thématique EnR avec l'animation de la filière éolienne autour du cluster Wind For Future dont les principales missions sont la formation, l'innovation, le développement territorial et le référencement au sein de l'industrie de l'énergie éolienne (OS 1.4 Investissement matériel et immatériel entreprise et filières)
- La thématique efficacité énergétique avec l'opération « FUI PRINT CIM : chaîne numérique 3D - mortier base ciment » visant à répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux des bâtiments à travers des procédés de fabrication mettant en œuvre des outils numériques. (OS 1.2 Accroître valorisation recherche et recherche partenariale)

En Franche-Comté, les quatre dossiers ont été identifiés sur :

- La thématique EnR avec le projet CHYMENE ayant pour objectif de développer des systèmes de stockage d'hydrogène (OS 1.2 Augmenter nombre RIS3) et à l'instar du PO Bourgogne, l'animation de la filière éolienne autour du cluster Wind For Future. (OS 1.4 Améliorer compétitivité des PME)
- La thématique efficacité énergétique avec les opérations d'équipement des Cabanes des Grands Reflets et la fabrication de blocs de chanvre à destination de la construction de bâtiments (OS 1.4). Cette faible représentation de la transition énergétique sur les axes innovations peut renvoyer à différents facteurs :

En Bourgogne, le retard global sur cette thématique, ainsi que les difficultés d'articulations opérationnelles du FEDER avec le Plan d'Actions Régional pour l'Innovation 2014-2017, rencontrées en début de programmation.

En Franche-Comté, les difficultés d'émergence de projets sur le volet « véhicule autonome »

2. CONTRIBUTION DES AXES NUMERIQUES

Même s'il ne s'agit pas de leur finalité première, les projets de déploiement du très haut débit et des usages numériques peuvent permettre de créer des conditions favorables à la réduction des mobilités carbonées (télétravail pour réduire les flux domicile-travail, e-services limitant les déplacements). Cette composante est notamment essentielle pour les départements à faible densité de population (ex : Jura, Nièvre) sur lesquels les temps de déplacement sont importants.

Au-delà des projets d'infrastructures uniquement présents sur le PO Bourgogne, les projets numériques s'inscrivant directement dans le champ de la transition énergétique (développement coworking, initiatives favorisant le travail à domicile, e-administratif) sont peu nombreux. Les deux dossiers mentionnés ci-dessus pour 147K€ de FEDER et un coût total de 356 K€ traduisent une **contribution limitée des axes numériques à la transition énergétique**.

Le PO Franche-Comté axe sa stratégie sur la télémédecine qui contribue à limiter les déplacements ainsi que sur la relation usagers-administration. Les dossiers financés sur cette thématique relèvent plutôt de l'approche expérimentale. Sur le volet e-administration, le dossier « 20006 Espace Citoyen - Ville de Dole » vise à dématérialiser les registres d'état civil et optimiser le délai de délivrance des actes venant ainsi mettre en action la volonté d'améliorer la relation usagers-administrations et limiter les déplacements des personnes dans les mairies.

Le PO Bourgogne oriente sa stratégie numérique autour de deux piliers : le numérique comme outil d'accès aux services publics pour garantir une adhésion citoyenne et le numérique comme levier d'attractivité du territoire en constituant un véritable écosystème numérique touristique bourguignon. La contribution à la transition énergétique semble relativement indirecte. Parmi les quelques exemples contributeurs, on notera le développement spécifique d'une plateforme open source de formation pour le compte d'un CFA.

La transition énergétique est fortement présente dans le développement urbain. Dans les PO, sa prise en compte a été traitée de manière différente :

- Le PO Bourgogne intègre une partie du champ thématique de la transition énergétique dans son approche urbaine intégrée, qui se décline à travers l’axe 5 « Pour un développement urbain durable » de son PO. Cet axe comprend donc notamment un OS 5.1 sur l’efficacité énergétique dans le logement et les bâtiments publics (Priorité d’investissement 4.c) et un autre (OS 5.2) sur le transport durable des marchandises en milieu urbain (Priorité d’investissement 4.e). Parallèlement à cet axe, l’axe 3 « Vers une société à faible teneur en carbone » est mobilisé sur les mêmes priorités d’investissement, mais sur des cibles territoriales différentes (OS 3.2 orienté vers les logements sociaux hors agglomération) ou des champs d’éligibilité différents (OS 3.3 / OS 5.3).
- Le PO Franche-Comté dissocie la transition énergétique du développement urbain durable avec son axe 3 « Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique » ouvert sans distinction territoriale et son axe 5 « Favoriser une approche intégrée du développement durable » consacré à la réhabilitation des espaces dégradés des pôles métropolitains (Priorité d’investissement 6e) et à la qualité du cadre de vie (Priorité d’investissement 9b). Malgré cette dissociation, la transition énergétique reste présente dans l’axe 5 sur des champs complémentaires à l’axe 3.

L’analyse montre que les deux choix présentent des avantages et des inconvénients :

	Avantages	Inconvénients
PO Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne articulation entre l’investissement dans la rénovation énergétique des logements sociaux, la politique de l’habitat de l’agglomération et la réhabilitation des quartiers, - Jugement en opportunité des agglomérations sur les dossiers au regard de leur stratégie territoriale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lisibilité de l’articulation entre les deux axes sur le logement social - Consommation déséquilibrée entre les deux axes ne pouvant être compensée (moins de programmation sur la rénovation énergétique en milieu rural (OS 3.2) et le transport de marchandises en milieu urbain (OS 5.2) et risque d’enveloppe insuffisante sur l’urbain) - Découpage d’une PI sur deux axes amenant à la création de champs d’éligibilité restreints ne permettant pas le rattrapage en cas de sous-consommation des crédits (OS 5.2 - transport durable des marchandises en milieu urbain)
PO Franche-Comté	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne lisibilité du PO du fait de l’absence de découpage de PI entre deux axes - Possibilité plus aisée de compenser les déficits de programmation en cas de sous-consommation sur un type d’action ou un type de territoire - Existence de projets urbains favorisant la mobilité douce et la résorption de dents creuses en ville (traitement de friches), qui contribue à contrecarrer l’étalement urbain et donc les trajets individuels. - Nécessité de respecter les critères d’éco-conditionnalité en matière d’environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d’approche intégrée sur les investissements FEDER sur les territoires urbains, ne favorisant pas une vérification de la pertinence de l’investissement au regard de la stratégie du territoire.

L'analyse montre que :

- Le découpage d'une priorité d'investissement entre deux axes peut rendre la gestion d'un programme plus problématique et limite la marge de manœuvre pour compenser une faiblesse de programmation d'un type d'actions.
- Du fait de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), les EPCI deviennent à part entière des acteurs de la transition énergétique, tout comme ils sont des acteurs à part entière du développement urbain, les deux thématiques s'entrecroisant sur le territoire. La non intégration de la transition énergétique dans les approches urbaines amène à une approche purement thématique de ces sujets, alors que le traitement de la transition énergétique dans le cadre d'une approche urbaine intégrée présente l'intérêt de pouvoir obtenir un jugement d'opportunité de l'EPCI et de ses partenaires sur la pertinence des projets de transition énergétique et favorise notamment une vision à plus long terme et une meilleure coordination entre les projets des bailleurs sociaux et les projets de restructuration d'un quartier.

Le découpage des PI 4c et 4e sur le PO Bourgogne est une première explication aux difficultés de programmation rencontrées sur les OS 3.2 sur le sujet de la rénovation énergétique des logements sociaux et 5.2 sur la réduction de la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises. Les fiches thématiques apporteront plus de précisions sur ces difficultés et sur les mesures pouvant être prises.

REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE 2 : Dans quelle mesure les autres axes des PO participent à la transition énergétique ?

D'un point de vue stratégique, la transition énergétique est présente dans les orientations des stratégies de spécialisation intelligente des deux anciennes régions et constitue un effet secondaire positif du développement numérique. Néanmoins, les projets de recherche ou d'innovation, à caractère économique ou de développement en lien avec la transition énergétique et soutenus par le FEDER, restent à ce jour globalement peu nombreux, témoignant d'un retard pris dans le déploiement d'une partie de la stratégie des axes 1 et 2 des deux programmes.

Cette analyse exclut toutefois la prise en compte de projets à vocation économique ou scientifique qui rempliraient des conditions d'économie d'énergie ou de réduction des déplacements.

L'action territoriale à travers les axes urbains, mais également le volet Massif du Jura dans le PO Franche-Comté montre plus de lien avec la transition énergétique, tant en ce qui concerne le champ d'éligibilité des deux PO que les critères de sélection qui imposent le respect de l'environnement dans le PO Franche-Comté.

L'analyse de la cohérence entre l'axe sur la transition énergétique et l'axe sur le développement urbain tend à montrer les limites du traitement du développement urbain intégré à travers un axe urbain, dès lors que des priorités d'investissement sont scindées en deux axes. Si la transition énergétique fait désormais partie intégrante des stratégies territoriales, l'intervention du FEDER via un Instrument Territorial Intégré (ITI) évite le découpage des priorités d'investissement entre plusieurs axes.

B. Cohérence externe

La transition énergétique bénéficie d'un large soutien public en priorité de la part de l'ADEME et de la Région et dans une moindre mesure par les Départements dans la période antérieure à la Loi NOTRe. Le FEADER intervient également dans cette thématique. L'articulation entre FEDER et FEADER est prévue dans les sections 8 des PO.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux financements pouvant intervenir en complémentarité du FEDER et analyse l'articulation entre le FEDER et ces différents programmes financiers.

Dispositif / Politique	Appréciation de l'articulation au regard du PO FEDER
<p>Le Fonds Chaleur de l'ADEME vise à soutenir les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables, en finançant des investissements de création ou de remplacement d'installations permettant l'utilisation du bois-énergie. Il concerne les énergies renouvelables suivantes :</p> <p><u>La biomasse</u> : les projets doivent concerner des installations collectives industrielles et agricoles assurant une production comprise entre 100 et 1 000 tonnes équivalent pétrole (tep) par an sortie chaudière,</p> <p><u>Le solaire thermique</u> collective pour la production d'eau chaude sanitaire. Les installations doivent assurer une production solaire utile minimale d'au moins 350 kWh utile par m².</p> <p>La <u>géothermie sur aquifère profond</u>, la géothermie intermédiaire avec pompe à chaleur,</p> <p><u>La méthanisation biogaz</u> : sont financées les installations nouvelles ayant une production d'au moins 100 tep par an (pas de production minimum demandée pour les installations du secteur agricole)</p> <p><u>Les réseaux de chaleur</u> : sont financés les créations ou extension d'installation dont le réseau est alimenté au minimum par 50 % d'énergies renouvelables et de récupération, les travaux de réseaux de chaleur par anticipation, les réseaux de chaleur issus de cogénération EnR</p> <p><u>Valorisation de "chaleur fatale"</u> : production de chaleur par un procédé qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui n'est pas récupérée. Il peut s'agir de chaleur contenue dans les fumées de fours, de chaleur émanant de matériels fabriqués ou en cours de refroidissement, etc.</p>	<p> Le fonds chaleur présente des ressources plus importantes que les programmes FEDER (1,6 milliards entre 2009 et 2016 à l'intervention) et un périmètre d'intervention plus large que les deux programmes FEDER (ouverture sur le solaire thermique, la chaleur fatale, etc.), mais les deux fonds interviennent en bonne articulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En Bourgogne, le FEDER était positionné exclusivement jusqu'en 2017 sur les petites installations < 100 tep/an non éligibles au fond chaleur • Un effort de coordination important est réalisé au plan opérationnel entre ADEME et l'autorité de gestion, sur la co-instruction des dossiers faisant l'objet de cofinancements. <p>Certains domaines en émergence de la transition énergétique sont en revanche non éligibles au FEDER : réseaux de chaleurs seuls, et valorisation de chaleur fatale.</p> <p>En Bourgogne, un partenariat entre l'ADEME et la Région permet de décider de l'orientation des dossiers entre le fonds chaleur et le FEDER. En Franche-Comté, au-delà de la bonne articulation technique entre les deux fonds, c'est la capacité à assurer un pilotage financier d'ensemble qui pourrait être renforcée conjointement entre la Région et l'ADEME, afin de mieux tenir compte des contraintes de gestion financière du FEDER dans les arbitrages (dégagement d'office, cadre de performance).</p>
<p>Conseillers Info-Energie, Conseillers en Energie Partagé, Plate-forme de rénovation énergétique</p> <p>Dans l'optique d'accompagner les acteurs dans la transition énergétique, différents dispositifs ont été mis en place par l'ADEME :</p> <p><u>L'espace Info Energie</u> est un service d'information et de conseils gratuits, neutres et indépendants dédié aux particuliers pour répondre à leurs questions concernant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.</p> <p><u>Les plateformes territoriales de la rénovation énergétique</u> : Il s'agit d'un dispositif innovant d'accompagnement des particuliers et des</p>	<p> Ces différents dispositifs sont soutenus par un partenariat ADEME – Région. La Région Franche-Comté avait choisi de soutenir directement les EIE et de ne pas soutenir ni les PTRE, ni les CEP, alors que la Bourgogne a intégré le soutien du FEDER au titre de l'OS 3.2 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments ».</p> <p>De ce fait l'intervention du FEDER a été construite sur le PO Bourgogne, en complète cohérence avec les fonds de l'ADEME. Les cahiers des charges ADEME-</p>

copropriétés qui propose la création d'un guichet unique autour de la rénovation énergétique de l'habitat : un interlocuteur unique pour les aides, un appui technique pour la définition des travaux, un centre de ressources, des outils clés en main et un dispositif de formation des professionnels du bâtiment

Conseil en Energie Partagé (CEP) : celui-ci permet à plusieurs collectivités de mutualiser les compétences techniques d'un conseiller spécialisé en énergie (la charge du conseiller est partagée entre plusieurs collectivités) et de bénéficier également de l'expérience des autres collectivités via la mise en place de réseaux d'échanges entre collectivités bénéficiaires.

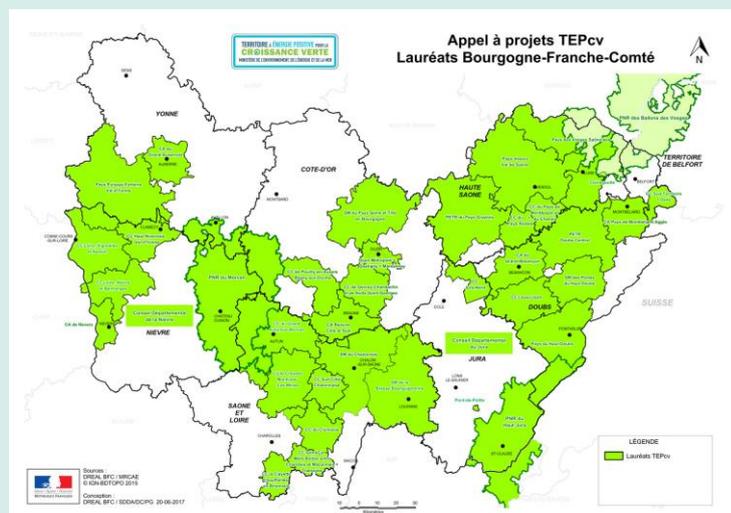
Région constitue la base d'analyse de la mobilisation du FEDER.

AAP Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Le concept de territoire à énergie positive a été consacré dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Entre 2014 et 2016, 400 territoires ont été labellisés TEPCV par appel à projet national. La Bourgogne-Franche-Comté compte 37 territoires labellisés.

Chacun d'entre eux bénéficie d'une aide forfaitaire de 500 000 euros pour mettre en œuvre sa stratégie de réduction de besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.



☹️ Ce programme misant sur une approche globale, s'est traduit par une absence de conditionnalités techniques spécifiques posées sur les projets (ex : chaufferies bois) à l'instruction et des conditions de justifications des dépenses minimalistes, au dire des acteurs consultés.

Il a eu deux effets négatifs sur le FEDER :

- Un effet de **concurrence directe**, puisque les territoires éligibles TEPCV (qui couvrent près de la moitié de la Région) ont privilégié les financements TEPCV au détriment du FEDER ; cet effet est notamment patent sur le périmètre franc-comtois, vu la forte couverture en TEPCV.
- Un effet **d'image négatif**. Les exigences techniques et qualitatives posées par les financements FEDER, mais aussi ADEME et Région ne sont plus compris par les acteurs ayant bénéficiés de l'enveloppe globale TEPCV.

Le FEADER soutient les projets de méthanisation portés par des exploitations agricoles. Les critères de ventilation sont néanmoins différents d'une ex-Région à l'autre :

- En Franche-Comté, le critère était basé sur la puissance, avec un fléchage sur le FEADER des dossiers ;
- En Bourgogne la nature du porteur est le principal point d'entrée. S'il s'agit d'exploitants agricoles cela relève du FEADER, et du FEDER dans les autres cas.

En Bourgogne, la mesure n'a fait l'objet d'aucun appel à projets et n'a pas été ouverte.

☹️ En Franche-Comté, la présence d'une limite de puissance permet de financer les projets de méthanisation agricole d'envergure.

En revanche en Bourgogne, la nature des lignes de partage (projets portés par des exploitants agricoles ou structure dont le capital est détenu majoritairement par des exploitants agricoles relèvent du FEADER), couplée à la non ouverture de la mesure a abouti à l'impossibilité de financement des dossiers de méthanisation agricole. Trois dossiers au moins de ce type ont ainsi été bloqués faute de financement européen.

<p>Le PDR Bourgogne finance également l'ingénierie des territoires TEPOS, sur le volet réseau et ingénierie mutualisée.</p>	
<p>Financements Régionaux - Chaufferie Bois.</p> <p>Au titre de sa politique énergétique, la Région soutient les études préalables ainsi que les investissements sur les chaufferies bois pour les publics hors particuliers.</p> <p>Le Règlement d'intervention - Politique de l'Energie - Plan bois-énergie et développement local du 19.04.2018 précise les conditions d'attributions. De manière spécifique on notera que le bois buche est exclu et le granulé est exclu pour les constructions neuves.</p>	<p>☹ Le règlement d'intervention s'appuie sur des principes de financement proches du FEDER et incite les porteurs de projets à mobiliser un cofinancement européen.</p> <p>En revanche de manière spécifique la règle du temps de retour brut (TRB) n'est pas reprise dans le règlement régional. Ainsi certains dossiers non éligibles au Feder peuvent être financés sur crédits propres.</p> <p>Le maintien de cette condition sur le FEDER pourrait être réinterrogé dans une optique de cohérence des interventions et de lisibilité pour les porteurs de projets.</p>
<p>Financements régionaux : Programme régional Effilogis</p> <p>Effilogis est le programme régional d'aide aux particuliers, aux bailleurs sociaux et aux collectivités pour effectuer des travaux de rénovations énergétiques au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). Outre un financement pour les diagnostics thermiques, les études et les travaux, ce programme apporte des conseils, un accompagnement technique des projets et assure une promotion des professionnels du bâtiment.</p> <p>Effilogis est un programme déployé avant la fusion sur le territoire de l'ex Franche-Comté et qui a été étendu sur l'ancien territoire de Bourgogne, suite à la fusion.</p> <p>Le FEDER des deux programmes vient en cofinancement de ce programme en ce qui concerne la rénovation thermique des logements sociaux.</p> <p>Si le FEDER de l'OS 5.1 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments » du PO Bourgogne peut intervenir sur la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités, il n'a pas encore été mobilisé. La cohérence des deux dispositifs reste, de ce fait, difficile à analyser, tant les dispositifs apparaissent différents à la lecture du règlement Effilogis et du Vademecum du PO.</p> <div data-bbox="411 1473 705 1671" data-label="Image"> </div>	<p>😊 Le FEDER des deux programmes vient en cofinancement de ce programme en ce qui concerne la rénovation thermique des logements sociaux.</p> <p>Effilogis a été étendu à l'ancien territoire bourguignon en 2017, ce qui peut amener à un dispositif FEDER sensiblement différent de celui d'Effilogis (Possibilité de financement des dossiers en BBC compatible sur le PO notamment).</p> <p>Sur le PO FC, un gain minimum entre niveau initial et niveau final de consommation énergétique de 120 KWhep/m².an est intégré alors qu'il est inexistant dans Effilogis. Un appel à projet a toutefois été mis en place pour les projets ne répondant pas à ce critère.</p> <p>Les méthodes de calcul des aides aux travaux (notamment en fonction du nombre de logements) s'avèrent également différentes entre les deux PO.</p> <p>Malgré ces différences, les deux dispositifs restent complémentaires. Une grande partie des bailleurs (à l'exception de sept) bénéficiant d'Effilogis sollicitent également le FEDER.</p> <p>Si l'impossibilité de financer le BBC compatible par des fonds régionaux a constitué un premier élément bloquant pour les bailleurs bourguignons, il n'apparaît pas aujourd'hui comme un élément freinant la sollicitation du FEDER.</p> <p>L'exigence qualitative de l'atteinte du niveau BBC dans le dispositif Effilogis reste néanmoins un motif de mécontentement de certains bailleurs des deux territoires, dans un contexte de restriction budgétaire, tout comme les exigences administratives du FEDER.</p>
<p>Départements. Certains départements de l'ex-Franche-Comté disposaient de dispositif d'intervention en faveur des chaufferies bois, puisqu'il n'existait pas de dispositif Régional.</p>	<p>😊 La disparition des dispositifs départementaux n'a pas eu d'impact sur les montants de financements du fait de la compensation liée à la généralisation des interventions de la Région, qui offrent une</p>

Dans la foulée de la loi NOTRe, les interventions départementales ont toutes été arrêtées. Le Département du Doubs vient de mettre fin à ce dispositif.

contrepartie publique, complémentaire à l'autofinancement des maîtres d'ouvrages.

REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE 3: Sur la thématique de la transition énergétique, y-a-t-il complémentarité entre les actions soutenues par le PO et celles soutenues par les autres financeurs principaux ?

Malgré le travail réalisé lors de l'élaboration des PO, que la complémentarité n'est plus aussi optimale qu'au démarrage du programme. Les raisons sont souvent exogènes et ne pouvaient pas toutes être anticipées au démarrage des PO :

- l'évolution du contexte réglementaire a fait évoluer les dispositifs financiers des financeurs : harmonisation des dispositifs régionaux suite à la fusion (application d'Effilogis à la Bourgogne), arrêt des aides départementales*
- la création de dispositifs nationaux (TEPCV), postérieurement à la validation des PO et qui ne peuvent être adaptés aux contextes régionaux*
- la non-ouverture de la mesure FEADER sur la méthanisation, couplée à la nature des lignes de partage (projets portés par des exploitants agricoles ou structure dont le capital est détenu majoritairement par des exploitants agricoles relèvent du FEADER) a abouti, en Bourgogne, à l'impossibilité de financement des dossiers de méthanisation agricole. Si plusieurs options existaient initialement pour articuler l'utilisation du FEDER et du FEADER, certaines s'avèrent plus pénalisantes pour le monde agricole.*

Sur le cas spécifique du fonds chaleur, l'articulation technique entre les deux fonds est bonne, mais la capacité à assurer un pilotage financier d'ensemble qui pourrait être renforcée conjointement entre la Région et l'ADEME, afin de mieux tenir compte des contraintes de gestion financière du FEDER dans les arbitrages (dégagement d'office, cadre de performance).

III. Evaluation des réalisations et résultats

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE CETTE PARTIE : L'objectif de cette partie du rapport d'évaluation est de répondre aux questions évaluatives relatives à l'efficacité et à l'utilité (Questions 5 à 12) :

Le fait que certaines questions soient plus spécifiques à une thématique a pu amener à une structuration sensiblement différente des fiches.

Chaque fiche contient une partie « Grandes conclusions » qui apportent une réponse par thématique et par PO à ces différentes questions.

A. Fiche thématique : Production d'énergies renouvelables

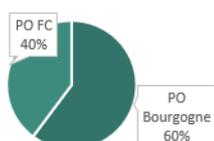
1 – AVANCEMENT FINANCIER ET REALISATIONS



Nota : Les analyses de ce chapitre ont été formalisées dans le cadre du rapport intermédiaire le 15 Septembre 2018. Elles traduisent la situation à cette date. Elles s'appuient sur les données de programmation au 07/05/2018.

Données de programmation au 07/05/2018

LA MAQUETTE DE LA THEMATIQUE



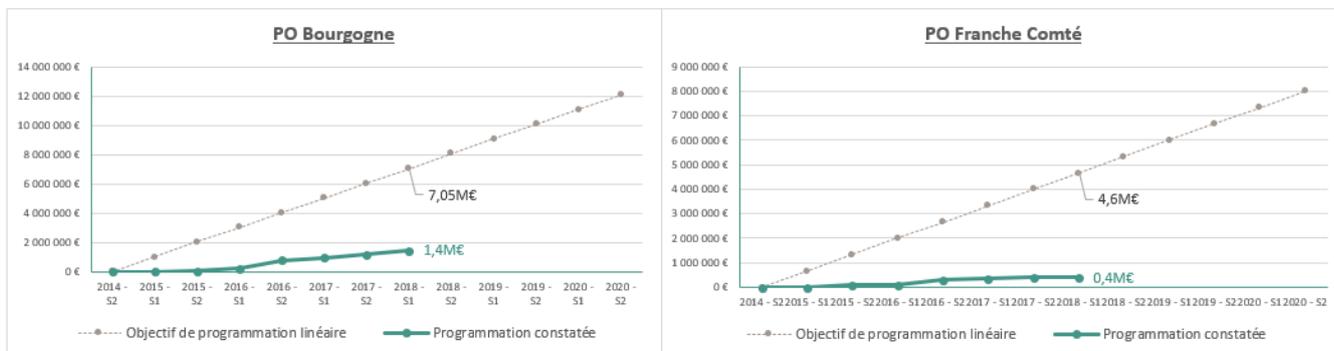
Maquette UE sur la thématique
20 090 129 €

Maquette CT sur la thématique
50 225 322 €

AVANCEMENT DE LA THEMATIQUE "ENERGIES RENOUVELABLES"

Nombre de dossiers	29 dossiers	Montant moyen de 62,8K €	
		Coût total	
		en K€	%
Programation	4 773 K€	9,5%	1 820 K€
Certification	1 092 K€	2,2%	

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

	Programmation UE		Taux d'intervention UE		Certification	
	en k€	% prog	Prévu	Réel	€	%
Thématique "Energies Renouvelables"	1 820 K€	9,1%	40,0%	38,1%	1 092 K€	2,2%
OS 3.1 PO Bourgogne : Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale	1 429 K€	11,8%	40,0%	39,8%	880 K€	2,9%
OS 3.1 Franche-Comté : Productions énergies renouvelables	391 K€	4,9%	40,0%	33,0%	213 K€	1,1%

* Source : Synergie au 07/05/2018

Taux certif = montant / maquette

A l'échelle de la région fusionnée, 29 dossiers sont programmés sur la thématique énergies renouvelables, pour un montant moyen de 62,8K€. Seulement 9,1% de l'enveloppe affectée à cet objectif spécifique a été programmé, traduisant un retard très important dans la mise en œuvre de cette priorité.

PO Franche-Comté

La programmation sur l'OS 3.1 du PO Franche Comté est inférieure de près de dix fois au niveau d'avancement théorique normal à ce stade de la programmation. Cinq dossiers ont été programmés à ce jour :

- Une chaufferie biomasse au sein d'un centre hospitalier de Belfort, qui représente à elle seule la moitié de la programmation
- Une chaufferie bois installé dans une école sur la commune d'Etalans
- Une installation d'un chauffage géothermique dans une autre école de la commune de Sancey,
- Une plateforme de stockage de bois à Cuttura
- Une étude pour la promotion du potentiel géothermique du territoire grand bisontin.

Cinq dossiers ont par ailleurs été retirés sur cet OS pour diverses raisons, traduisant les difficultés techniques auxquelles sont confrontés les dossiers en phase de montage : insuffisance des seuils de production énergétique, un taux de subventionnement trop élevé ou encore problèmes sur des critères techniques d'éligibilité.

En revanche, une relative dynamique de programmation semble se développer sur le premier semestre 2018 avec quelques dossiers structurants en cours d'instruction et notamment la construction d'une unité de méthanisation collective (Cf fiche projet).

PO Bourgogne :

Sur le PO Bourgogne, si la programmation « brute » est nettement supérieure à celle de Franche Comté (1,4M), elle reste cinq fois inférieure au niveau d'avancement théorique normal à ce stade de la programmation. Sur cet OS, 24 dossiers ont été sélectionnés principalement orientés autour de trois types d'opérations :

- **Chaufferies bois** : 11 dossiers maillent correctement le territoire (cf cartographie - infra). Elles représentent approximativement la moitié des crédits consommés sur l'OS 3.1.
- Le financement de **l'observatoire climat-énergie** porté par Alterre Bourgogne : 3 dossiers annuels financés à 70% par le FEDER.
- **L'animation territoriale** : 7 opérations soutiennent l'ingénierie territoriale, par le financement de postes de chargés de mission ou de coordinateurs de la politique Climat, visant notamment à favoriser l'émergence de projets de productions d'EnR sur le territoire.

Les 3 derniers dossiers sont constitués d'une chaufferie biomasse avec construction de silo de stockage, un broyeur bois pour la production de plaquettes et la mise en place d'une chaufferie au miscanthus.

ACTUALISATION DES DONNEES AU 31/12/2018

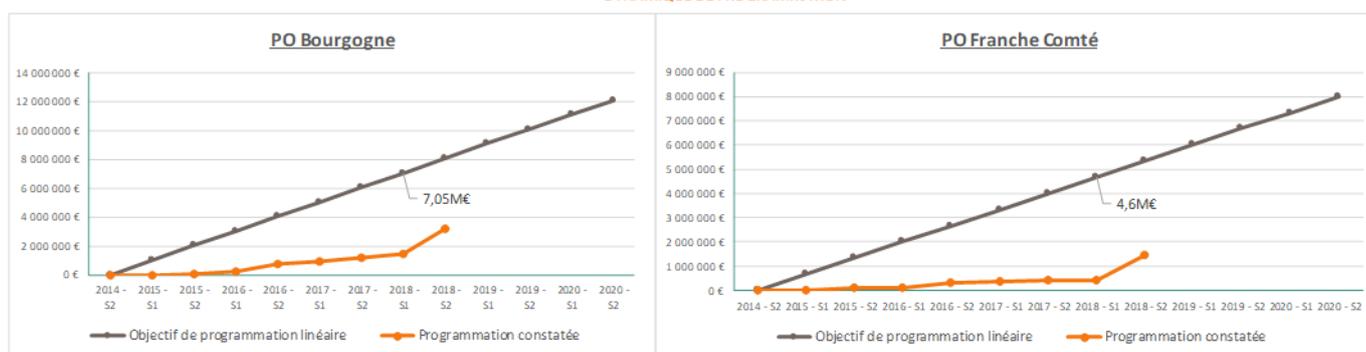
ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

	Programmation UE		Taux d'intervention UE		Certification	
	en k€	% prog	Prévu	Réel	€	%
Thématique "Energies Renouvelables"	4 638 K€	23,1%	40,0%	25,2%	3 763 K€	7,5%
OS 3.1 PO Bourgogne : Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale	3 175 K€	26,3%	40,0%	29,1%	3 452 K€	11,4%
OS 3.1 Franche-Comté : Productions énergies renouvelables	1 462 K€	18,3%	40,0%	19,5%	311 K€	1,6%

*Source : Synergie au 31/12/2018

Taux certif = montant / maquette

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



L'actualisation des données montre une progression de la programmation au second semestre 2018. 15 nouveaux dossiers ont été programmés dont 13 sur le PO Bourgogne. Cette évolution en Bourgogne résulte de la mise en place d'un appel à projets qui permet de lever les freins juridiques précisés dans la partie 2 ci-dessous.

2 – ANALYSE DES FREINS A LA MISE EN OEUVRE



Différents facteurs explicatifs peuvent être mis en évidence pour expliquer les difficultés actuelles :

OS/ PO	Problème constaté lors de l'évaluation intermédiaire	Solution envisagée	Progression de la résolution du problème
OS 3.1 PO FC & PO B	Persistance d'un cadre juridique inadapté freinant l'émergence de dossiers voire contraignant à l'abandon de certains dossiers	Explorer les solutions basées sur le régime des infrastructures locales	☹️ Un cadre juridique qui reste incertain même si des solutions ont été récemment trouvées sur le PO Bourgogne (<i>voir Zoom n°1 - infra</i>).
	Baisse du prix des énergies fossiles défavorable à l'essor des projets d'ENR	Aucune influence possible pour l'AG	☹️😊 Baisse des prix structurelle depuis plusieurs années mais évolution récente à la hausse (<i>voir Zoom n°2 - infra</i>).
	Impact de la réforme territoriale et notamment la refonte de l'intercommunalité		😊 Une dynamique de projets qui reprend progressivement selon les acteurs interrogés
	Concurrence entre les fonds (FEADER, LEADER...) pour les projets de méthanisation et de chaufferie bois.	Travailler l'articulation avec les acteurs	☹️ Des efforts avec l'ADEME, mais des effets de concurrence importants avec les TEPCV (<i>cf. 2.b – cohérence externe</i>).
OS 3.1 PO FC	Animation insuffisante sur l'OS	Renforcement en personnel dédié	😊 Stabilisation des ressources
OS 3.1 PO B	Réduction du champ d'éligibilité des dépenses (chaudières	Ouverture du FEDER aux dossiers éligibles au Fonds Chaleur	😊 Ouverture aux projets jusqu'à 1000 TEP depuis la modification du PO en 2017.

	hydroélectriques et projets du Fonds Chaleur) par rapport à 2007 - 2013		
OS/ PO	Nouveau problème constaté	Solution à étudier	
OS 3.1 PO FC & PO B	Emergence d'enjeux non anticipés (récupération de chaleur fatale, stockage hydrogène) ou renforcés (méthanisation) depuis l'élaboration du PO.	Modification PO	
	Essoufflement du potentiel des projets couplant chaufferie-bois et réseau de chaleur associé, notamment dans les grandes collectivités. <i>(voir Zoom n°3 - infra).</i>	Potentiel résiduel auprès des communes rurales.	
PO FC	Retard dans l'instruction des dossiers sur l'ensemble de l'OT 4 (Près de 35 dossiers déposés en instance de traitement)	Renforcement de l'équipe	

Zoom 1 - Encadrement juridique. La plupart des réseaux de chaleur impliquent plus de 20% de revente et sont donc soumis aux régimes d'aides d'Etat. Plus fondamentalement, c'est l'interprétation de la DG concurrence assimilant, dans le cas d'espèce, l'autofinancement des porteurs de projets publics à une aide publique, qui rend de facto impossible le montage des projets considérés.

Ces problèmes juridiques ont conduit à l'abandon de nombreux projets. A titre d'exemple, la commune de Poisson a renoncé à un projet de chaufferie bois dont la revente de chaleur à un restaurant et deux particuliers a fait chuter le taux de subventionnement et l'équilibre du projet. Plus globalement, la complexité et l'exigence du cadre réglementaire pose des difficultés de communication pour les animateurs de terrain : il existe un décalage entre le maximum de cofinancement affiché (80%) et la réalité généralement constatée à la suite de l'application des régimes d'aides. L'effet a été très fortement négatif pour l'image des fonds structurels sur les territoires. Tant les relais de terrain que les bénéficiaires ont témoigné d'une lassitude voire d'une exaspération liée au montage de dossiers FEDER sur ces catégories de projets.

Au plan pratique, le réseau d'animateurs est en difficulté pour établir des simulations auprès des maîtres d'ouvrage lors de la conception du projet, préalable à l'instruction juridique qui en modifie généralement les contours. Le sentiment généralisé d'instabilité du cadre juridique, la crainte des conséquences des contrôles d'opérations, paralysent l'ensemble de la chaîne d'acteurs. Le dernier épisode en date, s'est appuyé sur les conséquences de la lettre de la DG Regio du 20 octobre 2017, qui en application du principe de non-discrimination des personnes handicapées ainsi que du droit des personnes, a soulevé plusieurs mois d'incertitude sur la possibilité de financer des projets énergétiques ou numériques au sein des établissements d'accueil de personnes âgées dépendantes. Elle a conduit concrètement à l'arrêt de l'instruction de plusieurs projets, alors même qu'aucune incompatibilité n'existait *in fine*. Cette incompatibilité a néanmoins été levée, par la Commission européenne, au cours du dernier trimestre 2018.

Cette difficulté a pu néanmoins être surmontée en Bourgogne, par la mise en œuvre d'une démarche d'appel à projets. Conformément à l'article 6.6.3 du régime SA 40405, une mise en concurrence claire, transparente et non-discriminatoire permet la prise en compte de 100% des coûts admissibles et permet de surmonter les difficultés juridiques liées à l'autofinancement public.

L'ensemble de la chaîne des acteurs de la mise en œuvre a fait état d'attentes fortes de clarté et de stabilité du cadre communautaire, indispensables à la mise en œuvre de la stratégie.

Zoom n° 2 - La baisse du prix des énergies fossiles a découragé les porteurs de projets, et notamment les petites collectivités aux finances tendues, à développer des projets EnR sur les territoires. Alors que la stratégie du PO s'était appuyée sur un diagnostic (2009-2013) constatant une hausse croissante du coût des énergies fossiles, leur cours s'est brutalement renversé pour enregistrer une baisse de près de 30% fin 2016 (cf. [1.a - actualisation du diagnostic](#)). Plus largement, la forte volatilité du prix des énergies fossiles - biaisant par la même occasion les calculs de TRB - a créé un climat de doute sur la soutenabilité économique des solutions basées sur le renouvelable, en particulier leur impact sur les charges de fonctionnement. Ce contexte économique a eu un impact direct et important, au dire des acteurs de terrains interrogés, avec l'abandon de nombreux projets locaux à l'étude, notamment de petites collectivités.

Zoom n°3 – Des interrogations sur le potentiel de projets. L'essoufflement du potentiel de projets couplant chaufferies bois et réseaux de chaleur a été souligné par les partenaires.

Le bois-énergie représente la principale source d'EnR (87% en Bourgogne par exemple). Cette prépondérance s'est traduite au niveau de la programmation par un nombre important de chaufferies bois financées par le FEDER. Les territoires et notamment les grosses collectivités se sont bien emparées de cet enjeu, et la plupart d'entre elles ont déjà structuré leur réseau. Un potentiel résiduel subsiste auprès des petites communes rurales. Compte tenu de leur coût moyen et de leur complexité de montage, ce type de projets apparaît insuffisant pour remplir à eux seuls les objectifs de programmation.

Si des potentiels existent dans le vivier des projets actuels (cf. section 5 de la fiche sur les perspectives), le retour d'expérience montre que la phase d'instruction technique se traduit par un taux élevé de rejet ou d'abandon.

Zoom n°4 – Un engorgement à l'instruction des dossiers sur le PO Franche-Comté. Au sein du service instructeur de l'OT4, un seul agent doit faire face à un engorgement des dossiers en instance d'instruction, tant en matière d'EnR que d'efficacité énergétique. Début décembre 2018, la liste des dossiers EnR en instance comptabilisait 36 dossiers (3 dossiers de méthanisation, 2 dossiers géothermie et 31 dossiers bois énergie), dont 15 déposés depuis mai 2018. Ces dossiers restent longs à instruire et ne pourront émerger rapidement sans un renfort du service. Ce problème freine la dynamique de programmation et entraînera par voie de conséquence un retard dans la certification, qui pourrait être préjudiciable au moment de la clôture du programme.

3 – ANALYSE DE LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES ACTIONS D'ANIMATION



Un réseau d'animation territorial qui joue un rôle apprécié et utile sur les territoires, mais son fonctionnement apparaît bridé et sans stratégie d'ensemble.

L'importance du travail d'animation préalable à l'émergence des projets a été souligné par l'ensemble des acteurs. Des postes d'animateurs territoriaux sont financés sur le territoire pour constituer un relais d'information et d'appui des porteurs de projet sur le PO Bourgogne. Sur le PO Franche-Comté, en dépit de l'évolution du DOMO il y a deux ans, l'animation n'est pas financée par le FEDER, mais sur crédits régionaux. L'ensemble des acteurs interrogés ont souligné l'importance d'une animation de proximité pour susciter et faire aboutir les projets. L'efficacité de ce travail d'animation reste néanmoins contrainte par divers facteurs :

- Le temps d'émergence des projets avec une corrélation entre le nombre d'études de faisabilité financé en année N qui correspond au nombre de projets en année N+2
- Les difficultés juridiques et techniques évoquées plus haut, qui entraînent un taux d'abandon élevé.
- Un soutien en ingénierie qui se destine à des acteurs variés, sans cohérence d'ensemble (AELE de la Nièvre et PNR du Morvan à ce jour).

4— ANALYSE DES REALISATIONS ET RESULTATS



	Cible 2018	Cible 2023	Valeur prévisionnelle	Réalisé
CO 30 : Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables (MW) - TOTAL BFC		42,00	2,26	0,45
... dont PO Bourgogne (OS 3.1)	5,41	15,00	1,69	0,45
... dont PO Franche Comté (OS 3.1)	-	27,00	0,57	0

Source : Données au 07/05/18 - Traitement Tértiéto

L'indicateur central pour mesurer la progression sur cette thématique est la **capacité supplémentaire de production d'EnR**.

1. PO Bourgogne

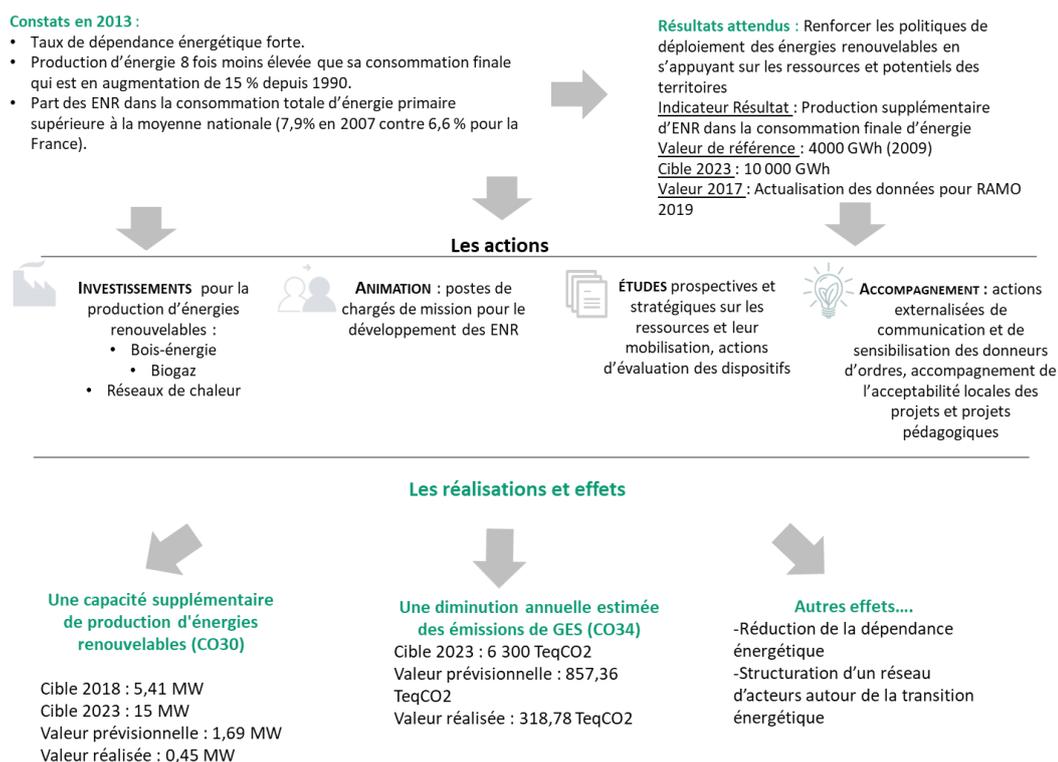
SYNTHESE DES REALISATIONS ET RESULTATS OBTENUS

Sur le PO Bourgogne, cet indicateur fait partie du cadre de performance et possédait une cible 2018 fixée à 7 MW. Cette cible a été modifiée fin 2018 pour une valeur arrétée à 5,41MW. La valeur prévisionnelle des 15 opérations programmées au 07/05/2018 s'élève à 1,69 MW, pour 0,45 MW en réalisé, soit 8,32 % de la cible 2018. Il existe une vigilance sur l'atteinte des objectifs du cadre de performance. A la remise du rapport final, le redressement de la programmation permet d'apporter des perspectives plus favorables, qui doivent encore être confirmées en réalisation.

A noter : l'augmentation significative de programmation sur le second semestre, conséquence positive du premier appel à projets. Au 31/12/2018, 22 dossiers de chaufferies étaient programmés, dont 18 pour lesquelles la réalisation effective a pu être constatée, soit une valeur réalisée de l'indicateur CO30 relatif à la capacité supplémentaire de production d'ENR de 4,58 MW (soit 84,66% de la cible 2018 révisée à 5,41MW).

Le logigramme suivant reprend en synthèse le cadre logique d'intervention de la mesure liée à la production d'énergie renouvelable du PO et place en miroir les réalisations et les résultats obtenus.

B - O.S 3-1. Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale



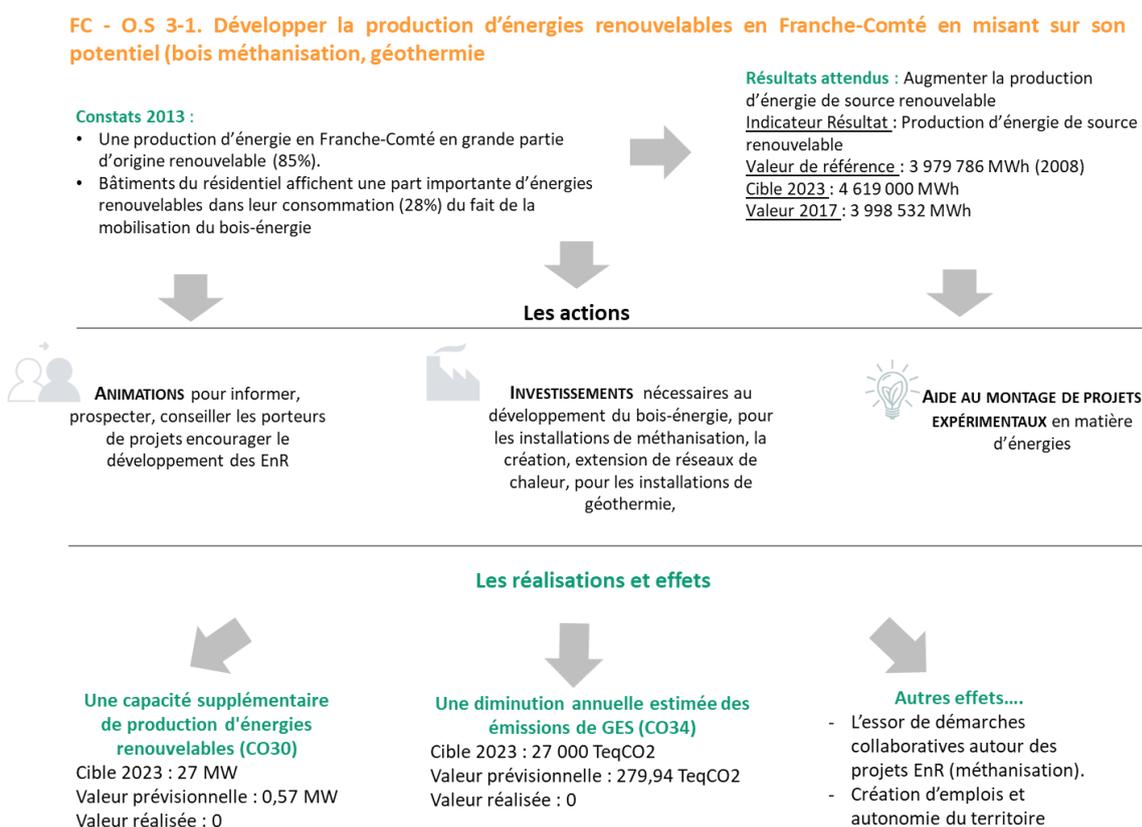
2. PO Franche Comté

SYNTHESE DES REALISATIONS ET RESULTATS OBTENUS

Sur le PO Franche Comté, l'indicateur CO30 ne fait pas partie du cadre de performance et ne possède donc pas de cible 2018. La cible 2023 apparaît être considérablement plus élevée qu'en Bourgogne avec 27MW. La valeur prévisionnelle sur l'indicateur est préoccupante avec seulement 0,57 MW, soit 2% de la cible 2023.

En Franche-Comté, les trois dossiers programmés ont débouché sur une capacité supplémentaire de production de 0,57 MW, soit une moyenne de 0,19 MW/projet. **Il faudrait donc environ 47 projets pour atteindre la cible à l'horizon 2023.**

Le logigramme suivant reprend en synthèse le cadre logique d'intervention de la mesure liée à la production d'énergie renouvelable du PO et place en miroir les réalisations et les résultats obtenus :

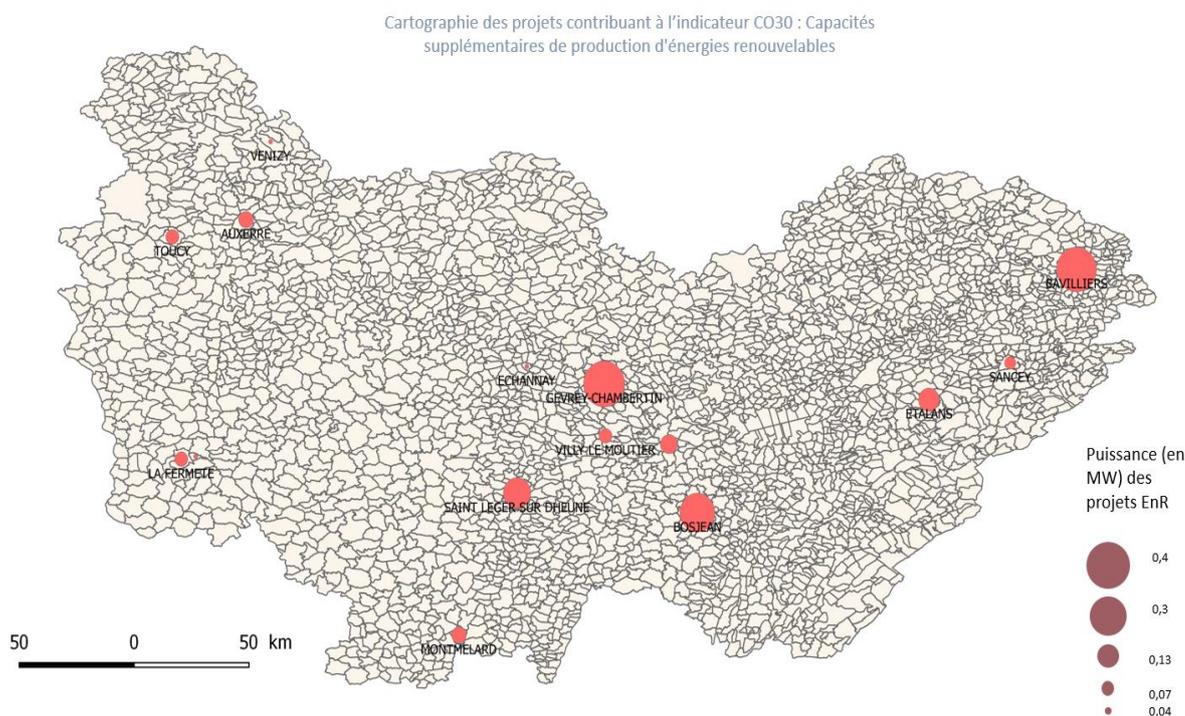


TYPLOGIES DE PROJETS

La cartographie ci-dessus représente tous les projets d'ENR ayant contribué à l'indicateur CO 30 sur le territoire régional. Les 16 projets induisant une capacité supplémentaire de productions d'ENR se décomposent de la manière suivante :

- 13 chaufferies bois
- 2 chaufferies biomasse (Bosjean et Bavilliers)
- Une installation de chauffage géothermique (Sancey).

Les projets financés sont hétérogènes en termes de puissance, avec un rapport de 1 à 10 entre le plus petit et le plus grand projet. **Les projets de chaufferie biomasse** sont les plus contributeurs : avec seulement 2 projets sur 16 autour de cette énergie, ils représentent pourtant 30% de la valeur prévisionnelle de l'indicateur CO30.



5 – ANALYSE DE L'EFFICACITE ET DE L'UTILITE



QUEL EST LE CHANGEMENT OBSERVE SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET QUELLE EST LA CONTRIBUTION DU FEDER ?

Les stratégies des deux programmes opérationnels sont fortement appuyées sur les objectifs des SRCAE à l'échelle des deux ex-régions. Les deux documents dressent le constat d'une dépendance énergétique forte nécessitant un développement des EnR dans l'optique de réduire cette dépendance.

Dans le SRCAE Bourgogne, adopté en juin 2012, l'objectif retenu est de porter à 23% la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans sa consommation d'énergie finale d'ici à 2020. Côté Franche-Comté, le SRCAE fixe un objectif nettement plus ambitieux de 32% d'EnR dans le mix énergétique d'ici à 2020.

En 2014, et ce malgré une progression constante (+ 4,6 points depuis 2009 côté Bourgogne), les proportions d'EnR dans le mix énergétique des deux ex-régions s'élevaient à 12,2% en Bourgogne et 15% en Franche-Comté. **La trajectoire de la Région apparaît donc comme étant défavorable par rapport aux objectifs fixés dans le programme.**

Les deux programmes opérationnels ont fixé des objectifs d'augmentation de la production d'énergie renouvelable au titre de leurs indicateurs de résultats sur l'axe 3.

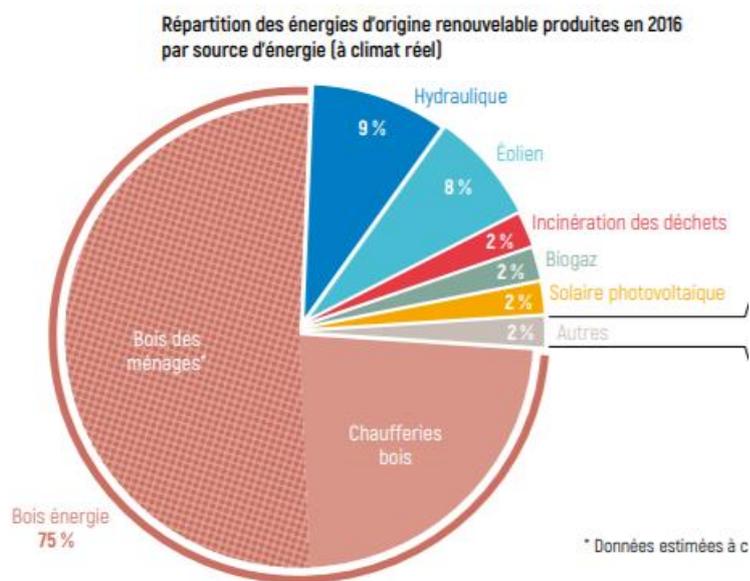
INDICATEURS DE RESULTATS « PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLES EN GWH » SUR LES PO BOURGOGNE ET FRANCHE COMTE

	Valeur de référence (FC : 2008 – BG : 2009)	Valeur cible 2023	Situation 2015	Situation 2016
Franche-Comté	3 979	4 476	n.d.	10 300 ¹
Bourgogne	4 000	10 000	4 667 ²	
Total	7 979	14 476	n.d.	10 300

Les données disponibles montrent une progression vers les objectifs 2023, à un rythme néanmoins moins soutenu que prévu.

Les données mises en avant dans *l'Etat des lieux des énergies d'origine renouvelable en Bourgogne – Franche Comté de 2018* de l'observatoire Alterre conduisent à relativiser l'influence des programmes opérationnels sur ces changements observés, et in fine la pertinence des indicateurs de résultats portant sur la totalité du périmètre EnR.

En effet, la décomposition du Mix-EnR de la Région montre que si le bois-énergie est la principale source renouvelable pour la Région, son utilisation repose à près de deux tiers sur les chauffages individuels (Graphique 1). Ainsi, l'action des programmes FEDER se porte sur les chaufferies bois et le biogaz, qui représentent environ un quart de la production d'énergies renouvelables en région.



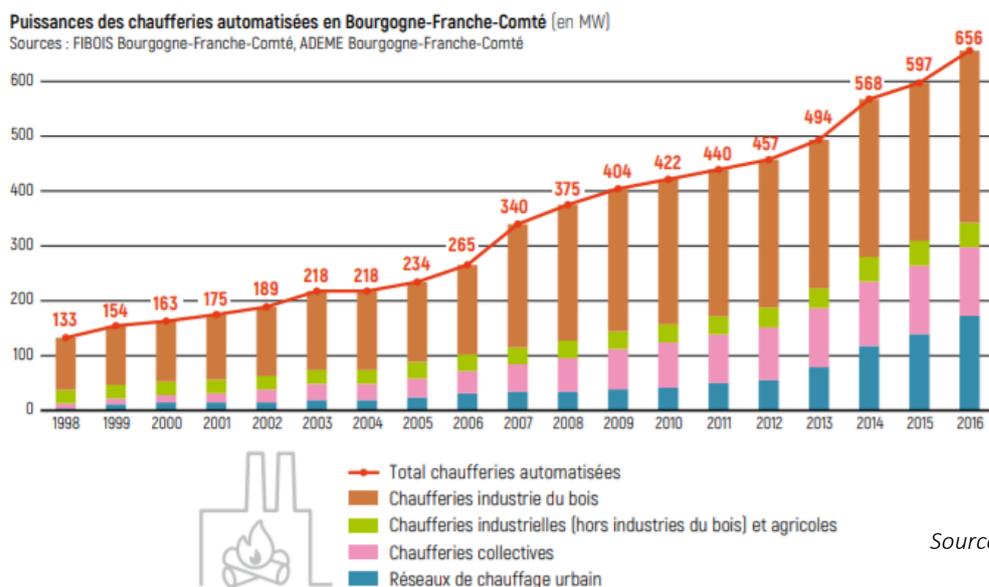
Source : Alterre

Sur le périmètre ces chaufferies bois - centrales dans la stratégie des deux PO - les chaufferies bois collectives (en rose sur le graphique) ont connu un développement soutenu sur la période 2000-2012. Depuis la progression se

¹ Source : Alterre - Etat des lieux des énergies d'origine renouvelable en Bourgogne – Franche Comté (Résultats 2016) – Février 2018

² Source : Alterre - Etat des lieux des énergies d'origine renouvelable en Bourgogne (Résultats 2015) – Février 2017

poursuit de manière ralentie. L'essentiel de la croissance des dernières années des « EnR Bois » apparaît portée par les réseaux de chauffage urbains, qui n'émargent pas à l'OS 3.1.



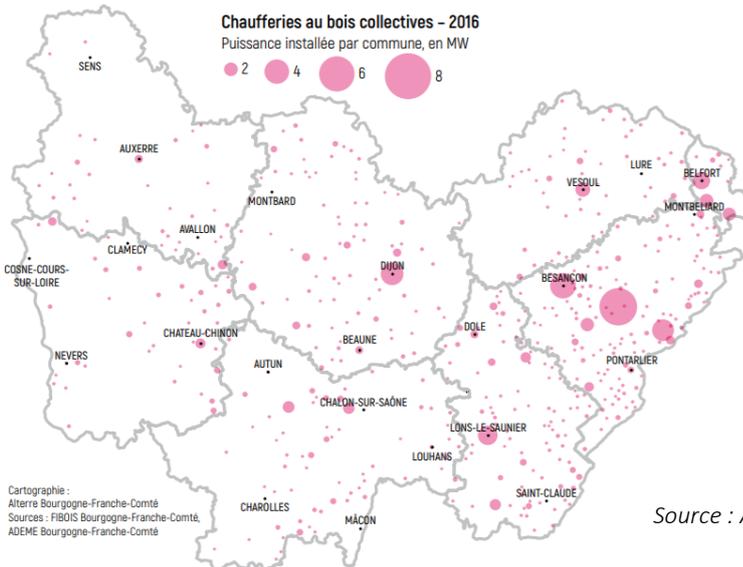
Source : Alterre

Dans son étude 2018, l'observatoire Alterre recense ainsi 654 chaufferies collectives à ce jour. **Les 13 projets financés au titre du programme opérationnel représentent ainsi 1,9 % du parc régional de chaufferies bois et représentent 0,9% de la puissance installée.** Compte tenu de leur niveau d'avancement actuel, mais aussi de la typologie de projets ciblés, la contribution aux évolutions stratégiques demeure donc limitée.

LES CHAUFFERIES COLLECTIVES

Elles chauffent principalement des bâtiments municipaux, d'habitats collectifs, d'établissements scolaires, sanitaires et sociaux. Excepté une dizaine de chaufferies de plus de 1 MW, leur puissance est en moyenne de 130 kW.

- 21 _____
100 installations
19 MW - 42 GWh
- 25 _____
199 installations
37 MW - 102 GWh
- 39 _____
110 installations
21 MW - 81 GWh
- 58 _____
58 installations
11 MW - 22 GWh
- 70 _____
54 installations
10 MW - 37 GWh
- 71 _____
76 installations
14 MW - 41 GWh
- 89 _____
44 installations
6 MW - 11 GWh
- 90 _____
13 installations
8 MW - 21 GWh



Source : Alterre

Reste que la stratégie d'intervention ne vise pas uniquement des objectifs quantitatifs : les opérations soutenues favorisent la relocalisation de la production énergétique en territoire peu denses, et participent plus globalement à la mise à niveau des infrastructures locales.

QUEL EST L'EFFET LEVIER DU FEDER SUR LES PROJETS ?

Les remontées issues des entretiens avec les partenaires ainsi que des échanges avec les porteurs de projets ont rappelé la présence d'un réel effet levier du FEDER à l'échelle micro économique : la présence d'un soutien public conditionne la réalisation des opérations.

Le soutien du FEDER est notamment décisif sur les projets portés par des petites collectivités, dont les capacités d'investissement sont contraintes.

6 – ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES



GRANDES CONCLUSIONS

Un impact qui sera probablement limité sur la production EnR globale, mais qui peut être substantiel sur les « segments » ciblés.

Comme sur les autres thématiques, il est prématuré d'identifier l'impact que pourrait avoir le PO sur les changements attendus. Le nombre d'opérations reste à ce stade encore limité et les opérations n'ont pas produit tous leurs effets.

Mais plus globalement, la nature des projets et l'ampleur des moyens mobilisés ne sont pas de nature à pouvoir générer un effet levier massif et global sur la production EnR régionale, majoritairement dépendante de facteurs exogènes aux programmes : choix des ménages, politiques fiscales, évolutions du prix des énergies fossiles. En ce sens la pertinence des indicateurs de résultats aurait pu être améliorée en ciblant davantage le changement attendu sur les énergies ciblées par le programme.

Sur ces « segments » (chaufferies collectives bois, biogaz), l'effet levier du FEDER est susceptible d'être substantiel sur l'évolution des indicateurs régionaux.

Les grandes conclusions pour le PO Bourgogne

L'autorité de gestion expérimente actuellement la mise en œuvre de la mesure par appel à projet pour « Soutenir financièrement le déploiement des chaufferies bois produisant jusqu'à 1000 TEP/an, alimentées par plaquettes forestières ou sous-produits bruts (issus d'industries du bois, déchets verts, exploitations de bocages), avec ou sans réseau de chaleur ». Celui-ci doit permettre de :

- Fournir un cadre plus sécurisé pour la programmation
- Soutenir des projets de plus grande ampleur, indispensables à l'atteinte des objectifs stratégiques.

Sur les chaufferies bois, les perspectives de programmation pourraient s'améliorer prochainement, grâce à cet appel à projet : 14 dossiers déposés représentant une puissance de 4,5 MW. Conformément à l'article 6.6.3 du régime SA 40405, une mise en concurrence claire, transparente et non-discriminatoire permet la prise en compte de 100% des coûts admissibles et permet de surmonter les difficultés juridiques liés à l'autofinancement public. Un lancement d'un nouvel AAP avec une cible sensiblement différente est prévue en novembre.

Cinq études de faisabilité sont également en cours pour équiper des lycées de chaufferies bois en remplacement des chaudières obsolètes à énergie fossile.

Les perspectives d'amélioration de la programmation dépendront essentiellement de l'aboutissement de ces démarches.

Sur la méthanisation en revanche, les lignes de partage avec le FEADER (critère du porteur agricole / non agricole) font que le potentiel de projets éligibles au FEDER est très restreint. Le potentiel de projets n'a pas été jugé suffisant à ce stade pour légitimer une démarche de révision des lignes de partage FEDER / FEADER.

Les grandes conclusions pour le PO Franche-Comté

La dynamique de projets du PO franc-comtois apparaît insuffisante sur cette thématique pour atteindre les objectifs. Le redressement pourrait passer par :

- Le développement d'unités de méthanisation structurantes
- La mobilisation du « de minimis » sur les petits dossiers de chaufferies bois

La mobilisation d'une démarche de type appel à projet n'apparaît en revanche pas faisable sur le PO. Il ne permet pas d'apporter de solution tant que les nombreux dossiers déjà déposés, ne sont pas instruits, mais pourrait constituer une piste à moyen terme.

Dans ce contexte, le redressement de la mesure doit passer par le développement de projets structurants de méthanisation. Trois à quatre dossiers sont en cours d'émergence.

PERSPECTIVES D'ATTEINTE DES CIBLES :

Sur le PO Franche-Comté, l'indicateur CO30 ne figure pas au cadre de performance. La valeur cible 27 MW s'appuie sur une hypothèse de coût unitaire de 740 K€ de coût total par MW installé. Sur les dossiers programmés actuellement, la valeur moyenne se situe à 2 000 K€ par MW. Les perspectives d'atteinte de la cible sont défavorables.

Sur le PO Bourgogne, l'indicateur figure au cadre de performance. Les perspectives pour 2018 sont défavorables du fait du retard de programmation. En revanche les hypothèses de coûts unitaires (2M€ de coût total par MW) sont conformes à la programmation actuelle. La fixation initiale n'ayant pas été réalisée sur la base d'une assiette financière précise allouée à ce type de projets, la cible a été modifiée, fin 2018, pour une cible 2018 à hauteur de 5,41MW et une cible 2023 à hauteur de 11,58MW. Au-delà de l'impératif financier de programmation, il conviendra d'être vigilant sur l'équilibre entre opérations non contributrices au cadre de performance (ex : animation) et projets contributeurs au cadre de performance, afin que le programme ne soit pas exposé au risque de correction financière sur les cibles 2023.

B. Fiche thématique : Efficacité énergétique

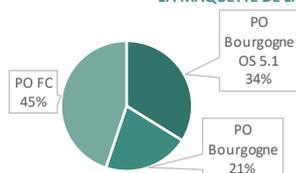
1 – AVANCEMENT FINANCIER ET REALISATIONS



Nota : Les analyses de ce chapitre ont été formalisées dans le cadre du rapport intermédiaire le 15 Septembre 2018. Elles traduisent la situation à cette date. Elles s'appuient sur les données de programmation au 07/05/2018.

Données de programmation au 07/05/2018

LA MAQUETTE DE LA THEMATIQUE



Maquette UE sur la thématique
46 765 849 €

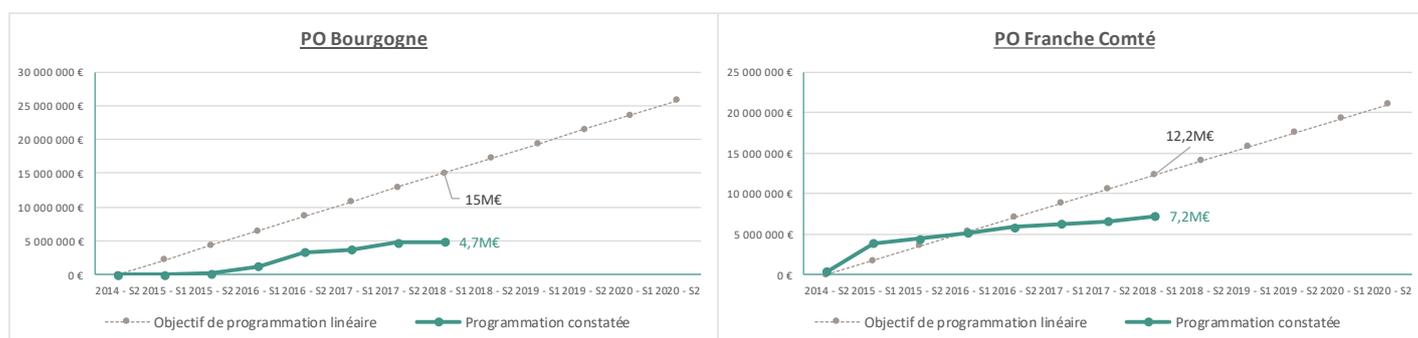
Maquette CT sur la thématique
120 381 266 €

AVANCEMENT DE LA THEMATIQUE "EFFICACITE ENERGETIQUE"

Nombre de dossiers : 79 dossiers Montant moyen de 151,9K €

	Coût total		FEDER	
	en K€	%	en K€	%
Programmation	59 085 K€	49,1%	12 001 K€	25,7%
Certification	20 613 K€	17,1%		

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

	Programmation UE		Taux d'intervention UE		Certification	
	en k€	% prog	Prévu	Réel	€	%
Thématique "Efficacité énergétique"	12 001 K€	25,7%	38,8%	20,3%	20 613 K€	17,1%
OS 3.2 PO Bourgogne : Réduire consommation énergétique bâtiments	2 186 K€	13,8%	40,0%	27,1%	3 251 K€	8,2%
OS 5.1 PO Bourgogne : Réduire conso. énergétique bâtiments pub. et logement social dans quartiers	2 590 K€	26,1%	35,1%	14,0%	7 804 K€	27,6%
OS 3.2 Franche Comté : Réduire la consommation énergétique dans le logement social	7 225 K€	34,4%	40,0%	22,0%	9 558 K€	18,2%
OS 3.3 Franche Comté : Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur	0 K€	0,0%	40,0%	0,0%	0 K€	0,0%

* Source : Synergie au 07/05/2018

Taux certif = montant / maquette

L'efficacité énergétique dans les bâtiments concerne quatre OS des PO Bourgogne-Franche-Comté. Si les deux PO présentent un découpage différent, ils interviennent sur un champ d'éligibilité relativement similaire (efficacité énergétique dans le logement social et dans les bâtiments d'enseignement supérieur). Le PO Bourgogne est cependant ouvert sur d'autres champs, tels que l'efficacité énergétique dans le logement privé, dans les bâtiments publics des collectivités, le renforcement de la connaissance et l'accompagnement des porteurs de projets, ainsi que les démarches expérimentales et projets démonstrateurs.

La programmation sur cette thématique s'élève à 25,7 % des crédits FEDER pour l'ensemble de la Région et varie fortement d'un OS à l'autre. 79 dossiers avaient été programmés au 7 mai 2018.

PO Franche-Comté : L'OS 3.2 comptabilise 38 dossiers programmés, ce qui montre une dynamique en cours, sans pour autant atteindre un taux de programmation suffisant de l'enveloppe de 21 M€ au regard de la progression linéaire. La programmation a été freinée ces deux dernières années au regard des perspectives qui étaient attendues. Si le besoin en rénovation reste important, il convient d'être vigilant sur la capacité des porteurs de projet à déposer des dossiers dans les

prochains mois. Un travail fin de perspectives pour les prochaines années reste à faire pour garantir la consommation de l'enveloppe.

PO Bourgogne : L'OS 3.2 enregistre une programmation de 26 dossiers. Le coût moyen (84 070 €) d'un dossier reste cependant relativement faible, ce qui vient expliquer le faible taux d'avancement de l'OS, dont l'enveloppe s'élève à 15,855 M€. Cet OS est pénalisé par l'abandon d'un outil d'instrument financier en matière de rénovation du logement privé et rencontre des difficultés à faire émerger des dossiers sur plusieurs types d'actions (rénovation de logement social en zone rurale, projets démonstrateurs et expérimentation de solutions techniques...). L'autorité de gestion a néanmoins identifié des perspectives de programmation prochaines (création de complexes démonstrateurs (énergie positive, matériaux biosourcés), potentiel de 900 logements à rénover), ce qui devrait permettre de relancer le rythme de programmation. Le taux de programmation estimé pour la fin de l'année pourrait atteindre les 32,82 %. Cet OS reste toutefois dans une situation sensible pour atteindre un taux de consommation du FEDER de 100% d'ici 2023.

L'OS 5.1 constitue le moteur de la programmation de l'axe 5, relatif au développement urbain durable, mis en œuvre à travers des stratégies urbaines intégrées (SUI). 15 dossiers font état d'une programmation, à ce stade. Le coût moyen d'un dossier atteint 172 690 €. Le retard de programmation de cet OS peut s'expliquer par le délai de conventionnement avec les organismes intermédiaires (Communautés agglomération) et d'installation des stratégies. D'après l'autorité de gestion, un vivier suffisant de projets existe pour assurer la programmation de l'enveloppe de 9,9 M€.

ACTUALISATION DES DONNEES AU 31/12/2018

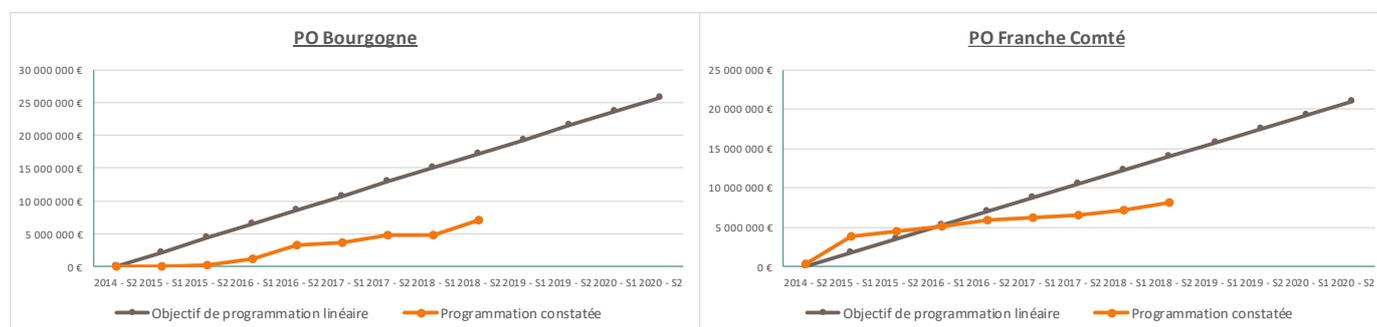
ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

Thématique "Efficacité énergétique"	Programmation UE		Taux d'intervention UE		Certification	
	en k€	% prog	Prévu	Réel	€	%
OS 3.2 PO Bourgogne : Réduire consommation énergétique bâtiments	4 041 K€	25,5%	40,0%	23,7%	6 845 K€	17,3%
OS 5.1 PO Bourgogne : Réduire conso. énergétique batiments pub. et logement social dans quartiers	3 097 K€	31,3%	35,1%	13,5%	14 841 K€	52,6%
OS 3.2 Franche Comté : Réduire la consommation énergétique dans le logement social	8 138 K€	38,8%	40,0%	22,5%	20 460 K€	39,0%
OS 3.3 Franche Comté : Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur	0 K€	0,0%	40,0%	#DIV/0!	0 K€	0,0%

* Source : Synergie au 31/12/2018

Taux certif = montant / maquette

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



L'actualisation des données montre une progression sensible de la programmation au second semestre 2018, permettant d'afficher un total de 105 dossiers programmés (60 sur le PO Bourgogne et 45 sur le PO Franche-Comté).

2 – ANALYSE DES FREINS A LA MISE EN OEUVRE



Dans l'évaluation de mise en œuvre, quelques difficultés avaient été détectées. Ces difficultés ont été reprises dans le tableau ci-dessous et l'état de la progression de la résolution du problème a été vérifié.

PO / OS	Problème constaté lors de l'évaluation intermédiaire	Solution envisagée	Progression de la résolution du problème
PO FC OS 3.2	Blocage de l'instruction et du paiement des dossiers du fait de la vacance sur le poste de thermicien	Recrutement en urgence d'un thermicien	😊 Un thermicien a été recruté et le retard en instruction et en paiement a été rattrapé.
	Critères d'éligibilité (gain de 120 kWh _{Ep} /m.an) jugés plus stricts qu'avec le dispositif Effilogis, par les porteurs de projet et pouvant pénaliser des dossiers	Lancement d'un appel à projets spécifique pour les immeubles pour lesquels un gain minimum de 120 kWh _{Ep} /m.an ne peut être atteint, avec un niveau de subvention inférieur	😊 Un appel à projets est en cours. Apporte une satisfaction aux bailleurs, mais peu de dossiers déposés (6 ou 7). Cet AAP concernerait, en réalité, qu'un minimum de logements, principalement situés dans le Doubs, où le coefficient climatique est plus faible
	Incertitudes au moment du paiement suite à l'utilisation du tableau SIEG		😊 CGET a validé à la fin du 1 ^{er} semestre 2018 une nouvelle méthodologie.
	Paiement : Lourdeurs administratives dû au fonctionnement du prestataire de vérification du service fait (demande de pièces déjà fournies, manque de recul sur les dossiers...) et lenteur des paiements		😞 L'ensemble des bénéficiaires montre une insatisfaction sur le fonctionnement de la procédure de CSF et sur les délais de paiement (7 à 12 mois)
PO FC OS 3.3	Absence de projets	Contact avec les universités et le CROUS pour une identification de projet	😞 Appel à projet en cours, mais peu de projets attendus
PO B OS 3.2	<u>Logements sociaux</u> : peu de projets en zone rurale, qui est le territoire exclusif pour cet OS.	Etablir des perspectives avec les bailleurs sociaux	😊 La DERI a identifié les perspectives : au regard des dossiers connus sur le dispositif Effilogis (études, travaux), le nombre de logements à soutenir serait de l'ordre de 900.
	<u>Logements sociaux</u> : Priorité donnée à la consommation de l'enveloppe FEDER 2007-2013 avec des dossiers de rénovation des	Mise en place d'un thermicien à la DTE, suite à la clarification de l'organisation des services.	😊 Amorçage de la programmation 14-20 fin 2015.

	années 2014-2015, avant de démarrer la consommation de l'enveloppe 2014-2020 et blocage en 2017 de l'instruction.		
	<u>Ingénierie financière</u> : projet identifié initialement s'est avéré inéligible.	Identifier d'autres perspectives d'utilisation de ces crédits	☹️ Réutilisation envisagée des crédits sur d'autres sujets que l'ingénierie financière au sein de l'OS
	<u>Une animation</u> qui ne permet pas de faire émerger des projets basés sur des expérimentations de solutions techniques ou de projets démonstrateurs.		☹️ Animation principalement tournée vers le logement privé – pas de retour réel de l'animation sur le FEDER 😊 Deux projets de grande ampleur en passe d'être déposés
	<u>Bâtiments d'enseignement supérieur y compris les logements étudiants</u> : Absence de mobilisation des universités et risque de blocage sur l'application de la réglementation SIEG.	Remobilisation des universités	☹️ Un dossier de logements étudiants déposé et perspective d'un nouveau dossier. Problème d'inadaptation du tableau SIEG pour les logements étudiants, mais une solution est en passe d'être trouvée.
PO B OS 5.1	<u>Logements sociaux</u> : Priorité donnée à la consommation de l'enveloppe FEDER 2007-2013 avec des dossiers de rénovation des années 2014-2015, avant de démarrer la consommation de l'enveloppe 2014-2020, lancement des stratégies urbaines dès 2015 avec dépôt des dossiers dès fin 2015.		😊 Amorçage de la programmation 14-20 fin 2015
	<u>Logements sociaux</u> : Evolution du règlement régional avec extension du dispositif régional Effilogis à la Bourgogne, ce qui ne permet pas de financer le BBC compatible	Concertation avec la direction de la transition énergétique pour trouver une cohérence entre le FEDER Bourgogne et Effilogis	☹️ Pas de cohérence sur le niveau BBC compatible entre les deux dispositifs financiers. Toutefois, à ce stade, aucun frein n'a été identifié quant à l'absence de prise en compte du niveau BBC compatible par Effilogis pour le dépôt des dossiers FEDER
	<u>Stratégie urbaine intégrée</u> : plusieurs territoires n'ont pas encore déposé de dossiers	Relancer la mobilisation des Organismes intermédiaires (OI)	😊 L'AG assure désormais une animation des OI par le biais de

			réunion collectives et pas un suivi individuel.  Des dossiers ont désormais été déposés sur tous les territoires.
OS/ PO	Nouveau problème constaté	Solution à étudier	
PO FC	Retard dans l'instruction des dossiers sur l'ensemble de l'OT 4	Renforcement de l'équipe	

L'Autorité de Gestion a réussi à solutionner plusieurs difficultés qu'elle rencontrait permettant de lever ainsi les freins les plus bloquants. Sur cette thématique, on observe une stabilisation de la réglementation et des équipes au sein des directions de la Région et de la plupart des organismes intermédiaires (OS 5.1 PO Bourgogne) qui sont désormais au complet et opérationnels.

Les retours des entretiens montrent une satisfaction des relations avec les services instructeurs, même si la lourdeur des procédures reste de mise. En Franche-Comté, la procédure de contrôle de service fait qui s'appuie sur un prestataire, constitue un sujet de mécontentement chez les bénéficiaires. Les délais de paiement sont par ailleurs extrêmement longs. Ces procédures restent un frein au dépôt de dossiers, notamment par les bailleurs sociaux de petite taille. Avec les difficultés financières que rencontrent certains bailleurs, les délais de paiement risquent d'être un réel handicap.

Quelques freins se confirment cependant :

Zoom 1 : Rénovation des bâtiments d'enseignement supérieur (OS 3.3 du PO FC et 3.2 du PO B) : En matière de logements étudiants, une difficulté demeure sur l'application de la réglementation SIEG, sans pour autant qu'elle soit imputable à l'autorité de gestion. L'inadéquation du tableau de surcompensation, à laquelle s'ajoute un changement de configuration des logements qui fait accroître le loyer, amène à conclure un surfinancement systématique des dossiers, en l'absence d'une identification distincte du coût des travaux liés à l'efficacité énergétique du reste des travaux. Des solutions ont été recherchées (utilisation d'un tableau investissements / recettes, méthode validée par la CICC sur le PO Auvergne) en Bourgogne et doivent désormais trouver un écho chez les porteurs de projet, en vue d'une éventuelle adaptation de leur plan de financement. Le blocage de l'instruction et le temps qui a été nécessaire pour faire émerger des pistes de solution, ont cependant dissuadé le CROUS de faire appel au FEDER sur l'ensemble de ses opérations, même si trois ou quatre dossiers pourraient finalement être envisagés.

En Franche-Comté, le démarrage de la programmation s'explique également par des difficultés de montage des dossiers d'éco-campus du fait de leur complexité technique et organisationnelle. Une appel à projets sur les bâtiments d'enseignement supérieur est en cours. En juin, les perspectives de dossiers à programmer devraient ainsi être identifiées.

Il est probable qu'une partie des crédits affectés à ce sujet ne puissent être consommés en totalité. Une réflexion devrait être menée pour trouver de nouvelles orientations à ces crédits.

Zoom 2 : Instrument financier (OS 3.2 PO Bourgogne) : L'évaluation ex ante des instruments financiers de la Région Bourgogne-Franche-Comté a exclusivement identifié les perspectives d'instruments financiers sur les copropriétés. Elle met en avant l'état des lieux suivant :

- Absence de mécanisme de financement de la seconde étape de la phase amont nécessaire pour amorcer les travaux dans les copropriétés (accompagnement à la maîtrise d'œuvre jusqu'aux devis des entreprises) ;
- Conditions de financement parfois inadaptées pour certains types de rénovations atypiques, notamment en secteur sauvegardé ;
- Complexité du dispositif des prêts collectifs copropriété pour le financement du reste à charge ;

- Pour la cible des maisons individuelles dans le cadre du SPEE comme pour la cible des copropriétés, l'opportunité d'un système d'avance pourrait être étudiée.

Dans le logement individuel privé, la piste de l'instrument financier n'a pas été explorée car la priorité d'intervention avait été envisagée initialement sur le fonds de garantie. L'évaluation ex ante menée en 2018 n'a pas montré la pertinence de mobiliser du FEDER sur des instruments financiers pour cette période de programmation..

Zoom 3 : Retard dans la programmation des projets de rénovation énergétique dans les bâtiments publics (OS 5.1 PO B) : Sur le PO Bourgogne (OS 5.1), **le retard de la contractualisation avec l'ANRU a pu impacter l'émergence de projets de rénovation énergétique de bâtiments publics sur la période 2015 – 2016, mais c'est principalement l'absence de maturité des dossiers qui retarde le dépôt des dossiers.** Trois dossiers sont actuellement en instruction, d'autres projets étaient prévus initialement dans les stratégies des organismes intermédiaires. Dans le cadre de la clause de revoyure, les OI ont identifié leurs perspectives de financement dans l'optique d'une révision des conventions. Au 10/12/18, la DERI analyse ces retours pour identifier les modifications à envisager.

Zoom n°4 – Un engorgement à l'instruction des dossiers sur le PO Franche-Comté. Le service instructeur de l'OT 4 doit faire face à un engorgement des dossiers en instance d'instruction, tant en matière d'EnR que d'efficacité énergétique. Au-delà des 36 dossiers EnR en instance d'instruction, 15 dossiers de rénovation énergétique de logement social sont également en instance d'instruction. Ces dossiers restent longs à instruire et ne pourront émerger rapidement sans un renfort du service. Ce problème freine la dynamique de programmation et entraînera par voie de conséquence un retard dans la certification, qui pourrait être préjudiciable au moment de la clôture du programme.

3 – ANALYSE DES ACTEURS SUR LES ACTIONS D'ANIMATION



Une animation efficace sur la plupart des sujets

L'autorité de gestion assure le rôle d'animation de l'OS 3.2 en lien avec la Direction de la Transition Energétique. Elle s'appuie sur une animation auprès des Unions Sociales de l'Habitat et des bailleurs. Une analyse comparée des dossiers Effilogis et des dossiers FEDER montre que 30 % des bailleurs de Franche-Comté sollicitant le dispositif Effilogis ne sollicitent pas le FEDER (cf. partie 6 sur les enseignements et les perspectives). **Même si des réunions régulières (1 à 2 fois par an) sont organisées avec les USH et les bailleurs, l'animation mériterait de prendre une tournure spécifique,** notamment en Franche-Comté, afin d'identifier précisément les perspectives à venir et d'établir des liens directs avec les bailleurs sociaux (privés u publics) ne dépendant pas de l'USH.

En matière d'enseignement supérieur, elle a privilégié en Franche-Comté la mise en place d'un appel à projets. Le nombre d'acteurs étant limité dans ce domaine, les actions de sensibilisation peuvent se réaliser de manière très ciblée, ce qui a d'ailleurs été entrepris sur les deux territoires.

Une animation qui peut être renforcée sur des types d'actions spécifiques

Sur le PO Bourgogne, le renforcement de l'animation serait pertinent pour faire émerger des dossiers sur l'expérimentation de solutions techniques et organisationnelles ainsi qu'en matière de bâtiments démonstrateurs, en cas de difficultés à faire émerger suffisamment de projets pour atteindre les objectifs fixés. Ces actions de l'OS 3.2 restent peu connues et pourraient faire l'objet d'une plus grande diffusion. Le Vademecum de l'instruction prévoyait **le lancement d'un appel à projets ou à manifestation d'intérêt porté par l'ADEME et la Région** pour identifier ces projets. Cette démarche ne sera pas entreprise. Elle pourrait permettre de mobiliser les acteurs pouvant être concernés ou qui pourraient assurer un rôle de relais (cluster, organisations professionnelles, grandes collectivités, centres de recherche, établissements publics, conseillers en énergie partagée...).

4 – ANALYSE DES REALISATIONS ET DES RESULTATS



Presentation des logigrammes

PO Franche-Comté

Les logigrammes suivants reprennent en synthèse le cadre logique d'intervention des OS liés à l'efficacité énergétique et placent en miroir les réalisations et les résultats obtenus.

FC - O.S 3-2. Réduire la consommation énergétique dans le logement

Constats 2013:

- 20% des logements construits après 2013 et seulement 4% des logements existants)

Résultats attendus :

- Réduction de la quantité d'énergie consommée (et du poids des charges pour le locataire d'un logement social
- Amélioration de la qualité de vie sans préjudice sur le pouvoir d'achat des habitants concernés
- Une diminution de la production de gaz à effet de serre

Indicateur Résultat : Part des logements sociaux les plus économes

Valeur de référence : 31% (2013)

Cible 2023 : 27 %

Valeur 2017 : Donnée collectée en 2018

Les actions



INVESTISSEMENTS en matière de rénovation énergétique

- BBC des logements sociaux existants, y compris outils de suivi et de comptage
- permettant un saut qualitatif important dans les logements sociaux les plus économes, de façon exceptionnelle



INGÉNIERIE TECHNIQUE :

- Actions de conseil, de retour d'expériences, de diffusion de bonnes pratiques, de suivi des performances, de contrôle des résultats et des usages
- Actions d'accompagnement en matière de rénovation énergétique BBC des logements sociaux publics

Les réalisations et effets

Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique (CO31)

Cible 2018 : 1304 Cible 2023 : 5 293 ménages
Valeur prévisionnelle : 2 075
Valeur réalisée : 707

Diminution annuelle estimée des émissions de GES (CO34)

Cible 2023 : 14 400 TeqCO2 (cumulé OS 3,2 et OS 3,3)
Valeur prévisionnelle : 6 628
Valeur réalisée : 1 793

Autres effets....

Réduction de la facture énergétique pour les locataires (qui reste parfois modérée malgré les investissements)
Amélioration du cadre de vie
Confort des logements

FC - O.S 3-3. Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur

Résultats attendus :

- Réduction de la quantité d'énergie consommée
- Une diminution de la production de gaz à effet de serre

Indicateur Résultat : Consommation énergétique des bâtiments publics d'enseignement supérieur

Valeur de référence : 98,72 GWhep/an (2013)

Cible 2023 : 85 GWhep/an

Valeur 2017 : Donnée collectée en 2018

Les actions



INVESTISSEMENTS en matière de rénovation énergétique

- BBC des bâtiments de l'enseignement supérieur, y compris outils de suivi et de comptage



INGÉNIERIE TECHNIQUE :

- Actions de conseil, de retour d'expériences, de diffusion de bonnes pratiques, de suivi des performances, de contrôle des résultats et des usages

Les opérations soutenues génèrent :

Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (CO32)

Cible 2023 : 6 600 000 kWh/an
Valeur prévisionnelle : 0
Valeur réalisée : 0

Diminution annuelle estimée des émissions de GES (CO34)

Cible 2023 : 14 400 TeqCO2 (cumulé OS 3,2 et OS 3,3)
Valeur prévisionnelle : 0
Valeur réalisée : 0

Autres effets....

PO Bourgogne

B - O.S 3-2. Réduire la consommation énergétique des bâtiments

Constats en 2013 :

- Bâtiment : premier secteur consommateur (43% dont 30 % de logements) - un des plus énergivores de France
- 23% des émissions de gaz et effet de serre
- 13% de la population bourguignonne touchée par la précarité énergétique

Résultats attendus :

- Réhabilitation des bâtiments existants
- Lutte contre la précarité énergétique et amélioration du confort
- Réduction des consommations d'énergies et diminution des émissions de gaz à effet de serre
- Création de valeurs pour les territoires (emplois, montée en compétences, R&D...)

Indicateur Résultat : Consommation énergétique du secteur du bâtiment

Valeur de référence : 27600 GWh (2010)

Cible 2023 : 17 112 GWh

Valeur 2017 : 14 167 GWh

Les actions



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE des logements sociaux hors agglomération, du patrimoine énergétique de l'Université de Bourgogne et de logements étudiants

Patrimoine public des CL :

Accompagnement amont des porteurs de projet

Logement privé : instrument financier



RENFORCER ET CAPITALISER LES CONNAISSANCES des solutions techniques, du parc régional, diffusion de nouveaux outils



EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES SOLUTIONS TECHNIQUES (outils numériques, réalisation d'études de caractérisation technique et architecturale, clusters...) et **EXPÉRIMENTER SUR DES BÂTIMENTS DÉMONSTRATEURS**



ANIMATION AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJET :

- Postes de chargés de mission efficacité énergétique,
- Expérimentation de mise en œuvre de plateformes de rénovation du bâti privé

Les réalisations et effets

Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique (CO31)

Cible 2018 : 650 - Cible 2023 : 2 272 ménages

Valeur prévisionnelle : 395

Valeur réalisée : 178

Autres effets....

Logement social : Réduction de la facture énergétique pour les locataires (qui reste parfois modérée malgré les investissements); Amélioration du cadre de vie ; Confort des logements

Renforcement des connaissances en matière de transition énergétique **Sensibilisation, orientation des propriétaires privés** dans la rénovation énergétique de leur logement **et des collectivités locales** dans les modes d'économie d'énergie

B - O.S 5-1. Réduire la consommation énergétique des bâtiments (logement social et bâtiments publics les plus fréquentés)

Constats en 2013 :

- Bâtiment : premier secteur consommateur (43% dont 30 % de logements) - un des plus énergivores de France
- 23% des émissions de gaz et effet de serre
- 13% de la population bourguignonne touchée par la précarité énergétique
- 1 Bourguignon sur 7 bénéficie d'un logement HLM

Résultats attendus :

Indicateur Résultat : Consommation du parc HLM bourguignon / m²/an

Valeur de référence : 31 632 GWh (2014)

Cible 2023 : 18 720 GWh

Valeur 2015 : 21 504 GWh

Les actions



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE des logements du parc HLM des agglomérations



RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE des bâtiments publics les plus fréquentés situés dans les quartiers de politique de la ville

Les opérations soutenues génèrent :

Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique (CO31)

Cible 2018 : 1 000 ménages

Cible 2023 : 2 800 ménages

Valeur prévisionnelle : 1 269

Valeur réalisée : 844

Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées (CO37)

Cible 2023 : 737 000 personnes

Valeur prévisionnelle : 537 976

Valeur réalisée : 285 0005

Nombre de logements réhabilités BBC dans les zones urbaines (BO12)

Cible 2023 : 2 200 logements

Valeur prévisionnelle : 1 269

Valeur réalisée : 844

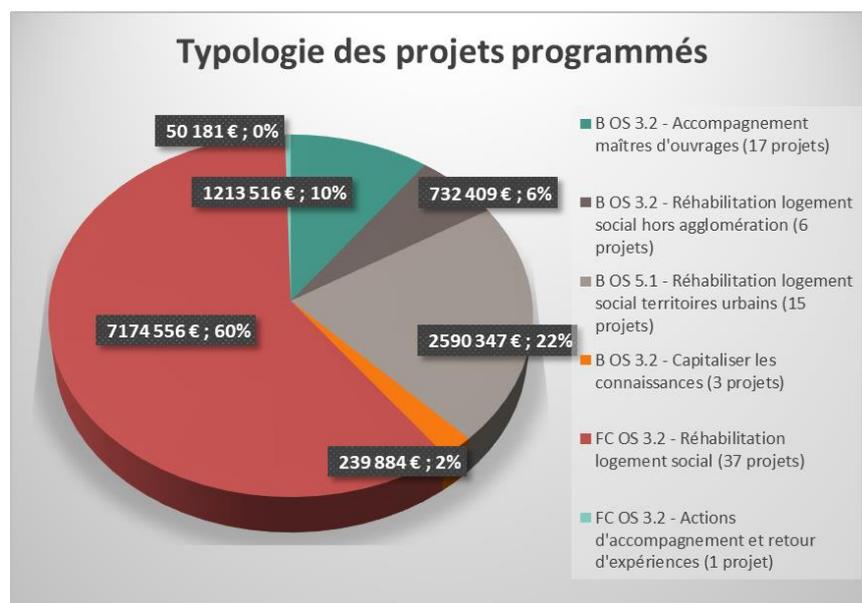
Autres effets....

Réduction de la facture énergétique pour les locataires (qui reste parfois modérée malgré les investissements) Amélioration du cadre de vie Confort des logements

TPOLOGIE DE PROJETS

Une concentration des crédits sur la rénovation du logement social

Le PO Franche-Comté concentre son action sur la réhabilitation des logements sociaux, alors que le PO Bourgogne a une action plus diversifiée. Au-delà des dossiers de réhabilitation de logements sociaux, il soutient en particulier l'accompagnement des maîtres d'ouvrages privés et publics dans les travaux de rénovation.



Source : Synergie – Etat au 07/05/2018

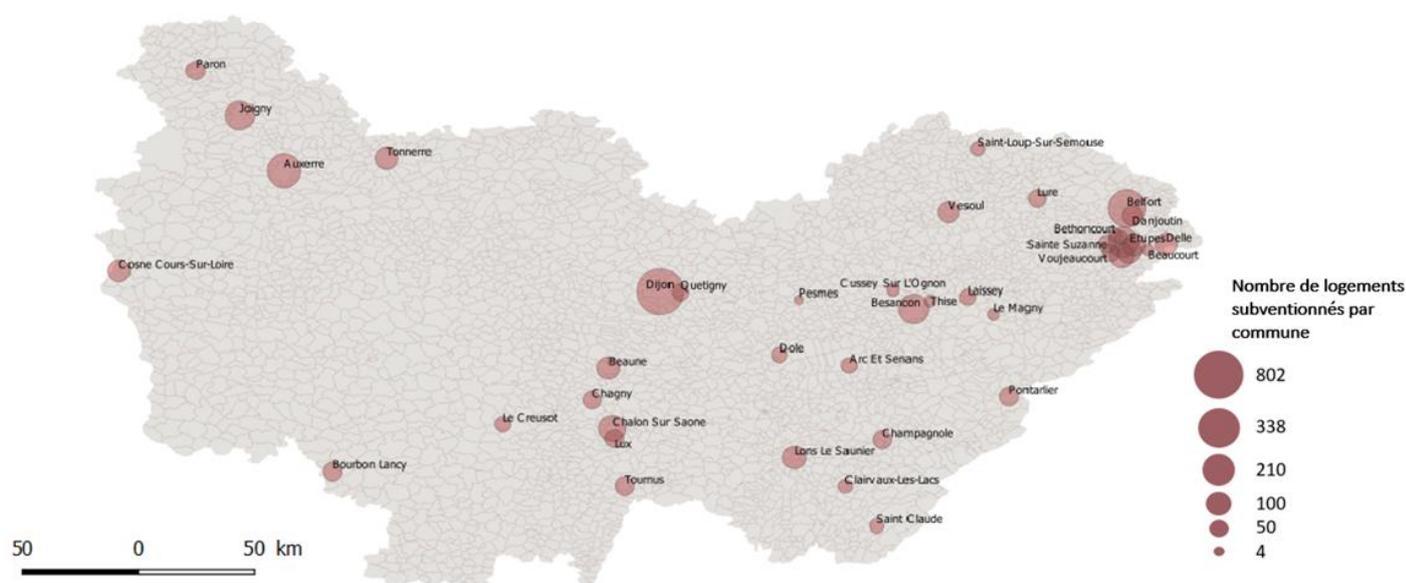
Quelques domaines d'action sous-utilisés

Sur le PO Franche-Comté, la rénovation des bâtiments d'enseignement supérieur, l'ingénierie technique de conseil, de retour d'expériences et de diffusion des bonnes pratiques et de suivi des performances, ainsi que les actions d'accompagnement en matière de rénovation énergétique BBC des logements sociaux publics n'ont donné lieu qu'à une seule opération (service éco-utile à destination des locataires issus du parc social)

Sur le PO Bourgogne, l'absence de programmation se concentre également sur la rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement supérieur et sur l'expérimentation des solutions techniques et organisationnelles et les bâtiments démonstrateurs. L'enveloppe financière de ces deux derniers sujets pourrait néanmoins être affectée à trois ou quatre projets qui pourraient voir le jour prochainement.

La cartographie présente ci-dessous la localisation des opérations de rénovation énergétique dans le logement social.

Cartographie des opérations programmées au titre du FEDER pour la réhabilitation énergétique de logements



ANALYSE DES REALISATIONS

Une action mesurable sur le nombre de logements sociaux rénovés

Pour avoir une vision globale de la réalisation en matière d'efficacité énergétique sur les deux PO, l'indicateur principal CO31 – Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique – apparaît le plus approprié, les autres indicateurs ne s'appliquant pas aux deux PO.

PO Franche-Comté : Sur l'OS 3.2, le PO Franche-Comté comptabilise sur les 38 dossiers programmés 2075 logements réhabilités, dont 707 réalisés. La valeur réalisée s'avèrait insuffisamment élevée au regard de la valeur estimée au 31/12/2018 (qui était de 2500 logement réhabilités), compte tenu d'une surestimation de la cible initiale au regard de l'enveloppe financière. Une demande de révision de la cible a été effectuée auprès de la Commission européenne et a été acceptée fin 2018. La cible 2018 est désormais de 1 304 logements réhabilités.

Cette trajectoire s'explique également par **un ralentissement de la programmation sur la période 2017 – 2018, qui pourrait émaner des incertitudes des bailleurs sociaux quant à la réduction de leur capacité budgétaire, suite à l'annonce de la réduction des APL**. Néanmoins, en décembre 2018, 15 nouveaux dossiers avaient été déposés, ce qui pourrait présager une reprise de la dynamique.

La diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effets de serre atteint en valeur prévisionnelle 6 628 T_{eq} CO₂.

PO Bourgogne : Le PO Bourgogne comptabilise 1664 logements en voie de réhabilitation. Une différence importante apparaît entre les deux OS, puisque l'OS 3.2 ne compte que 395 logements pour lesquels un soutien a été programmé, alors que l'OS 5.1 en comptabilise 1269. Si l'OS 5.1 dépasse la cible 2018, l'OS 3.2 aurait pu rencontré une difficulté pour atteindre le seuil du cadre de performance, si la cible n'avait pas été révisée.

L'OS 3.2, orienté vers les territoires hors agglomération rencontre une difficulté pour faire émerger des dossiers de rénovation de logement social. Cette situation s'explique, en partie, par la nécessité de recherche d'une rentabilité économique des opérations de rénovation de logements. Or, en milieu rural, la vacance de logements reste plus importante et dans bien des cas, les logements sociaux sont situés dans des bâtiments anciens, pour lesquels la rénovation s'avère plus importante, les techniques de rénovation devant être différentes (isolation par l'intérieur et non l'extérieur, impliquant

INDICATEURS DU PROGRAMME				
	Cible 2018	Cible 2023	Valeur prévisionnelle	Réalisé
CO 31 : Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique (Ménages) - Total BFC	2 954	10 365	3 739	1 727
... dont PO Bourgogne (OS 3.2)	650	2 272	395	178
... dont PO Bourgogne (OS 5.1)	1 000	2 800	1 269	844
... dont PO Franche Comté (OS 3.2)	1 304	5 293	2 075	707
	Cible 2023	Valeur prévisionnelle	Réalisé	
CO 32 : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre (kWh/an) - Total BFC	6 600 000	159		
... dont PO Franche Comté (OS 3.3)	6 600 000	159		
	Cible 2023	Valeur prévisionnelle	Réalisé	
CO 34 : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre (Tonne de CO ₂ eq) - TOTAL BFC	14 400	6 628	1 793	
... dont PO Franche Comté (OS 3.2 et OS 3.3)	14 400	6 628	1 793	
	Cible 2023	Valeur prévisionnelle	Réalisé	
CO 37 : Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées (Personnes) - Total BFC	737 000	537 976	285 005	
... dont PO Bourgogne (OS 5.1)	737 000	537 976	285 005	
	Cible 2023	Valeur prévisionnelle	Réalisé	
BO 12 : Logements réhabilités BBC dans les zones urbaines (Logements) - Total BFC	2 200	1 269	844	
... dont PO Bourgogne (OS 5.1)	2 200	1 269	844	

Source : Données Synergie au 07/05/18 – Traitement Teritéo – Cibles révisées en 2018

parfois le départ du locataire durant les travaux, respect des règles lorsque le patrimoine est en zones classées...). La réforme des APL suite à la loi de finances 2018, vient par ailleurs complexifier la situation financière des bailleurs qui se retrouvent contraints à privilégier les opérations présentant le meilleur équilibre économique, qui sont situées en zone urbaine.

Cette problématique n'est pas exclusive à la Bourgogne, mais le fait que la priorité 4c soit scindée entre un axe urbain et les territoires hors agglomérations met en évidence ce déséquilibre du logement social entre les territoires urbains et les territoires ruraux. **Cette difficulté de programmation trouve, selon nous, sa source dans la construction du PO.** Faute de précisions suffisantes sur les Investissements Intégrés Territoriaux (ITI), la Région, pour qui la transition énergétique était une orientation naturelle pour les territoires urbains, a souhaité opter pour la mise en place d'un axe urbain par souci de simplicité de gestion de l'approche urbaine, sans pour autant mesurer les incidences du découpage d'une priorité d'investissement pour le reste du territoire. Avec du recul sur les ITI, il est désormais possible de dire que dans un tel cas, l'utilisation de l'ITI est préférable au découpage d'une priorité d'investissement.

Les difficultés rencontrées sur le logement étudiant et les instruments financiers en direction du logement privé constituent la première explication, et la plus importante, des faibles réalisations constatées. La cible de l'indicateur CO31 comptabilisait également des logements étudiants ainsi que des logements privés réhabilités (600 logements pour 1000 dans la cible de 2018) par le biais de l'instrument financier. Ces deux types d'actions qui rencontrent des difficultés pour faire émerger des dossiers, accentuent largement le retard dans l'atteinte de la cible 2018.

Sur l'OS 5.1, l'indicateur BO 12 concernant les logements réhabilités BBC présente une erreur, la part de logements BBC compatibles serait de l'ordre de 5,73 % des logements réhabilités dans le cadre du FEDER, (selon les données de décembre 2018).

Des réalisations non mesurables à ce stade sur les économies d'énergies réalisées suite aux investissements dans les logements sociaux

Les bailleurs, à ce stade ne peuvent pas fournir de données quant à la réduction de consommation d'énergie engendrée par les investissements. Un délai de deux à trois ans est généralement nécessaire pour que les locataires s'approprient les nouveaux équipements et parviennent à régler la température de manière adaptée. La réduction de la consommation d'énergie et la facture énergétique n'est donc pas systématique, dans les premiers mois, ou demeure restreinte. Plusieurs facteurs peuvent faire varier la consommation d'énergie d'un immeuble à l'autre, voire d'un appartement à l'autre en fonction de l'usage du locataire.

Accompagnement des propriétaires privés dans la rénovation énergétique : des réalisations concrètes mais dont l'efficacité peut être freinée par la multiplicité des structures et dont les résultats sont difficilement mesurables : Dans le cadre de l'accompagnement des maîtres d'ouvrages privés, le PO Bourgogne soutient, en lien avec l'ADEME, les postes de conseillers info énergie et les plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat sur l'ensemble de ce territoire. Cet accompagnement s'avère indispensable pour répondre aux besoins des particuliers souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique (PTRE). Les plateformes constituent souvent la porte d'entrée pour un particulier qui les oriente en fonction de leur profil et de leurs besoins, soit vers les Points rénovation Info Service pour les bénéficiaires de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), soit vers les Espaces Info-énergie pour les autres. **Si dans certains territoires, la coordination entre PTRE et Espaces Info énergie fonctionne bien, dans d'autres elle ne montre pas toujours toute son efficacité, du fait d'une certaine concurrence entre structures publiques et structures privées.**

Le PO Bourgogne ne comporte pas d'indicateurs pour mesurer l'action du réseau d'acteurs accompagnant les maîtres d'ouvrages privés dans leurs travaux de rénovation énergétique. Un suivi existe dans le cadre des conventions avec l'ADEME pour mesurer l'activité des plateformes de rénovation de transition énergétique et des conseillers info énergie. Pour les particuliers, ce suivi reste malgré tout partiel, car **il n'existe pas de possibilité d'avoir un retour sur les travaux réalisés par les particuliers qui ont été conseillés, dès lors qu'ils ne bénéficient pas d'aides financières.** Par contre, des données existent sur les particuliers bénéficiant du programme d'intérêt général « Lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie » de l'ANAH.

Ces deux points pourraient néanmoins trouver une amélioration dans le cadre du Service Public d'Efficacité Énergétique (SPEE) qui doit se mettre en place (cf. [1.c - Les évolutions de la stratégie régionale de transition énergétique](#)).

QUELS EFFETS INDUITS PAR LE FINANCEMENT DES PROJETS ?

Le positionnement des OS 3.2 et 5.1 du PO Bourgogne et 3.2 du PO Franche-Comté dans les axes relatifs à la transition énergétique amène à identifier comme premiers effets des opérations soutenues, leur contribution à la réduction de la consommation énergétique et à la réduction des gaz à effets de serre. Les projets produisent également d'autres effets. Ainsi les projets de rénovation énergétique des logements sociaux produisent des effets en matière de :

- **Structuration territoriale** : la rénovation énergétique des immeubles contribue à la **mutation des quartiers des villes et à l'amélioration du cadre de vie**. La rénovation énergétique d'un immeuble amène souvent à la réfection des façades du fait souvent des changements d'huisseries et d'isolations par l'extérieur et s'accompagnent parfois de réhabilitations des espaces extérieurs des immeubles. Dans les quartiers prioritaires de la ville, la rénovation des immeubles accompagne souvent la restructuration d'un quartier. Les immeubles après rénovation retrouvent une occupation totale de leurs logements, alors qu'ils connaissaient des taux de vacance conséquents avant.
- **En matière sociale**, ces rénovations procurent un **confort supplémentaire** pour les locataires, et ce d'autant plus qu'ils s'accompagnent souvent de réhabilitations des communs et/ou de réfection des logements (pièces d'eau, peintures...). Elles génèrent également une meilleure qualité de vie, dans la mesure où **les actes d'incivilité sont moins nombreux** dès lors que les immeubles sont rénovés.

La rénovation énergétique **contribue à réduire la précarité énergétique, mais peut rester dans certains cas relativement modérée. Néanmoins, la performance énergétique des logements permet de sécuriser les locataires vis-à-vis de l'évolution du prix des énergies.**

La modération des réductions de la quittance s'explique de différentes manières :

- l'optimisation des installations prend du temps, et n'entraîne pas, tout du moins dans les deux à trois premières années, une réduction systématique de la facture énergétique. Par ailleurs, les installations sont souvent plus sophistiquées et tendent à générer des coûts de maintenance plus élevés.
- Les travaux de rénovation énergétique souvent associés à des travaux de réfection et de confort des logements amènent à un recours important des bailleurs à l'emprunt. Certains bailleurs répercutent une partie de la charge au locataire soit par le biais d'une évolution à la hausse des loyers, soit par la mise en place d'une « troisième ligne de quittance » autorisée par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 (dite MOLLE) qui a pour but de demander au locataire une « contribution pour le partage des économies de charges ». Ces mesures ne sont cependant pas prises systématiquement.

Mais de manière générale, les bailleurs restent vigilants à ce que le locataire ne subisse pas d'augmentation par rapport à ce qu'il payait avant.

5 – ANALYSE DE L'EFFICACITE ET DE L'UTILITE



QUEL CHANGEMENT OBSERVE SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET QUELLE CONTRIBUTION DU FEDER ?

Un enjeu de taille en matière de rénovation énergétique du logement social

La Région Bourgogne-Franche-Comté comptabilise 190 300 logements sociaux. Le recensement du parc locatif des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2017, réalisé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, a permis de répertorier 151 500 logements ayant bénéficié d'un diagnostic de performance énergétique (DPE), soit 80 % des logements. D'après les analyses de ces DPE, le classement montre que 77 % des logements sont situés en classe de consommation d'énergie de D à G, dont 50,5 % sont situés en classe D. Parmi ces logements, 45 000 logements nécessiteraient d'une rénovation lourde (certains

seront toutefois démolis ou vendus). **Un réel enjeu demeure donc sur la réhabilitation énergétique des logements sociaux, qui montrent le besoin d'une massification des réhabilitations énergétiques pour être en capacité de tenir les engagements régionaux en matière d'efficacité énergétique.**

Classes de consommation d'énergie des logements de Bourgogne Franche-Comté

Classe énergétique	A	B	C	D	E	F	G
Nombre de logements	1 193	5 809	27 609	76 566	27 378	9 939	2 933

Source : RPLS – Recensement du Parc locatif des bailleurs sociaux au 1er janvier 2017 - Ministère de la transition écologique et solidaire

D'après une étude de l'USH Bourgogne en 2013, sur un parc de 101 499 logements, dont 81 000 classés entre D et G (sur la base d'un recensement de 95 % des logements), l'USH Bourgogne avait projeté, selon la capacité financière des bailleurs de l'époque, la réhabilitation énergétique de 6 770 logements¹ sur la période 2014-2020².

Une évolution de la réhabilitation énergétique des logements qui pourrait être plus lente que prévu

Les récentes évolutions réglementaires entraînent des incertitudes chez les bailleurs sociaux et viennent freiner l'activité de ceux-ci sur leurs programmes de construction et de rénovation des logements.

Si un tel frein n'est pas encore perceptible sur le territoire de l'ex-Bourgogne, on notait en 2017 et début 2018 en Franche-Comté une baisse de la dynamique de programmation. Selon les estimations de l'USH Franche-Comté, sur 23 organismes en Franche-Comté, seulement 5 ou 6 auraient la capacité de présenter un seuil d'autofinancement de 5 %, du fait des réductions budgétaires attendues.

La mise en place de la loi Elan prévoyant la restructuration des bailleurs pourrait prendre du temps et risque de ralentir les projets, voire d'en abandonner certains.

L'évolution du contexte réglementaire pourrait donc avoir une incidence sur l'atteinte des cibles 2023 des indicateurs et notamment du CO31.

Une contribution du FEDER qui reste conséquente mais qui pourrait être optimisée, notamment en Franche-Comté

La proportion de dossiers de rénovation énergétique mobilisant du FEDER est forte. Le FEDER est en effet mobilisé sur la plus grande majorité des dossiers comprenant plus de 10 logements.

- En Bourgogne, la comparaison des bailleurs sociaux mobilisant Effilogis ou l'ancien règlement de Bourgogne, montre que l'ensemble des bailleurs (13 au total) sollicitant les dispositifs régionaux sollicitent également le FEDER.
- En Franche-Comté, on compte 14 bailleurs mobilisant du FEDER et 18 bailleurs mobilisant des crédits Effilogis. La SA HLM Foyer jurassien, DAHN Services, ADDSEA Insertion et la SARL financière Magnolia n'ont à ce stade pas sollicité le FEDER. Il est constaté, par ailleurs, que certains bailleurs parmi les 14 sollicitant le FEDER ne font pas systématiquement appel au FEDER pour l'ensemble des dossiers (OPH St Claude en particulier).

De ce fait, on peut affirmer que le FEDER contribuera fortement à la diminution de la consommation énergétique du parc HLM (indicateur de résultat de l'OS 5.1 du PO FEDER). Néanmoins, le système d'indicateurs en place sur le FEDER ne permettra pas d'afficher la hauteur de cette contribution.

QUEL EST L'EFFET LEVIER DU FEDER SUR LES PROJETS ?

¹ 6 770 logements représentant 126 M€ de travaux d'efficacité énergétique, soit environ 15 000 € de travaux par logement

² Besoins et réhabilitations du parc HLM de Bourgogne et efficacité énergétique – Mars 2013 – USH Bourgogne

L'incitativité du FEDER dans la réalisation des projets est forte, tant sur les dispositifs d'animation que sur la rénovation du logement social.

- **Logement social** : Les bailleurs interrogés reconnaissent son utilité du fait du montant conséquent attribué pour chaque logement. Le montant de l'aide peut varier selon certains critères et sont variables entre la Bourgogne et la Franche-Comté. En Bourgogne, le montant de l'aide peut s'avérer moins incitatif pour faire de la rénovation BBC plutôt que de la rénovation BBC compatible. Néanmoins, ce montant ne s'avère pas pour autant dissuasif à faire du BBC, puisque 10 dossiers BBC ont été soutenus pour 8 dossiers BBC compatible.

La contribution du FEDER s'avère plus avantageuse sur le PO Franche-Comté que sur le PO Bourgogne.

L'effet levier du FEDER permet principalement de multiplier le nombre de dossiers et de logements qui peuvent être réhabilités, mais n'a pas d'impact sur la qualité d'un projet. En effet, les bailleurs sociaux s'attachent à réaliser les travaux essentiels à l'atteinte de la norme BBC, mais ne peuvent plus se permettre, au regard de leurs capacités financières, d'aller au-delà de ces critères, qui restent difficilement compatibles avec la réalité économique du logement social.

- **Dispositifs d'animation** : L'effet levier du FEDER sur le dispositif d'appui aux maîtres d'ouvrage publics et privés reste fort puisqu'il représente près de 50% du financement des projets. Il a un caractère très incitatif à la mise en place des PTRE en territoire rural, par la prise en charge quasi intégrale, avec l'ADEME, de l'ensemble des frais de la plateforme.

6 – ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES



GRANDES CONCLUSIONS

Un changement qui ne sera sans doute pas aussi important que ce qui avait été estimé

L'évolution des lois budgétaires et réglementaires amène à des incertitudes quant à la capacité budgétaire des bailleurs sociaux et les perspectives de restructuration de ceux-ci, tels qu'envisagés dans la loi ELAN, pourraient entraîner un retard des projets de rénovation énergétique des logements sociaux, voire un abandon de certains. La consommation du FEDER pourrait donc s'en ressentir, comme c'est le cas aujourd'hui en Franche-Comté.

Un impact du FEDER qui sera important sur la rénovation énergétique des logements sociaux

La proportion de dossiers de rénovation énergétique mobilisant du FEDER est forte. Le FEDER est en effet mobilisé sur la plus grande majorité des dossiers comprenant plus de 10 logements. Quatre bailleurs sociaux (en Franche-Comté) ne mobilisent cependant pas le FEDER, à ce stade. Par ailleurs, un petit nombre de bailleurs ne sollicitent pas systématiquement le FEDER lors d'une opération de rénovation énergétique. Une marge de progression existe donc encore pour renforcer l'impact du FEDER sur le nombre de logements rénovés en Franche-Comté.

Le FEDER constitue par ailleurs un effet levier essentiel dans le coût des travaux d'un logement.

Les grandes conclusions pour le PO Bourgogne

Après un démarrage un peu lent, la dynamique de programmation de l'OS 5.1 est en train de progresser, alors qu'elle reste faible sur l'OS 3.2. Le découpage de la priorité d'investissement 4.c sur deux axes s'avère pénalisant pour la performance du programme et les perspectives de programmation en matière de rénovation énergétique des logements sur les territoires hors agglomération resteront insuffisantes, au regard des cibles des indicateurs actuelles, compte tenu notamment l'abandon de l'instrument financier et du faible nombre de dossiers concernant le logement étudiant.

Même si de nouvelles perspectives de projets émergent en matière de projets démonstrateurs, plusieurs types d'actions ne se montrent pas performants (ingénierie financière, rénovation des bâtiments d'enseignement supérieur). Il existe un vrai

risque de ne pas être en capacité de consommer l'enveloppe de l'OS 3.2 et d'atteindre la valeur intermédiaire et la valeur cible de l'indicateur de réalisation du cadre de performance (CO31).

A contrario, on peut s'attendre à une enveloppe insuffisante de l'OS 5.1 pour couvrir les besoins en logement social. Des estimations plus précises devraient être transmises dans le cadre de la clause de revoyure. Au regard des constats de l'OS 3.2, un transfert de crédits entre ces deux OS pourrait paraître pertinente.

L'efficacité du dispositif d'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics et privés reste difficile à mesurer, ce qui demeure peu compatible avec l'approche par les résultats prônée dans les FESI. Mais le besoin d'accompagnement apparaît comme une évidence tant les enjeux de réduction de consommation d'énergie dans l'habitat privé et dans les collectivités est important. L'analyse de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat a permis de mettre en évidence les enjeux de coordination entre l'ensemble des acteurs présents sur le terrain et la faible capacité du dispositif pour assurer un suivi des retours en réduction de la consommation d'énergie que peut susciter ce réseau. Ces difficultés devraient être prises en compte dans la réflexion sur le Service Public de l'Efficacité Énergétique.

Les autres postes de dépenses de l'OS 3.2 demeurent en retrait en termes de dossiers programmés. Le soutien des solutions techniques et innovantes et des projets démonstrateurs (même si certains projets vont émerger) ne paraissent pas en adéquation avec l'objectif de massification nécessaire pour réduire la consommation énergétique. Le champ de la rénovation énergétique axé spécifiquement sur les bâtiments de l'enseignement supérieur apparaît trop restreint pour faire émerger un nombre suffisant de projets. Une réflexion pourrait être envisagée pour élargir ce champ aux établissements de l'enseignement secondaire, compte tenu des perspectives existantes notamment dans les lycées.

Enfin l'évaluation ex ante des instruments financiers réalisée en Bourgogne-Franche-Comté ne préconise pas la mise en place d'un instrument financier soutenu par le FEDER.

Les grandes conclusions pour le PO Franche-Comté

Les crédits du PO Franche-Comté en matière d'efficacité énergétique sont concentrés sur deux thématiques essentielles que sont la réhabilitation énergétique des logements sociaux (OS 3.2) et des bâtiments d'enseignement supérieur (OS 3.3). Malgré un départ dynamique de la programmation sur l'OS 3.2, celle-ci connaît une légère stagnation depuis fin 2017. Néanmoins, le nombre de dossiers déposés depuis octobre 2018 tend à augmenter tant sur Effilogis que sur le FEDER, laissant envisager une amélioration de la situation en 2019. Si les incertitudes financières des bailleurs sociaux de Franche-Comté peuvent expliquer ce frein, il reste néanmoins à confirmer lors d'une réunion qui pourrait réunir l'ensemble des bailleurs.

Début 2019, les bailleurs sociaux seront plus à même de connaître les perspectives de leur plan stratégique pour les années à venir. Une analyse plus fine avec eux s'impose pour identifier les perspectives de programmation. Une mobilisation des bailleurs s'avère, par ailleurs, essentielle pour qu'ils mobilisent systématiquement le FEDER. Un accompagnement plus poussé pourrait être envisagé auprès des bailleurs non habitués à mobiliser du FEDER.

Comme en Bourgogne, le champ de la rénovation énergétique axé spécifiquement sur les bâtiments de l'enseignement supérieur apparaît trop restreint pour faire émerger un nombre suffisant de projets. Une réflexion pourrait être envisagée pour élargir ce champ aux établissements de l'enseignement secondaire, compte tenu des perspectives existantes notamment dans les lycées.

PERSPECTIVES D'ATTEINTE DES CIBLES

Une analyse des dossiers déposés sur le FEDER en matière de rénovation énergétique des logements et des dossiers programmés et en perspective sur Effilogis au 06/12/2018 a été réalisée. Elle permet d'identifier les perspectives de logements susceptibles d'être programmés à terme sur le FEDER. Les dossiers de travaux programmés sur Effilogis sont généralement déposés avec un temps de décalage sur le FEDER, mais ils constituent une piste sérieuse de perspectives de programmation sur le FEDER à court terme. Le dispositif d'enregistrement des dossiers Effilogis permet d'identifier également les dossiers en cours de montage ou non encore instruits, ce qui peut donner des perspectives de programmation sur le FEDER

à moyen terme. Effilogis comporte également un volet permettant le soutien des études. Les logements soutenus au titre des études n'amènent pas systématiquement à la réalisation de travaux soutenus au titre d'Effilogis et du FEDER, mais ils peuvent donner une indication pour une fourchette haute du nombre de logements qui pourraient émerger au FEDER. Par ce biais, une analyse de l'atteinte des cibles de l'indicateur CO23 peut être réalisée.

PO Bourgogne : L'OS 3.2 rencontre des difficultés pour atteindre la cible de l'indicateur CO30 présent dans le cadre de performance. Une demande de révision de la cible a été faite pour la réduire à 650 ménages disposant d'un meilleur classement énergétique en 2018 et à 2 272 en 2023. Cette demande a été acceptée.

Sur l'OS 5.1, les valeurs de l'indicateur CO31 restent inchangées.

L'analyse des dossiers Effilogis amène à des perspectives de programmation de logements rénovés énergétiquement, situées dans une fourchette de :

- 1 076 à 1 284 logements complémentaires à soutenir sur l'OS 3.2. La valeur de l'indicateur CO31 pourrait alors être comprise en 2023 entre 1383 et 1 591 logements (dont 307 logements programmés au 06/12/2018), auxquels pourraient s'ajouter les logements étudiants des dossiers en instance. Même si de nouveaux dossiers peuvent encore émerger, la nouvelle cible identifiée (2 272) pourrait être difficile à atteindre. Le seuil minimal à atteindre pour éviter les corrections financières (65 % de la cible) serait de 1476 logements. Il est donc essentiel de maintenir une vigilance à l'atteinte de cette cible.
- 1 310 à 2 410 logements complémentaires à soutenir sur l'OS 5.1. La valeur de l'indicateur CO31 pourrait alors être comprise en 2023 entre 2 769 et 3 869 logements (1459 logements programmés au 06/12/2018). La cible 2023 de l'indicateur CO31 (2 800) devrait quant à elle pouvoir être atteinte.

Recensement du nombre de logements pouvant émerger au FEDER au regard des dossiers déposés sur le FEDER ou existants dans le dispositif Effilogis

	OS 5.1		OS 3.2	
	Travaux	Etudes	Travaux	Etudes
Nombre de logements concernés par des dossiers déposés ou en cours d'instruction sur le FEDER	702		722	
Nombre de logements concernés par des dossiers passés en Commission permanente ou passant en janv. 19 au titre d'Effilogis et non déposés au titre du FEDER*	250 ¹	821	103 ²	128
Nombre de logements concernés par des dossiers enregistrés dans le dispositif Effilogis (non traités)	358 ³	279	251 ⁴	80
Total	1 310	1 100	1 076	208

* Dossiers concernant plus de 10 logements

PO Franche-Comté : Au-delà des difficultés de programmation rencontrées en Franche-Comté sur l'OS 3.2, les cibles de l'indicateur CO31 se sont avérées en décalage avec le montant financier de l'enveloppe, amenant à une révision des cibles

¹ Dossiers présentés par Maçon Habitat, Brennus Habitat, SCIC Habitat Bourgogne, Orvitis)

² Dossiers présentés par SA HLM Habellis Villeo

³ Dossiers présentés par Maçon Habitat, SCIC Habitat, SA HLM Habellis Villeo

⁴ Dossiers présentés par SCI Habitat, Maçon Habitat, SA Habellis Villeo, Nièvre Habitat

fin 2018. La cible 2018 est désormais fixée à 1304 logements, ce qui semble plus facilement atteignable, tout du moins au regard des données prévisionnelles. La cible 2023 est passée, quant à elle, à 5 293 logements.

Aucun indicateur de l'OS 3.3 n'est inscrit au cadre de performance.

L'analyse des dossiers Effilogis amène à des perspectives de programmation de logements rénovés énergétiquement, situées dans une fourchette de 1 127 à 2 119 logements complémentaires à soutenir sur l'OS 3.2. La valeur de l'indicateur CO31 pourrait alors être comprise en 2023 entre 3 429 et 4 421 logements (dont 2 302 logements programmés au 06/12/2018). Même si de nouveaux dossiers peuvent encore émerger, la nouvelle cible identifiée pour 2023 (5 293) pourrait être difficile à atteindre. Le seuil minimal à atteindre pour éviter les corrections financières (65 % de la cible) étant de 3 440 logements. Il est donc essentiel de maintenir une vigilance à l'atteinte de cette cible, même si 65 % de la cible 2023 reste envisageable.

Recensement du nombre de logements pouvant émerger au FEDER au regard des dossiers déposés sur le FEDER ou existants dans le dispositif Effilogis

	OS 3.2		Observations
	Travaux	Etudes	
Nombre de logements concernés par des dossiers déposés ou en cours d'instruction sur le FEDER	613		74 logements correspondant à des dossiers déposés depuis plus d'un an, n'ont pas été comptabilisés dans ce décompte
Nombre de logements concernés par des dossiers passés en Commission permanente en 2018 ou passant en janv. 19 au titre d'Effilogis et non déposés au titre du FEDER*	251	405	Dossiers travaux déposés par Habitat 25 (55 logements), IDEHA (56 +20 logements), Neolia (16 logements) SARL Financière Magnolia (18 logements)
Nombre de logements concernés par des dossiers enregistrés dans le dispositif Effilogis (non traités)*	263	587	Dossiers travaux OPH 25 (18 +12 logements), ARIAL (32 + 74 logements), Territoire Habitat (51 + 46 +30 logements)
Total	1 127	992	

* Dossiers concernant plus de 10 logements

C. Fiche thématique : Transports durables

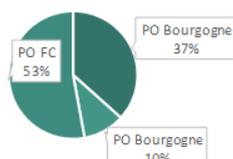
1 – AVANCEMENT FINANCIER ET REALISATIONS



Nota : Les analyses de ce chapitre ont été formalisées dans le cadre du rapport intermédiaire le 15 Septembre 2018. Elles traduisent la situation à cette date. Elles s'appuient sur les données de programmation au 07/05/2018.

Données de programmation au 07/05/2018

LA MAQUETTE DE LA THEMATIQUE



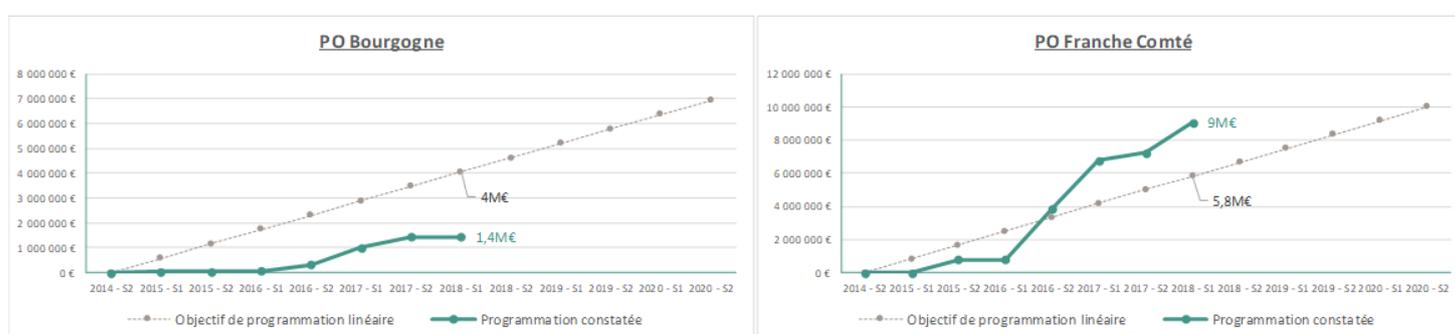
Maquette UE sur la thématique
18 918 948 €

Maquette CT sur la thématique
46 306 373 €

AVANCEMENT DE LA THEMATIQUE "TRANSPORTS"

	Coût total		FED ER	
	en K€	%	en K€	%
Programmation	32 829 K€	70,9%	10 484 K€	55,4%
Certification	6 415 K€	13,9%		

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

	Programmation UE		Taux d'intervention UE		Certification	
	en k€	% prog	Prévu	Réel	€	%
Thématique "Transports"	10 484 K€	55,4%	40,9%	31,9%	6 415 K€	13,9%
OS 3.3 PO Bourgogne : Augmenter utilisation transports communs et modes doux/alternatif	1 425 K€	20,5%	40,0%	37,9%	680 K€	3,9%
OS 5.2 PO Bourgogne : Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises	0 K€	0,0%	50,0%	0,0%	0 K€	0,0%
OS 3.4 PO Franche Comté : Trajets domicile-travail	9 059 K€	90,6%	40,0%	31,0%	5 734 K€	22,9%

*Source : Synergie au 07/05/2018

Taux certif = montant / maquette

La Région Bourgogne-Franche-Comté affiche une programmation somme toute satisfaisante sur cette thématique, avec 15 dossiers retenus. Malgré un nombre de dossiers sensiblement équivalent sur chaque PO, l'avancée du programme reste très disparate au regard des montants programmés, le PO Bourgogne affichant des résultats très en-dessous du taux de programmation linéaire, alors que le PO Franche-Comté affiche un taux de programmation de l'OS 3.4, de plus de 90 % et ne semble pas en capacité à répondre à l'ensemble des demandes avec l'enveloppe existante. Le taux de certification des dépenses reste par ailleurs relativement faible.

PO Franche-Comté : Sur le PO Franche-Comté, la maturité des dossiers de l'OS 3.4 a permis de démarrer la programmation relativement rapidement après la validation du PO. Mais surtout, le fait que les champs d'éligibilité du PO portaient sur des investissements conséquents (montant moyen de subvention UE : 1 294 000 €), a permis de faire progresser le taux de programmation rapidement. Sur la 2^{ème} période du programme, les besoins sur cet OS restent importants. Leur couverture nécessiterait un doublement de l'enveloppe (soit 10 M€ supplémentaires).

PO Bourgogne : Le PO Bourgogne a connu sur son **OS 3.3**, un démarrage tardif qui s'explique par la mise en œuvre de schémas régionaux abris vélos, bornes de charge électriques avant d'engager les investissements dans ces domaines. Depuis mi-2017, la programmation des opérations progresse. Les projets d'investissement liés aux bornes de charge électriques des quatre syndicats départementaux d'énergie ont été programmés. Les projets soutenus étant de taille plus modeste qu'en Franche-Comté (montant moyen de l'intervention du FEDER : 178 113 €), le taux de programmation n'a pu malgré tout prendre son envol. Les perspectives de programmation pour l'avenir devraient néanmoins être favorables à une progression de l'OS. Le comité régional de programmation de juin 2018 a, par ailleurs, permis la mise en place de 32 abris vélos sécurisés de 8 à 29 places près de 31 gares des départements de Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne, permettant alors d'atteindre un taux de programmation de 27,91 %. D'autres investissements sont prévus en 2018 (plateforme multimodale régionale Mobigo, déploiement de Prioribus (système de déclenchement automatique des bus à leur arrivée aux intersections pour fluidifier le trafic et réduire les émissions de GES), projet Flowbox (suivi de la fréquentation des TER sur l'ensemble du périmètre du PO), ce qui pourrait permettre d'atteindre à la fin de l'année un taux de programmation de 61 %.

L'**OS 5.2** n'a pas contre donné lieu à aucune programmation. Le fait que cet OS soit intégré dans les stratégies urbaines intégrées, pour lesquelles une identification des projets a été faite en amont du dépôt de la candidature des autorités urbaines, ne laisse entrevoir aucune perspective de programmation.

ACTUALISATION DES DONNEES AU 31/12/2018

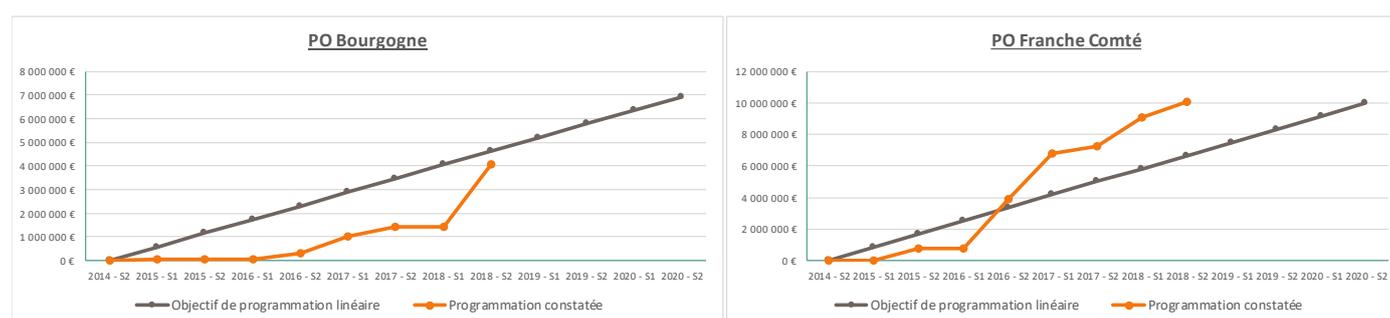
ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

Thématique "Transports"	Programmation UE		Taux d'intervention UE		Certification	
	en k€	% prog	Prévu	Réel	€	%
	14 126 K€	74,7%	40,9%	33,2%	18 837 K€	40,7%
OS 3.3 PO Bourgogne : Augmenter utilisation transports communs et modes doux/alternatif	4 068 K€	58,6%	40,0%	36,8%	1 836 K€	10,6%
OS 5.2 PO Bourgogne : Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises	0 K€	0,0%	50,0%	#DIV/0!	0 K€	0,0%
OS 3.4 PO Franche Comté : Trajets domicile-travail	10 058 K€	100,6%	40,0%	31,9%	17 001 K€	68,0%

*Source : Synergie au 31/12/2018

Taux certif = montant / maquette

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



L'actualisation des données montre une progression conséquente de la programmation au second semestre 2018 sur le PO Bourgogne avec 13 dossiers programmés sur l'OS 3.3 (pour 8 en mai 2018). Le taux de programmation sur le PO Franche-Comté dépasse désormais les 100 %.

2 – ANALYSE DES FREINS A LA MISE EN OEUVRE



Dans l'évaluation de mise en œuvre, quelques difficultés avaient été détectées. Ces difficultés ont été reprises dans le tableau ci-dessous et l'état de la progression de la résolution du problème a été vérifié

PO / OS	Problème constaté lors de l'évaluation intermédiaire	Solution envisagée	Progression de la résolution du problème
PO B OS 3.3	Champ d'éligibilité restreint au regard du diagnostic territorial	Identifier avec les directions opérationnelles les pistes d'ouverture de cette OS au regard des projets à venir en envisageant une ouverture notamment sur les TCSP et éventuellement voies douces et Pôles d'échanges multimodaux	☹️ Compte tenu de l'identification de plusieurs projets de taille conséquente qui devraient être programmés d'ici fin 2018, l'ouverture de l'OS n'a pas été une priorité. 40 % de l'enveloppe (2,8 M€) restera néanmoins à programmer. Il convient d'identifier si d'autres perspectives de projets peuvent être envisagées en 2019 et 2020.
	Absence de dispositif de sensibilisation et d'animation ciblée, en direction des porteurs de projets potentiels	Donner une dynamique à l'animation : développer les contacts directs avec les porteurs de projets potentiels en lien avec les directions opérationnelles concernées	☹️ Pas de démarche spécifique entreprise dans ce sens. Cette recommandation reste valable (notamment sur les projets innovants) afin d'être en mesure de consommer la totalité de l'enveloppe.
	Absence d'un référent technique au sein des deux directions opérationnelles concernées	Identifier des référents afin que l'instruction puisse avoir lieu	😊 Les équipes des directions Mobilité du quotidien et Transport et infrastructures sont désormais en capacité d'apporter un avis technique sur les dossiers.
PO B OS 5.2	Champ d'action très restrictif laissant peu de perspectives d'émergence de projets – Domaine jugé peu prioritaire à ce stade par les agglomérations	Envisager un transfert de crédits lors de la révision de la maquette financière du PO	☹️ Cette modification nécessite une modification de maquette financière.
PO FC OS 3.4	Absence d'un référent technique au sein des deux directions opérationnelles concernées	Identifier des référents afin que l'instruction puisse avoir lieu	😊 Les équipes des directions Mobilité du quotidien et Transport et infrastructures sont désormais en capacité d'apporter un avis technique sur les dossiers.

Aucun nouveau frein n'est apparu dans le champ de ces OS, depuis l'évaluation de mise en œuvre. La situation reste propice à la programmation.

3 – ANALYSE DE LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES ACTIONS D'ANIMATION



Un rôle de chef de file de « l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports » assuré par la Région

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Région est l'autorité compétente pour l'organisation des transports collectifs non urbains, réguliers ou à la demande. Initialement partagée avec le département, cette compétence est devenue exclusivement régionale à la suite la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. Avec cette loi, la région est également, à compter du 1^{er} septembre 2017, autorité compétente pour l'organisation des transports scolaires interurbains. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) constituera un rôle central pour que la Région puisse assurer son rôle de chef de file de « l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports ».

Son rôle de coordination de l'intermodalité associé à son rôle d'autorité de gestion des fonds européens lui donne une réelle capacité pour mettre en place une animation favorisant l'utilisation du FEDER dans le domaine des transports.

Les entretiens et l'analyse des projets révèlent que, dans plusieurs domaines, la région assure un rôle de coordination des investissements en recherchant une cohérence des investissements à l'échelle régionale et d'association des acteurs territoriaux. A titre d'exemples, le déploiement des bornes de charge pour voitures électriques sur l'ensemble du territoire a donné lieu à l'élaboration d'un schéma régional en amont du financement des investissements et à une concertation avec les syndicats départementaux d'énergie de Bourgogne. Le financement des abris vélos se fait également sur la base d'une étude d'implantation.

En Franche-Comté, la Région assure un rôle d'incitativité à l'émergence des plateformes d'échange multimodales (notamment dans le cas d'un futur dossier de PEM à Mouchard).

Un réseau d'acteurs locaux sur l'écomobilité qui pourrait être pertinent

Le réseau d'acteurs locaux en charge de l'écomobilité n'est, à ce stade, pas structuré dans cette thématique, comme il peut l'être sur les autres thématiques. Dans plusieurs régions (Bretagne, Occitanie, Pays de la Loire), les syndicats d'énergie se positionnent pour assurer ce rôle, notamment en écomobilité. L'association Bourgogne-Franche-Comté mobilité électrique peut également constituer une structure à mobiliser.

En Bourgogne, la sensibilisation et l'animation restent essentielles à développer pour être en capacité de faire émerger de nouveaux projets et consommer l'enveloppe FEDER d'ici 2023. Il paraît nécessaire d'identifier des pistes d'actions pour renforcer l'animation.

Dans les deux régions, l'analyse montre la difficulté à faire émerger des projets en matière de services de mobilité innovants de rabattement vers les points d'intermodalité (partage de véhicule, services innovants de mobilité) et de promotion des mobilités alternatives à la voiture. Pourtant, le bilan SRCAE met en évidence quelques réalisations sur les territoires pour favoriser le covoiturage ou développer l'autopartage. Si une des initiatives a pu bénéficier d'un financement Interreg VA (<http://covoiturage-arcjurassien.ch/>), aucun projet n'a été soutenu par le FEDER régional. Outre la nécessité de développer la dynamique d'émergence de projets via une mobilisation d'acteurs relais, une sensibilisation sur la possibilité de financement via le FEDER apparaît pertinente.

4 – ANALYSE DES REALISATIONS ET DE L'EFFICACITE



PRESENTATION DES LOGIGRAMMES

Les logigrammes suivants reprennent en synthèse le cadre logique d'intervention des OS liés aux transports durables et placent en miroir les réalisations et les résultats obtenus. Ils constituent un appui à l'analyse qui figure dans les différentes rubriques ci-dessous.

PO Franche-Comté

FC - O.S 3-4. Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail

Constats 2013 :

- Poursuite du desserrement urbain induisant une demande de mobilité difficilement captable par les transports en commun, un accroissement des distances parcourues (prévisions d'une augmentation du trafic de 27% en moyenne entre 2008 et 2020) et donc des émissions de GES.

Résultats attendus :

- Limitation de l'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements domicile – travail en encourageant les projets de mobilité durable alternative à la voiture individuelle et les connexions multimodales avec les transports de systèmes de transport existants

Indicateur Résultat : Part de la voiture dans les déplacements domicile - travail
Valeur de référence : 78,8 % (2011)
Cible 2023 : 78,8 %
Valeur 2017 : Valeur collectée en 2018

Les actions



ANIMATION, ÉTUDES

- Ingénierie, études sur la mobilité durable hors infrastructures
 - Promotion, animation du covoiturage
 - Organisation des systèmes d'auto-partage
- Promotion de modes actifs (schémas directeurs cyclables)
- Réduction des besoins de mobilité par des organisations innovantes espaces de travail mutualisés, offre alternative à la voiture, regroupement de services – commerces...



INVESTISSEMENTS:

- Aménagements multimodaux des gares et points d'arrêt
 - Développement des TCSP
- Liaisons douces entre les stations et les centre-bourgs et centre-ville pour le rabattement vers les gares
 - Covoiturage
- Organisation d'une offre alternative à la voiture particulière pour les « premiers ou derniers km »

Les opérations soutenues génèrent :

Nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et des points d'arrêts (IS5)

Cible 2018 : 3 - Cible 2023 : 7
 Valeur prévisionnelle : 5
 Valeur réalisée : 1

Autres effets....

- Une incitation à utiliser les transports collectifs et les modes de transports doux (vélos, marche)
- Une plus grande sécurité des usagers
- Une amélioration du cadre de vie et une nouvelle dynamique à un quartier

PO Bourgogne

B - O.S 3-3. Augmenter la part de la population utilisant les transports en commun, les modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle thermique

Constats en 2013 :

- Mobilité quotidienne : 13 % de l'énergie totale consommée en Bourgogne (2005) et 12 % des émissions de gaz à effet de serre
- 95% des déplacements domicile-travail réalisés en voiture

Résultats attendus :

Indicateur Résultat : Nombre de trajets en transport public
Valeur de référence : 59 170 000 (2013)
Cible 2023 : 61 536 800
Valeur 2017 : Actualisation fin 2018

Les actions



INFORMATION MULTIMODALE

- Médias d'information multimodaux
- Campagne de promotion des mobilités alternatives à la voiture

SUPPORTS UNIQUES D'ACCÈS AUX SERVICES DE MOBILITÉ EMPLOYANT LES SOLUTIONS SANS CONTACT ET NFC :
 études et développement



MISE EN PLACE D'ABRIS VÉLOS FERMÉS aux abords des pôles d'intermodalité



CRÉATION DE SERVICES DE MOBILITÉ INNOVANT EN RABATTEMENT VERS LES POINTS D'INTERMODALITÉ :
 partage de véhicules, et autres service innovant de mobilité en interface avec l'offre de transport régulière



DÉPLOIEMENT DE BORNES DE CHARGE

Les opérations soutenues génèrent :

Nombre de nouveaux services de mobilité (BO5)

Cible 2023 : 40
 Valeur Prévisionnelle : 6
 Valeur réalisée : 3

Autres effets....

- Un confort supplémentaire dans l'utilisation des transports collectifs
- Une incitation à favoriser l'intermodalité entre les transports collectifs et les modes doux de déplacement (vélos)
- Forte contribution au développement du véhicule électrique sur le territoire bourguignon

B - O.S 5.2. Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises

Constats en 2013 :

- Echanges de marchandises (hors transit) : 12 % de l'énergie totale consommée en Bourgogne (2005)
- Fret : 10 % des émissions de gaz à effet de serre

Résultats attendus : Diminuer le nombre de véhicules de livraisons de marchandises en centre-ville et réduire les nuisances liées au transport (bruit, congestion, pollution de l'air...)

Indicateur Résultat : Nombre de plateformes logistiques expérimentales mises en place et reproductibles
Valeur de référence : 0 (2014)
Cible 2023 : 2
Valeur 2017 :



Les actions



DIAGNOSTICAMO pour le diagnostic et la proposition de solutions logistiques et assistance à la coordination des acteurs publics et privés



INVESTISSEMENTS : mise en œuvre du modèle validé (création de plate-formes logistiques urbaines, acquisition de véhicules propres, développement de logiciels pour optimiser l'organisation)

Les opérations soutenues génèrent :



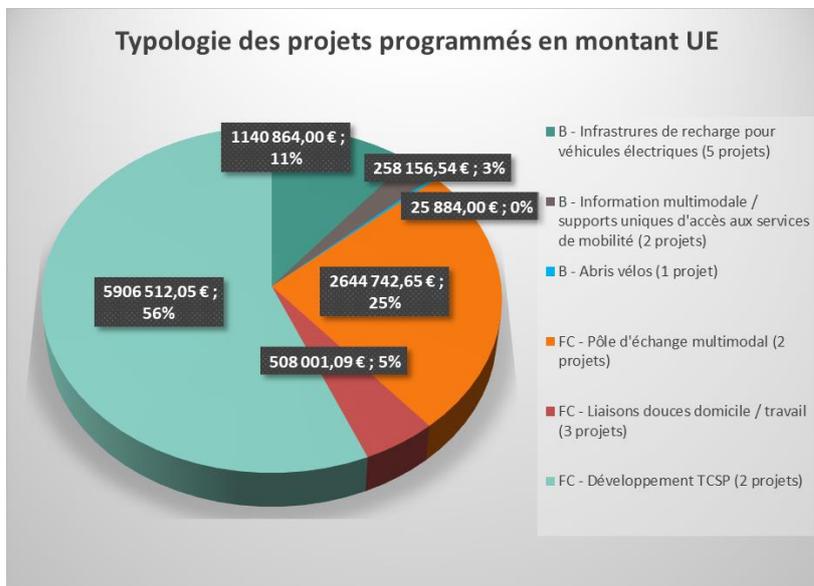
Assistance à Maîtrise d'ouvrage et études liées à la mise en place de plateformes logistiques (BO8)

Cible 2023 : 4 projets
 Valeur prévisionnelle : 0
 Valeur réalisée : 0

Autres effets...

Aucun projet réalisé et en prévision

TYPLOGIE DE PROJETS



Source : Synergie – Etat au 07/05/2018

Des types d'actions différents entre les deux PO

Les orientations des PO en matière de transports durables s'avèrent très différentes. Le PO Franche-Comté privilégie les investissements dans les grosses infrastructures, alors que le PO Bourgogne a limité son champ d'intervention à des projets d'envergure plus restreinte. Ce n'est en fait pas le nombre de projets qui fait la différence entre les deux taux de programmation, mais la nature des projets soutenus.

Sur le PO Franche-Comté, les pôles d'échanges multimodaux (Dole et Montbéliard) et les projets de transport en commun en site propre (TCSP Gare Viotte – Campus-Témis de Besançon et Evolity, Bus à haut niveau de Service dde la CA du Pays de Montbéliard) s'avèrent les domaines les plus performants. Les plateformes d'échanges multimodales de Dole et de Montbéliard constituent par ailleurs des investissements lourds soutenus par le FEDER. Les voies douces bénéficient de la part la moins importante du FEDER du fait de leur coût en investissement moindre, mais également du fait d'un dépôt plus tardif des dossiers (plusieurs dossiers doivent être très prochainement déposés).

En Bourgogne, la performance financière est assurée en premier lieu par les bornes de charge électrique (déploiement de 218 bornes sur les quatre départements). Mais au regard des perspectives de projets, les investissements en information multimodale et les supports uniques d'accès aux services de mobilité employant des solutions sans contact et NFC pourraient prendre le pas en termes de performance, avec le dépôt des dossiers Priorybus et Flowbox. Si la thématique des abris vélos représente à ce stade un montant faible, la représentativité de ce type d'actions a évolué récemment avec la programmation récente du financement de 32 abris vélos (non comptabilisée au 07/05/2018).

Des projets innovants qui n'émergent pas

L'analyse par typologie de projets montre une utilisation de la majorité des types d'actions à l'exception :

- Des dispositifs d'animation et d'études sur les systèmes d'auto-partage, de co-voiturage, les dispositifs innovants permettant une alternative à la voiture individuelle, ouverts sur le PO Franche-Comté
- Des services de mobilité innovant de rabattement vers les points d'intermodalité (partage de véhicule, services innovants de mobilité) et des actions de promotion des mobilités alternatives à la voiture, ouverts sur l'OS 3.3 du PO Bourgogne
- Des dispositifs de soutien à la réduction des véhicules thermiques dans les transports de marchandises, ouverts sur l'OS 5.2 du PO Bourgogne.

L'inutilisation de ces trois types d'actions et l'utilisation des autres montrent une orientation du FEDER, à ce stade, vers des types d'investissements plutôt classiques, sans avoir pu permettre de susciter une logique d'innovation tant en matière de transport des marchandises en zone urbaine que dans la recherche d'alternatives à la voiture individuelle (dans les deux PO).

Toutefois, le PO Bourgogne devrait prochainement voir la programmation du projet Mobigo qui a vocation à devenir un site de trajets partagés et d'accès complet aux offres et informations multimodales sur toute la Région. Ce projet devrait également être financé côté Franche-Comté via l'axe numérique.

ANALYSE DES REALISATIONS

Compte tenu de la différence des types d'actions, chaque OS possède un indicateur de réalisation différent. De ce fait, il n'est pas envisageable d'avoir une approche régionale des réalisations. Les indicateurs des deux OS du PO Bourgogne ne sont pas intégrés dans le cadre de performance des axes 3 et 5. Par contre, l'indicateur IS05 de l'OS 3.4 du PO Franche-Comté constitue un indicateur du cadre de performance.

INDICATEURS DES PROGRAMMES

	Cible 2023	Valeur prévisionnelle	Réalisé
BO 05 : Nombre de nouveaux services de mobilité créés (Services) - TOTAL BFC	40	6	3
... dont PO Bourgogne (OS 3.3)	40	6	3

	Cible 2018	Cible 2023	Valeur prévisionnelle	Réalisé
IS 05 : Nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et points d'arrêt (Opérations) - TOTAL BFC	3	7	5	1
... dont PO Franche Comté (OS 3.4)	3	7	5	1

	Cible 2023	Valeur prévisionnelle	Réalisé
BO 08 : Nombre d'assistances à maîtrise d'ouvrage et d'études liées à la mise en place de plateformes logistiques - TOTAL BFC	4	0	0
... dont PO Bourgogne (OS 5.2)	4	0	0

Source : Données Synergie au 07/05/18 – Traitement Teritéo

Les réalisations du cadre de performance

PO Franche-Comté : Le PO Franche-Comté affiche fin décembre 2018, un nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et points d'arrêts satisfaisant en 2018, puisque 4 réalisations étaient concrétisées en décembre 2018. L'atteinte de la cible 2023 reste néanmoins problématique puisque la totalité de l'enveloppe a été consommée à fin décembre 2018, sans pour autant que la cible ne soit atteinte. Parmi les cinq opérations visées, l'opération de la Commune d'Etalans ne semble pas répondre à l'indicateur. Si tel est le cas, la cible de l'indicateur serait inférieure à 65 %.

L'analyse du coût moyen par projet tend néanmoins à révéler une sous-évaluation du coût moyen des projets de TCSP dans l'établissement de la cible 2023 de l'indicateur. Au regard de l'enveloppe totale de l'OS, le montant moyen d'intervention du FEDER n'aurait pas dû être supérieur à 1,428 M€ (dans l'hypothèse d'un fléchage total de l'enveloppe sur le champ de l'indicateur). Or l'intervention du FEDER sur les projets de TCSP est comprise entre 2,9 et 3 M€ par projet.

Si l'enveloppe financière venait à être abondée, l'augmentation de la cible 2023 devrait être augmentée en conséquence. L'abondement de l'enveloppe ne constitue pas une solution à l'atteinte de la cible 2023, telle que fixée actuellement. Une vigilance devrait, par ailleurs, être apportée à la proportion de voies douces et d'autres projets qui pourraient être soutenus, afin de respecter la cible de cet indicateur.

Il semblerait par conséquent d'envisager une révision de la cible 2023.

PO Bourgogne : La cible 2023 de l'indicateur (BO 05) de l'OS 3.3 apparaît surévaluée au regard de la réalité et des perspectives de consommations de l'enveloppe. Une révision de cette cible serait judicieuse. La méthode de comptabilisation de l'indicateur (en nombre de projets) ne paraît pas en cohérence avec la définition qui évoque les services de mobilité et non le nombre de projets de services. Une révision de la cible nous semble pouvoir être argumentée par une erreur méthodologique dans la définition de l'indicateur.

L'indicateur de l'OS 5.2 devrait être amené à être supprimé si la Commission accepte le principe de suppression de l'OS.

Une efficacité évidente mais non quantifiable : Les indicateurs du PO ne permettent pas de quantifier les effets produits par les projets au regard des objectifs des OS et des indicateurs de résultat, même s'il apparaît évident que l'ensemble des projets contribue à ces objectifs.

- **En Bourgogne**, on peut penser que quatre projets (bornes de charge) contribuent directement à l'objectif d'augmentation de la part de la population utilisant les modes alternatifs à la voiture individuelle thermique. Les autres projets concernent indirectement l'objectif d'augmentation de la part de la population utilisant les transports en commun, car leur vocation se limite à une simple incitation à utiliser les transports en commun.
- **En Franche-Comté**, on peut estimer que les deux projets de TCSP et les deux projets de liaisons douces contribuent directement à la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, mais pas spécifiquement dans les déplacements domicile – travail. Les projets de PEM ont, quant à eux, une contribution plus indirecte dans la mesure où le but est la facilitation de l'intermodalité et non le transport collectif de personnes en tant que tel.

Des indicateurs peu appropriés pour mesurer la contribution des OS à la transition énergétique : Dans une optique d'évaluation, la mise en place d'indicateurs de résultat à l'échelle du projet serait pertinente.

Suite à une incitation du service instructeur ou de leur propre chef, certains bénéficiaires ont mis (ou envisagent de mettre) en place une série d'indicateurs pour suivre leur opération. Pour d'autres, même s'il y a incitation de la part du service instructeur, les entretiens avec les porteurs de projet ont montré que la consigne n'était pas suivie systématiquement (ex : comptage des passages sur une piste cyclable). Un renforcement de l'exigence pourrait être nécessaire et ce d'autant plus que ces indicateurs peuvent également avoir un intérêt pour le bénéficiaire.

La quantification de la fréquentation du service de mobilité durable s'avère être l'indicateur le plus pertinent se rapprochant le plus des deux objectifs des deux PO. Il ne peut cependant être mis en place sur l'ensemble des projets du fait de la contribution indirecte à l'objectif de certains projets (information multimodale, PEM).

Les indicateurs suivants pourraient être recommandés :

- TCSP : Nombre de voyages par jour
- Voies douces : Nombre de kilomètres de pistes cyclables réalisés et nombre de passages à un point stratégique de la piste
- PEM : Pour les plateformes multimodales, aucun indicateur n'est préconisé par la Région. Le calcul de la fréquentation d'un PEM ne semble pas envisageable sans double compte, dans la mesure où l'utilisateur va fréquenter différents types de transports, sauf dans le cas d'une billetterie commune entre tous les types de transports.
- Abris vélos : Fréquentation des abris
- Borne de charge électrique : Nombre d'abonnés, nombre de kWh chargés
- Services de mobilité innovants : Nombre de bénéficiaires

La collecte de ces données pourrait se faire au moment de la demande de solde et en cas de demande lors d'évaluation.

QUELS EFFETS INDUITS PAR LE FINANCEMENT DES PROJETS ?

Le positionnement des OS 3.3 du PO Bourgogne et 3.4 du PO Franche-Comté dans les axes relatifs à la transition énergétique amène à identifier comme premiers effets des opérations soutenues, leur contribution à la réduction de la consommation énergétique et à la réduction des gaz à effets de serre. Ces projets produisent également d'autres effets :

Approche par type de projet :

PO	Types de projets	Contribution réduction consommation énergies fossiles	Contribution réduction GES	Effet sur la structuration territoriale	Effet en matière sociale	Effet économique

B	Bornes de charge	++	++	+	Neutre	Neutre
B	Information multimodale / accès aux services de mobilité	Neutre	Neutre	+	+	++
B	Abris vélo	+	+	+	+	Neutre
FC	PEM	+	+	++	++	+
FC	TCSP	++	++	++	++	Neutre
FC	Voies douces	+	+	++	++	Neutre

+ : Effet existant ; ++ : Effet fort ; Neutre : pas d'incidence directe du projet sur l'effet

Contribution à la réduction de la consommation d'énergies fossiles : La contribution des dossiers à la réduction de la consommation d'énergies fossiles ne peut être directe. Les projets y contribuent principalement en apportant les conditions propices à l'utilisation des transports collectifs ou de la voiture électrique, ce qui amène une réduction de l'utilisation de la voiture individuelle et donc de l'énergie fossile.

Les dossiers de transports en commun en site propre soutenus commencent à montrer des résultats positifs. Le TCSP de Besançon fait état, sur la première année d'utilisation, d'une augmentation de sa fréquentation de 50 %. Par voie de conséquence, les voyageurs « captés » par la ligne ne sont plus des personnes se déplaçant de manière motorisée et individuelle, ce qui réduit ainsi les consommations d'énergies polluantes sur le territoire.

Réduction des émissions de gaz à effets de serre : De la même manière, les projets ont pour but de réduire de façon indirecte les émissions de gaz à effet de serre,

- soit en apportant des conditions propices à l'utilisation des transports collectifs ou doux et donc en réduisant l'utilisation de la voiture individuelle ;
- soit en favorisant l'utilisation d'une énergie moins émettrice de gaz à effet de serre (bornes de charge).

Ces projets ne peuvent néanmoins pas donner lieu à une quantification des émissions de gaz à effet de serre, à l'exception des projets de TCSP. Aucune donnée n'a cependant pu être obtenue à ce stade faute de recul suffisant sur les opérations, mais des estimations ont été formulées dans les dossiers. A titre d'exemple, pour le projet de TCSP Gare Viotte – Campus – Temis, l'impact en termes de réduction des émissions de gaz à effets de serre a été évalué à 516 Teq CO²/an.

Ces opérations contribuent, par ailleurs, à l'amélioration de la qualité de l'air.

Effet sur la structuration territoriale : L'ensemble de projets soutenus a un impact fort soit sur le maillage territorial, soit sur la dynamique urbaine, soit sur l'attractivité d'un quartier.

- **Maillage territorial** : l'ensemble des projets contribue à une amélioration du maillage territorial.
 - les projets de bornes de charge des véhicules électriques se déploient selon un schéma régional qui a pour vocation une densification suffisante des bornes de charge sur l'ensemble du territoire. Le schéma de cohérence des abris vélos contribue également au bon maillage territorial des services dans les gares.
 - A l'échelle urbaine, les projets de TCSP contribuent à densifier la dynamique urbaine autour des différents sites emblématiques du tracé (Le TCSP de Gare Viotte – Campus – Témis facilite le maillage entre l'université, la zone d'activité, le complexe sportif, la gare...). Les voies douces ont également cet effet en reliant les quartiers, aux gares, aux écoles et aux zones d'activités.
 - Les PEM améliorent l'efficacité globale des réseaux de transports en améliorant leur connexion au sein de la ville et entre la ville et les communes résidentes des navetteurs.

- L'effet du FEDER sera d'autant plus évident après attribution du soutien à la nouvelle plateforme Mobigo (mise en place d'une centrale de mobilité numérique et téléphonique regroupant toutes les informations transports publics et alternatifs).
- Attractivité d'un quartier : les PEM, comme celui de Dole, contribuent fortement à renforcer l'attractivité des quartiers de gare et s'intègrent généralement dans un projet plus global de restructuration du quartier voire d'interconnexion entre le centre-ville et les quartiers proches de la gare. Il permet le réaménagement de l'espace, offre généralement un cadre plus attrayant pour les habitants, les personnes en déplacement, les visiteurs arrivant dans une ville. Comme à Dole, les projets ont souvent un effet de désengorgement des accès à la gare. Les projets de TCSP amènent également à une restructuration et un réaménagement de l'espace, qui rendent les quartiers plus attractifs.
- Développement d'une dynamique urbaine : Les PEM et les TCSP peuvent générer à terme une nouvelle activité d'un quartier résidentielle, culturelle ou économique, en raison de la meilleure desserte d'un secteur ou de la valorisation d'un espace. Dans le cadre du projet de restructuration du quartier de la gare, la communauté d'agglomération de Dole a fait l'acquisition de l'ancien buffet de la gare qui accueillera différents services à la mobilité ainsi qu'un espace de coworking pour les personnes de passage

Effet en matière sociale : Les projets ont bien souvent un impact social, dans la mesure où :

- Ils peuvent contribuer à améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées (PEM, TCSP)
- Ils renforcent la sécurité des usagers et de leurs biens (ex : meilleure délimitation des espaces piétons et véhicules sur le PEM de Dole, sécurité des vélos)
- Ils permettent l'amélioration de la qualité du service dans l'utilisation des transports collectifs (panneaux d'affichage, système de billettique, meilleure connexion des moyens de transports)

Ils confortent la mobilité des personnes ne disposant pas d'un véhicule.

Effet en matière économique : L'effet des projets sur le domaine économique reste relativement neutre, à l'exception d'un projet « Mise en œuvre d'une billettique scolaire sur l'ensemble du réseau départemental de transport scolaire "le Bahut" sur le département de Saône-et-Loire » soutenu par le PO Bourgogne. Ce projet a permis l'émergence d'une start-up qui a conçu le dispositif de billettique et qui compte désormais une trentaine de personnes.

5 – ANALYSE DE L'EFFICACITE ET DE L'UTILITE



QUEL CHANGEMENT OBSERVE SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET QUELLE CONTRIBUTION DU FEDER ?

Le bilan du SRCAE met en avant la dynamique et la prise en compte de la mobilité par les territoires et la Région durant ces dernières années. Il pose le constat qu'à l'échelle urbaine, tous les territoires urbains de la grande région se sont engagés vers un renforcement des offres de mobilité et ont développé, pour certains, des offres alternatives pour couvrir l'ensemble des besoins. Les territoires de plus faible densité, ont su également proposer des offres de transports sous la forme de transport à la demande ou de navettes afin de proposer des alternatives et couvrir une partie des demandes. La région par son offre de transport ferroviaire a entrepris des chantiers conséquents de restructuration de l'offre au travers des cadencements de certains axes.

Malgré cela, la comparaison des chiffres de trafic de l'ORT entre 2011 et 2014 montrait une stabilité voire une progression des trafics en voiture individuelle.

Selon une étude de l'INSEE¹, **la périurbanisation constitue le principal effet amplificateur des déplacements domicile-travail** : Entre 1999 et 2013, la part des navetteurs en Bourgogne-Franche-Comté a augmenté de 7,4 points, davantage qu'au niveau national (+ 5,8 points). Le développement des déplacements entre le domicile et le lieu de travail résulte de la dissociation grandissante entre les zones d'habitation et les zones d'activités. Les actifs s'installent de plus en plus loin de leur lieu de travail situé la plupart du temps dans le pôle d'emploi. En couronne des pôles, huit actifs sur dix exercent leur emploi à l'extérieur de leur commune de résidence. La part des navetteurs prêts à habiter plus loin de leur lieu de travail ne cesse d'augmenter. Ainsi 25 % d'entre eux parcourent entre 20 et 50 kilomètres quotidiennement, soit cinq points de plus depuis 1999. Dans le même temps, la part des navetteurs effectuant de courtes distances, inférieures à 10 kilomètres a diminué passant de 45 % en 1999 à 37 % en 2013. Le mode de transport principalement utilisé varie en fonction de la distance à parcourir, mais le véhicule motorisé individuel reste le mode de déplacement privilégié dans la région. Il est utilisé par neuf navetteurs sur dix, une proportion supérieure de onze points à la moyenne nationale. Seulement 5 % des navetteurs de Bourgogne-Franche-Comté prennent les transports en commun. Ils résident essentiellement en zone urbaine où l'offre en transports collectifs est plus développée.

PO Franche-Comté : L'objectif du PO de Franche-Comté est de limiter la part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile – travail. La valeur de référence de l'indicateur et la cible envisagée pour 2023 étant à la même hauteur (78,8 %), cela signifie qu'il est surtout recherché d'éviter une augmentation de la part de la voiture individuelle.

La valeur pour l'année 2017 n'a pu être fournie dans le RAMO 2018. Il n'est donc pas possible d'analyser l'état d'avancement de cet indicateur. Mais si la tendance se poursuit, malgré les investissements réalisés, elle montre toute la difficulté à réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile travail.

L'objectif que s'est fixé la Franche-Comté reste un objectif ambitieux de long terme, car au-delà des investissements nécessaires dans les aires urbaines pour améliorer l'intermodalité entre les modes de transport et faciliter l'usage des transports collectifs en ville, il est important de développer une action sur les communes plus rurales accueillant les navetteurs, qui ne sont pas toutes desservies facilement par une gare TER (rabattement par voie cyclable vers les gares, mais également nouveaux services de mobilité, complémentaires aux transports collectifs et alternatifs à l'automobile personnelle...). L'éducation, la sensibilisation aux pratiques de mobilité durable reste également un défi à relever pour faire évoluer les mentalités des personnes dont la mobilité du quotidien n'est pas la première des priorités.

L'enveloppe du FEDER en matière de transports durables s'avère sous-dimensionnée au regard des enjeux. Même si sa mobilisation se justifie sur l'ensemble des projets, il ne contribuera de fait, que très partiellement à l'atteinte de cet objectif ambitieux, compte tenu du facteur exogène que constitue la périurbanisation.

PO Bourgogne : L'objectif de l'OS 3.3 du PO Bourgogne est tourné vers l'augmentation de la part de population utilisant les transports en commun, les modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle thermique en prévoyant une augmentation de plus de 2 366 000 trajets en transport public.

La valeur de l'indicateur de résultat n'ayant pu être fournie dans le RAMO 2017, il s'avère impossible de vérifier la contribution du PO au changement attendu en matière de transport durable. Cependant, **l'analyse de la nature des projets soutenus ne montre pas une contribution directe du PO à l'augmentation effective du nombre de trajets en transports publics, le soutien du FEDER étant principalement orienté, à ce stade, vers le développement des véhicules électriques, le déploiement d'abris vélo, de l'information multimodale et les supports d'accès aux services de mobilité.**

L'objectif de l'OS 5.2 est quant à lui orienté vers la diminution du nombre de véhicule de marchandises en centre-ville.

A l'échelle nationale, le transport de marchandises dans les agglomérations est responsable d'environ 30 % des émissions urbaines de gaz à effet de serre liées aux transports. Jusqu'à présent, la prise en compte du transport de marchandises par

¹ INSEE/Flash N°12 – Déplacements domicile-travail en Bourgogne-Franche-Comté: Plus nombreux, plus longs et en voiture – Juin 2016

les collectivités locales a été peu traitée et les démarches entreprises en France restent encore peu nombreuses (expérimentations de livraisons nocturnes silencieuses, projets de mutualisation des flux y compris l'implantation d'espaces logistiques urbains, livraison mutualisée des colis aux particuliers (qui croît du fait de l'essor du e-commerce). Dans les villes de Bourgogne, la priorité reste principalement concentrée sur la mobilité durable des personnes. **Si cette thématique pourrait devenir prioritaire dans les prochaines années, cette orientation s'avère prématurée au regard des enjeux actuels des villes. Il est donc probable qu'aucun changement ne soit observé dans ce domaine, y compris en dehors du FEDER.**

QUEL EST L'EFFET LEVIER DU FEDER SUR LES PROJETS ?

L'incitativité du FEDER dans la réalisation des projets s'avère variable d'un type de projets à un autre. Ce tableau présente l'effet levier pour les différents types de projets soutenus.

PO	Types de projets	Appréciation	Observations
FC	Plate-forme d'échange multimodale		<p><u>A l'échelle de l'opération</u> : Effet levier du FEDER modéré dans la mesure où les dossiers étaient démarrés avant le dépôt du dossier de demande de FEDER. L'opération aurait en tout état de cause pu être réalisée</p> <p><u>A l'échelle régionale</u> : Effet levier important dans la mesure où les besoins sur la région sont importants et ne pourraient pas être tous soutenus en l'absence du FEDER</p>
FC	TCSP		Effet levier important du fait d'un apport conséquent du FEDER au financement du projet (de l'ordre de 35 %)
FC	Voies douces		<p><u>A l'échelle de l'opération</u> : Effet levier important du FEDER pour les petites communes</p> <p><u>A l'échelle régional</u> : Si le FEDER est un des rares outils financiers aux côtés de la DETR de l'Etat pour financer les pistes cyclables dans une optique domicile – travail, les pistes cyclables restent financées par la Région à travers les contrats territoriaux ou par la direction du tourisme, lorsqu'il s'agit d'itinéraires touristiques. Le nombre de kms soutenus par le FEDER reste peu représentatif au regard de ce qui est financé par ailleurs. (23,20 Km de pistes cyclables financées par le FEDER – 202,20 km financés par la Région dans le cadre des itinéraires touristiques – donnée non disponible dans le cadre des contrats territoriaux)</p>
B	Abris vélo		Effet levier important dans la mesure où une démarche globale à l'échelle de la Bourgogne est financée grâce au FEDER (Etude d'implantation et abris).
B	Information multimodale / support d'accès aux services de mobilité		L'effet levier du FEDER n'a pu être prouvé sur ces dossiers.
B	Infrastructures de recharge pour véhicules électriques		Effet levier important dans la mesure où une démarche globale à l'échelle de la Bourgogne est financée grâce au FEDER (Schéma de cohérence et financement de la première phase d'implantation des bornes de charges). Au-delà de la volonté politique, le financement

via du FEDER a constitué un élément incitatif pour faire émerger ce domaine.

6 – ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES



GRANDES CONCLUSIONS

Un recul insuffisant pour juger de l'impact

Comme dans les autres thématiques, il est prématuré pour identifier l'impact que pourrait avoir le PO sur les changements attendus. Le nombre d'opérations reste à ce stade encore limité et les opérations n'ont pas produit tous leurs effets. A cela s'associe une difficulté pour collecter de la donnée pertinente, les indicateurs de réalisation du PO n'apparaissant pas satisfaisants pour vérifier réellement la contribution de la thématique transports durables et la donnée des indicateurs de résultat n'a pu être obtenue à ce stade.

Une difficulté à associer performance / incitativité

D'une manière générale, l'évaluation de cette thématique montre toute la difficulté à rendre cohérente les logiques de performance et d'incitativité des programmes.

L'analyse de ces deux PO montre qu'une programmation rapide peut amener à la programmation d'opérations relativement avancées pour lesquelles la participation du FEDER n'avait pas été anticipée. A contrario, la mise en place de démarches globales pour lesquelles le FEDER constitue une source majeure de financement, nécessite un temps d'étude et de préparation qui retarde la programmation des actions d'investissement.

Néanmoins dans les deux PO, l'efficacité des programmes est jugée satisfaisante.

Les grandes conclusions pour le PO Bourgogne

Les réalisations de l'OS 3.3 s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'OS. Son efficacité reste cependant encore limitée, faute de réalisations suffisantes. Elle devrait néanmoins se renforcer prochainement compte tenu des perspectives annoncées. Il reste difficile de mesurer la véritable contribution des opérations à l'augmentation de la part de la population utilisant les transports en commun, les modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle thermique, faute d'indicateurs adaptés dans le PO. Cette difficulté émane des orientations de la Commission Européenne qui n'a pas envisagé de lien direct entre les indicateurs de réalisation et les opérations. On peut toutefois affirmer que quatre opérations (bornes de charge pour véhicule électrique) y contribuent directement, la contribution des quatre autres étant plus indirecte du fait de la nature des opérations (panneaux de signalétique, études...). Au-delà des effets en matière de réduction énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, certaines opérations produisent des effets en matière de structuration territoriale ou en matière sociale, sans que cette utilité soit très prononcée pour autant.

En revanche, l'incitativité du FEDER sur deux des types d'actions (bornes de charge et abris vélos dans la perspective de la programmation des abris) se révèle très bonne, en partie du fait de la volonté de développer des stratégies globales de déploiement de bornes de charge et d'abris vélos pour lesquelles le FEDER constitue un financement substantiel.

On peut toutefois regretter que l'indicateur de résultat ne couvre pas la totalité de l'objectif et des types d'action.

Les grandes conclusions pour le PO Franche-Comté

Les réalisations de l'OS 3.4 s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'OS. On retrouve une réelle adéquation des opérations avec l'objectif fixé dans le PO. Il reste néanmoins difficile de mesurer la véritable contribution des opérations à la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail, faute d'indicateurs adaptés dans le PO. Cette difficulté émane des orientations de la Commission Européenne qui n'a pas envisagé de lien direct entre les indicateurs de réalisation et les opérations. On peut estimer que les deux projets de TCSP et les deux projets de liaisons douces contribuent directement à la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, mais pas spécifiquement dans les

déplacements domicile – travail. Les projets de PEM ont, quant à eux, une contribution plus indirecte dans la mesure où le but est la facilitation de l’intermodalité et non le transport collectif de personnes en tant que tel.

Au-delà de la contribution indirecte des projets à la réduction de la consommation des énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre, les opérations présentent des effets complémentaires importants notamment en termes de structuration territoriale et en matière sociale.

L’effet levier reste parfois relatif à l’échelle de l’opération, du fait du financement de projets après leur démarrage. Mais d’un point de vue régional, la contribution du FEDER permet réellement de démultiplier les moyens d’actions pour le financement des PEM notamment.

La contribution du PO au changement attendu, à savoir la réduction de l’utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail sera difficile à déterminer et pourrait s’avérer très limitée face à un objectif ambitieux. Par ailleurs des facteurs exogènes, comme l’accroissement de la périurbanisation peuvent venir contrecarrer les efforts réalisés pour favoriser l’usage des transports collectifs.

PERSPECTIVES D’ATTEINTE DES CIBLES :

PO Bourgogne : Rester vigilant sur les perspectives de programmation jusqu’en 2023

Le PO Bourgogne a connu un démarrage tardif sur l’OS 3.3, qui ne lui permet pas de contribuer fortement à l’indicateur financier du cadre de performance de l’axe 3. Cet OS va désormais prendre son envol, au regard des perspectives annoncées pour la fin 2018. Il reste néanmoins une vigilance à apporter pour s’assurer que des perspectives de programmation existent au-delà de 2018. La visibilité sur cette période de programmation serait nécessaire courant 2019 afin d’anticiper une éventuelle révision de cet OS.

Dans une optique d’améliorer la programmation dans le respect des objectifs fixés, il serait utile de dynamiser l’animation de cet OS sur le sujet des services de mobilité innovants, en suscitant une logique de réseau des acteurs et de sensibilisation des collectivités locales situées en zone rurale.

En cas de nécessaire révision, l’option qui paraît la plus pertinente est celle d’ouverture de l’OS et non pas un transfert de crédits vers un autre OS ou autre axe. Les besoins dans le domaine des transports durables restent importants, notamment en matière d’infrastructures (voies douces, pôles d’échanges multimodaux). L’ouverture devra néanmoins rester raisonnée au regard des crédits restants, les crédits qui resteront ne permettant pas de financer de nombreux investissements lourds.

Sur l’OS 5.2, la validation de suppression de cet OS doit faire l’objet d’une validation de la Commission Européenne.

PO Franche-Comté : Gérer la pénurie de crédits

En Franche-Comté, l’autorité de gestion va devoir faire face à une pénurie de crédits, alors que plusieurs projets d’envergure sont annoncés (PEM de Lons-le-Saunier, de Mouchard et plusieurs projets de pistes cyclables). Une piste de travail pourrait reposer sur l’abondement de cet OS suite à l’autorité de gestion envisage un abondement de cet OS de l’ordre de 5 à 10 M€. Celui-ci nécessite néanmoins une modification de maquette qui ne pourrait avoir lieu qu’après examen du cadre de performance. Néanmoins, cette option pourrait exposer l’autorité de gestion à des difficultés compte-tenu du fait que la cible 20203 devrait également être revalorisée à due proportion. En l’état actuel du vivier, cela pourrait s’avérer risqué car la cible 2023 modifiée sera très difficile à atteindre.

Si le nombre de projets concernant les PEM reste facilement identifiable et en nombre limité, les projets concernant les voies douces peuvent constituer un véritable flot de demandes, sans pour autant qu’ils soient en mesure de contribuer à l’indicateur du cadre de performance. Afin de ne pas dénaturer les objectifs du PO, il convient d’être prudent sur l’abondement du PO sur ce sujet. Sur les projets programmés, on peut observer un coût de subvention FEDER au km pouvant varier de 35 045 € à 312 213 €. Même si ces données ne prennent pas en compte les différents types de pistes cyclables, il semblerait pertinent d’identifier des coûts unitaires en fonction des différents types de pistes et d’établir un montant

d'intervention forfaitaire du FEDER au regard du nombre de kilomètres réalisés. La mise en place d'un appel à projets pourrait, par ailleurs, permettre de renforcer la sélectivité des projets.

7 - BENCHMARK SUR LES SERVICES DE MOBILITE INNOVANTS



ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCOMOBILITE DU PO FEDER -FSE RHONE-ALPES

Le PO Rhône-Alpes est un des seul PO français à présenter des opérations d'écomobilité qui correspondent en partie au champ d'éligibilité du type d'actions sur les services de mobilité innovants, ouvert sur l'OS 3.3 « Augmenter l'utilisation des transports en commun et des modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle » du PO Bourgogne.

Le champ d'éligibilité du PO Rhône-Alpes présente néanmoins une ouverture plus large que celle du PO Bourgogne :

Le PO Rhône-Alpes a ouvert l'éligibilité sur les champs suivants :

- Aides aux agences de mobilité (études de faisabilité et accompagnement du lancement)
- Offres de transport intermodal et services innovants hors du ressort territorial des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) : études, soutien à l'ingénierie, animation territoriale
- Services éco mobiles mutualisés à l'échelle d'un territoire (les opérations de sensibilisation, de promotion et de communication, aménagements et équipements de locaux, etc.)
- Animation mutualisée de plusieurs Plans de Déplacement Inter-Employeurs et actions des Plans de Déplacement Inter Employeurs (équipements, information, communication, etc.)
- Accompagnement de la mobilité cyclable, en complément des itinéraires de véloroutes/voies vertes (communication, information, services de location et maintenance, équipements spécifiques à destination des cyclistes)

Cet OS a donné lieu au soutien de projets comme :

- La Mission Mobilité Durable du TEPOS de Saint-Etienne Métropole et du PNR du Pilat, mise en place par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Département de Loire - ALEC 42
- Le Projet NOMAD, Numérique et Optimisation pour une Mobilité Adaptée de l'institut national des sciences appliquées de Lyon qui porte sur le transport sanitaire et en particulier celui des personnes en situation de handicap dans le Département du Rhône, de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, La Loire et la Savoie.
- Le projet de services de mobilité pour les habitants du Pilat, mis en place par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Pilat et qui traite du développement et de la promotion de l'écomobilité grâce à l'acquisition de véhicules hybrides et/ou électriques et de VAE, qui sont mis à la disposition des habitants du territoire du PNR Pilat. En parallèle, la mise en place d'actions de formations (usage des VAE, écoconduite,...) et de communication permettra d'agir sur les comportements (autopartage, vélos, écoconduite,...).
- Le Projet Mobi Vercors : mise en place d'un centre de ressources sur les mobilités alternatives et développement de solutions collectives adaptées aux territoires ruraux porté par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV)

- La création d'une maison de la mobilité, mise en place par la commune d'Aubenas

Plus d'informations : https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/sites/default/files/page-contenu/EXE_FichesDomo_PO_FEDER_FSE_RAlpes_MAJ_Aout2017.pdf

IV. Définition des pistes de travail pour la période 2014-2020

A. Les orientations données aux pistes de travail

Les recommandations individuelles pour la fin de la programmation 2014-2020 sont présentées ci-après, avec une entrée par thématique et une déclinaison par programme opérationnel. Elles visent toutes à renforcer la dynamique de programmation et la contribution aux objectifs stratégiques des programmes opérationnels et notamment les indicateurs du cadre de performance.

L'approche proposée vise à explorer dans un premier temps des leviers de dynamisation à « programme constant » par l'animation ou le ciblage de la sélection des opérations. Dans un second temps, et en fonction du résultat de ces initiatives, une révision des programmes sur ces thématique pourra être proposée. Dans cette hypothèse, la demande de révision pourrait être enclenchée à l'issue du processus de revue de performance, c'est-à-dire au 4^{ème} trimestre 2019.

TRAVAILLER A L'EMERGENCE DE PROJETS A « PROGRAMMES CONSTANTS »

Plusieurs leviers de redynamisation de la programmation semblent pouvoir être explorés à court terme :

1. Par le renforcement de l'animation :
 - les **bailleurs sociaux** sont concernés en premier lieu. En effet, les travaux d'analyse approfondis au cours de cette dernière phase ont mis en évidence que près d'un tiers des bailleurs sociaux émergeant à Effilogis sur le périmètre franc-comtois n'avait jamais prolongé de demande sur le FEDER. La combinaison FEDER / Effilogis n'apparaît pas systématique pour certains autres bailleurs. Il importerait ainsi de conduire un travail détaillé d'articulation des demandes Effilogis / FEDER, puis de remobilisation des bailleurs éloignés du FEDER. De plus, un travail d'accompagnement spécifique sur les bailleurs ne mobilisant jamais de crédits européens doit être envisagé (CF. RECOMMANDATION 2).
 - Le lancement **d'appels à projets** peut constituer un levier de court terme pour susciter l'émergence sur des projets plus complexes, par exemple sur les mobilités durables innovantes (PO Bourgogne – CF. RECOMMANDATION 5) ; Il pourrait être aussi envisagé sur le PO Franche-Comté comme solution technique aux projets de moyenne puissance, qui peinent actuellement à trouver un cadre juridique (CF. RECOMMANDATION 1).
2. Par la mobilisation de types d'actions éligibles mais « nouvelles »
 - Le financement des **opérations d'EnR** et/ou de réseaux de chaleur associés à l'enseignement secondaire (collèges, lycées) pourrait être exploré. Un premier recensement sur les lycées a été conduit par la Direction Patrimoine et Gestion Immobilière, avec des résultats encourageants. Ce travail a été plutôt orienté sur la Bourgogne à ce stade et semblerait pouvoir être renforcé sur le périmètre Franc-Comtois (– CF. RECOMMANDATION 1)

DES EVOLUTIONS DES PROGRAMMES A ENVISAGER DANS UN SECOND TEMPS

Si ces actions s'avèrent insuffisantes, une révision des programmes pourrait être nécessaire sur ces thématiques :

- Ouverture sur la **rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement secondaire**. Compte tenu des difficultés techniques d'émergence des projets des projets sur l'enseignement supérieur, la question de l'ouverture au périmètre de l'enseignement secondaire pourrait être soulevée (collèges, lycées). Quoique non éligibles à ce jour, ces projets s'inscrivent dans la continuité stratégique sur la recherche de massification des effets en terme de rénovation énergétique, visée par les deux programmes. Le potentiel apparaît très important (CF. RECOMMANDATION 3).
- Des ajustements de maquettes pourraient être **également étudiés**. En Bourgogne, ils concernent principalement le transfert d'une partie de l'enveloppe logement social du périmètre hors ITI vers l'urbain. Sur le PO Franche-Comté, rien ne permet d'affirmer une consommation totale des enveloppes des OS 3.1 et 3.3. Des potentiels pour un réabondement des priorités liées au transport durable existent, mais l'impact sur le cadre de performance reste à évaluer de près. D'autres besoins peuvent également exister sur d'autres axes. Ces éventuels transferts devront néanmoins être argumentées en lien avec le contexte socio-économique et les facteurs exogènes, car ils traduiraient une inflexion substantielle par rapport aux objectifs stratégiques du programme.

CALENDRIER GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE

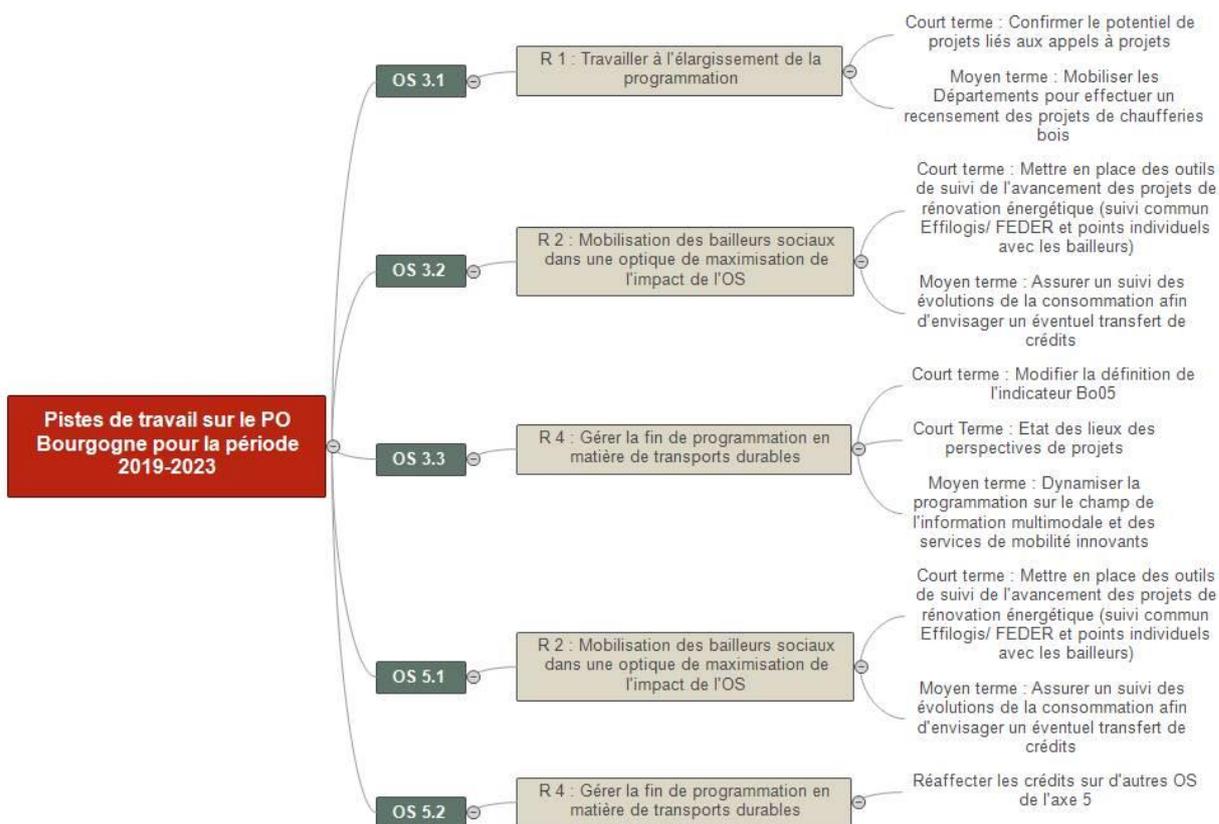
Le calendrier de chaque recommandation est détaillé dans chaque fiche dédiée. En vue globale, l'approche proposée vise à tester les pistes « à programme constant » jusqu'à la remise du RAMO 2019. A cette date, un bilan devra être tiré, qui permettra de conclure à la nécessité ou non de la révision : les nouveaux projets programmés et les mesures « à programme constant » sont-elles suffisantes pour assurer la fin de programmation ?

A défaut, une révision pourra être envisagée. Ce travail préparatoire est néanmoins essentiel pour démontrer que l'ensemble des pistes de mise en œuvre auront bien été explorées. Il sera pertinent d'articuler cette révision avec celle qui suivra la revue de performance.

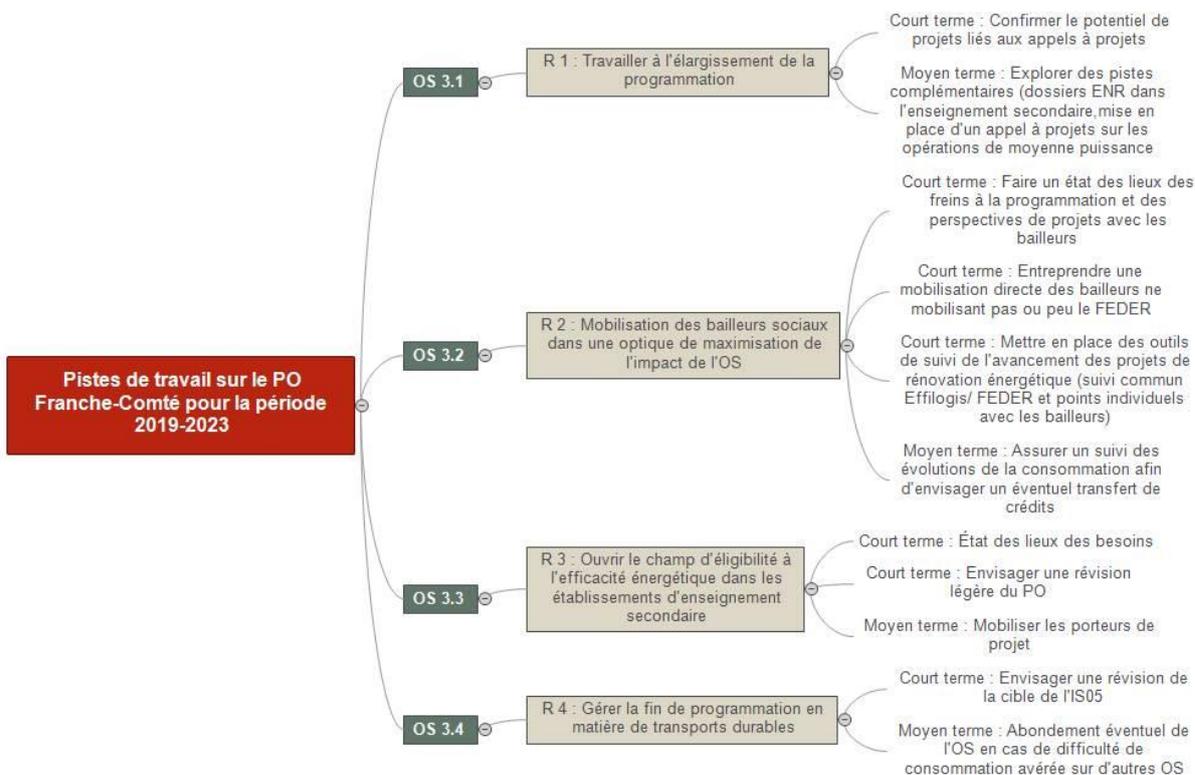
CALENDRIER GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

DECEMBRE 2018					MAI 2019				SEPTEMBRE 2019		NOVEMBRE 2019
TEST DES SOLUTIONS A « PROGRAMME CONSTANT »											
					BILAN AU RAMO			RETOUR CE SUR RAMO			
					REVISION Oui/NON	PREPARATION DE LA REVISION			SOUMISSION DE LA REVISION		

SYNTHESE DE PISTES DE TRAVAIL POUR LE PO BOURGOGNE



SYNTHESE DES PISTES DE TRAVAIL POUR LE PO FRANCHE-COMTE



B. Les pistes de travail

OS 3.1 B OS 3.1 FC	ENERGIES RENOUVELABLES	
RECOMMANDATION 1 - Travailler à l'élargissement de la programmation		
CONSTATS ET ENJEUX		
<p>Les deux PO Bourgogne et Franche-Comté sont confrontés à des retards de programmation sur le volet de soutien aux énergies renouvelables. En premier lieu, c'est le cadre juridique et les interprétations de la DG concurrence (collectivités assimilées à des grandes entreprises, prise en compte de l'autofinancement dans les aides publiques) qui pose un obstacle majeur à la mise en œuvre de la stratégie.</p> <p>Sur les deux programmes, et par des voies différentes, l'autorité de gestion a déployé des solutions pour surmonter ces difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur le PO Franche-Comté, elle passe par le recours au régime <i>de minimis</i> sur les « petits dossiers » de chaufferies bois et la mobilisation renforcée sur les projets de méthanisation ;• Sur le PO Bourgogne, la mise en place d'appels à projets sur des installations de moyenne puissance, apporte une solution juridique et d'animation permettant le décollage de la mesure. <p>Mais ces potentiels restent encore en partie à confirmer et ne permettent pas de garantir à ce jour l'atteinte des objectifs de fin de programmation. En fonction des évolutions, il pourrait être nécessaire d'ouvrir davantage la programmation sur d'autres typologies de projets, telles que les chaufferies bois dans les établissements d'enseignement secondaire, comme cela est déjà pratiqué sur d'autres programmes opérationnels (ex : PO Languedoc-Roussillon)</p>		
ACTIONS PROPOSEES		
A – A COURT TERME, CONFIRMER LES POTENTIELS DEJA ENTREVUS		
<p>PO Franche-Comté :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rattraper les dossiers en retard d'instruction, en envisageant un éventuel renfort en moyen humain. A la remise du rapport final, 36 dossiers sont en cours d'instruction, dont la majeure partie concerne le bois-énergie. ⇒ Calendrier : 1^{er} trimestre 2019• Confirmer la dynamique sur la méthanisation. Un dossier a déjà été programmé et deux dossiers sont en cours d'instruction. D'autres projets pourraient émerger dans les mois à venir. Vu l'ampleur du FEDER mobilisé (de 0,5 à 1 M€ de FEDER par dossier), le devenir de la mesure apparaît étroitement lié à la concrétisation de ces projets. ⇒ Calendrier : 1^{er} trimestre 2019 <p>PO Bourgogne. Il s'agira de confirmer le potentiel lié aux appels à projets sur le volet EnR de moyenne puissance d'une part et d'avancer d'autre part sur les dossiers de chaufferies bois sur les lycées (5 dossiers à l'étude, dont au moins deux présentent des perspectives directes de mobilisation du FEDER, pour un montant potentiel de près d'un million d'euros). ⇒ Calendrier : 1^{er} trimestre 2019</p>		
B - A MOYEN TERME, EXPLORER DES PISTES COMPLEMENTAIRES		
<p>PO Franche-Comté, en fonction du devenir des projets de méthanisation, et sous réserve de l'équilibre global et des besoins du programme à l'approche de la fin de gestion, il pourra être nécessaire d'explorer des pistes complémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none">• Dossiers EnR dans l'enseignement secondaire. La DPGE a mené des premières études sur 6 projets de renouvellement de chaufferies de lycées. Mais un seul concerne la Franche Comté (ENIL Mamirolle – avec un TRB inférieur à la limite d'éligibilité du DOMO). D'autres projets pourraient être étudiés (ex : Morteau), à travers un		

recensement plus complet. Dans cette perspective, un élargissement sur d'éventuels projets départementaux (collèges) pourrait être également recherché.

- **Mise en place d'un appel à projets sur les opérations de moyenne puissance.** En effet, à ce jour, il n'existe pas de cadre juridique pour soutenir les projets de moyenne puissance, impliquant un montant d'aides publiques supérieur à 200 000 euros. La mise en place d'un appel à projets, sur le format du PO Bourgogne pourrait constituer une perspective, même s'il ne pourra pas résoudre la question des dossiers déjà déposés.
- **Transfert de crédits vers un autre domaine de la transition énergétique ou un autre axe du PO.**

PO Bourgogne :

- Les appels à projets lancés sont ouverts aux Départements. Néanmoins une mobilisation plus explicite des **Départements** pourrait être réalisée pour renforcer leur sensibilisation à la possibilité de des projets de chaufferies bois dans les collèges.

Sur ces deux programmes, si les perspectives liées à ces pistes s'avèrent insuffisantes, une évolution de maquette devra être envisagée au moment de la révision consécutive à la revue de performance.

MISE EN ŒUVRE					
Recommandation 1 : Travailler à l'élargissement de la programmation	Tr 1	Tr 2	Tr 3	Tr 4	Tr 1
A – A court terme, confirmer les potentiels déjà entrevus					
B - A moyen terme, explorer des pistes complémentaires					

<p>OS 3.2 B OS 5.1 B OS 3.2 FC</p>	<p>EFFICACITE ENERGETIQUE</p>	
<p>RECOMMANDATION 2 : Mobilisation des bailleurs sociaux pour maximiser l'impact des PO en matière de rénovation énergétique des logements sociaux</p>		
<p>CONSTATS ET ENJEUX</p>		
<p>Les PO Bourgogne et Franche-Comté présentent sur leur OS 3.2 des cibles ambitieuses en matière de nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique (indicateur de réalisation CO 31). Même après révision du cadre de performance, l'atteinte des cibles fixées pour 2023 reste un enjeu.</p> <p>L'analyse des perspectives de programmation du FEDER sur la base des dossiers recensés dans le cadre du dispositif Effilogis montre dans sa version la plus minimaliste que l'atteinte de la cible de l'indicateur pourrait dépasser de peu le seuil des 65 % de la cible fixée après révision (seuil limite pour éviter les corrections financières) sur les deux PO. Cette situation n'amènerait pas, par ailleurs, à une consommation totale de l'enveloppe financière.</p> <p>L'OS 5.1 du PO Bourgogne présente, quant à lui, plus de garanties pour atteindre la cible.</p> <p>Si la situation ne présente pas de risques majeurs, une vigilance doit rester de mise. Il s'avère donc utile, dans tous les cas, et en particulier sur le PO Franche-Comté, où un ralentissement de la programmation a été observé, d'envisager une mobilisation renforcée de l'autorité de gestion et des bailleurs sociaux sur ce sujet. Cette mobilisation est d'autant plus nécessaire que le contexte réglementaire et socio-économique constitue un réel risque de la réduction des capacités d'investissement des bailleurs sociaux du fait de la loi de finances et de ralentissement de la réalisation des projets du fait du regroupement des bailleurs sociaux prévu dans la loi Elan.</p>		
<p>ACTIONS PROPOSEES</p>		
<p>La priorité est d'assurer une mobilisation soutenue des bailleurs sociaux afin d'affecter du FEDER sur l'ensemble des projets de rénovation énergétique des logements sociaux éligibles, afin de dynamiser la programmation des crédits dans l'optique de tendre vers les objectifs fixés dans ces trois OS.</p> <p>Si cette mesure ne suffisait pas pour atteindre en 2023, le nombre de logements rénovés fixés dans les PO, il s'agirait alors de se positionner sur une évolution à la baisse de l'enveloppe financière affectée. Cela entraînerait mécaniquement une réduction de la cible de l'indicateur CO31 en Franche-Comté. En revanche, la réduction de la cible de cet indicateur sur l'OS 3.2 sur le PO Bourgogne n'est pas envisageable, sans quoi celle-ci ne représenterait moins de 50 % de la masse financière de l'enveloppe, seuil minimal pour un indicateur de performance.</p>		
<p>A – FAIRE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX UN ETAT DES EVENTUELS FREINS A LA PROGRAMMATION ET DES PERSPECTIVES DE PROJETS</p>		
<p>PO Franche-Comté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser la prochaine réunion avec les bailleurs sociaux (y compris ceux qui ne sont pas adhérents à l'USH) en la ciblant sur le rappel des engagements initiaux au regard des cibles des indicateurs, les enjeux de la programmation, les risques de non-atteinte des cibles des indicateurs et les incidences sur les bailleurs sociaux en cas d'atteinte d'une valeur du CO31 inférieure à 65 % de la cible établie dans le PO sur la génération 2014-2020 (corrections financières) et sur l'enveloppe financière affectée à la rénovation énergétique dans le logement social 2021-2027 en cas de sous-consommation de l'enveloppe actuelle - Déterminer avec les bailleurs les raisons d'un frein à la programmation <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Calendrier : 1^{er} trimestre 2019 • Lancer un travail de recensement réaliste des projets à venir et pouvant être totalement réalisés entre 2019 et 2023. Une vigilance devrait notamment être apportée aux projets de travaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossiers Effilogis passés en commission permanente en décembre 2018 ou janvier 2019 et non encore déposés sur le FEDER : Habitat 25 (55 logements), IDEHA (56 +20 logements), Neolia (16 logements) SARL Financière Magnolia (18 logements) 		

- Dossiers de travaux enregistrés dans Effilogis, mais n'ayant pas encore été traités : OPH 25 (18 +12 logements), ARIAL (32 + 74 logements), Territoire Habitat (51 + 46 +30 logements)
- Dossiers d'études soutenus au titre d'Effilogis ou enregistrés dans le dispositif.

⇒ **Calendrier** : 1^{er} trimestre 2019

PO Bourgogne : Les services instructeurs du PO Bourgogne ont d'ores et déjà lancé un travail de recensement des perspectives de programmation, qu'il convient de poursuivre afin d'avoir une vision claire

B - ENTREPRENDRE UNE MOBILISATION DIRECTE DES BAILLEURS SOLLICITANT PEU OU PAS LE FEDER DANS LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

PO Franche-Comté : Prévoir des rencontres individuelles avec les quatre bailleurs n'ayant jamais mobilisé le FEDER (SA HLM Foyer Jurassien, DAHN Services, ADDSEA insertion, SARL Financière Magnolia) et ceux ne le mobilisant pas systématiquement (notamment OPH St Claude) pour identifier les raisons de l'absence de dossiers sur le FEDER et d'éventuelles perspectives à venir. Envisager avec eux un accompagnement plus soutenu dans le montage et les demandes de paiement (dans le cadre de la fabrique à projets, ou par le service instructeur, mise en place d'un module de formation spécifique pour les bailleurs non aguerris au montage de dossiers FEDER...), si cela s'avère utile (s'il s'agit d'entreprises ayant des projets de rénovation à l'avenir).

⇒ **Calendrier** : 1^{er} trimestre 2019 – poursuite en fonction des besoins

PO Bourgogne : L'évaluation n'a pas identifié de bailleurs ne mobilisant pas le FEDER, et ayant mobilité Effilogis ou l'ancien RI de la Région Bourgogne.

C - METTRE EN PLACE DES OUTILS DE SUIVI DE L'AVANCEMENT DES PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BAILLEURS SOCIAUX

PO Bourgogne et PO Franche-Comté :

- Mettre en place un outil de suivi calendaire commun des dossiers entre Effilogis et le FEDER, afin de mutualiser les informations en matière de perspectives de projets, d'évolution des projets (instruction sur Effilogis, passage en Commission Permanente, dépôt des dossiers sur le FEDER, instruction...). Cet outil pourra permettre à la DERI de relancer les bailleurs, dès lors qu'un dossier est identifié.
 - ⇒ **Calendrier** : 1^{er} trimestre 2019 – Actualisation à minima au moment des RAMO et avant les bilans individuels avec les bailleurs sociaux
- Etablir des points de suivi individuels avec les bailleurs biannuels pour faire un état d'avancement de leurs projets et identifier les éventuels retards qui auront été pris.
 - ⇒ **Calendrier** : 1^{er} trimestre – 3^{ème} trimestre

D – ASSURER UN SUIVI DES EVOLUTIONS AFIN D'ENVISAGER DES REORIENTATIONS DE L'UTILISATION DES CREDITS

PO Bourgogne et PO Franche-Comté :

- Etablir un tableau de suivi des perspectives de programmation financière, de certification des dépenses et d'atteinte de la cible du CO 31.
 - ⇒ **Calendrier** : 1^{er} trimestre 2019
- Mettre à jour régulièrement le tableau de suivi afin de définir la courbe d'évolution de la consommation du FEDER et d'atteinte de la cible du CO 31.
 - ⇒ **Calendrier** : lors de l'élaboration des RAMO et fin août 2019 dans la perspective d'une révision au dernier trimestre 2019
- Faire un état des lieux dans les RAMO des éventuelles difficultés afin d'anticiper une éventuelle révision et justifier des mesures prises pour suivre la stratégie initiale.
 - ⇒ **Calendrier** : lors de l'élaboration des RAMO

E – REFLEXION VERS UN TRANSFERT DE CREDITS, EN CAS DE RESULTATS ET DE PERSPECTIVES INSUFFISANTES

- En cas de difficultés avérées de la programmation, identifier les besoins de crédits par ailleurs dans l’optique d’envisager une négociation avec la Commission Européenne en vue d’un transfert d’enveloppe et d’une réduction de l’indicateur CO31 de la cible 2023.

⇒ **Calendrier** : 4ème trimestre 2019

Sur le PO Bourgogne : Le transfert de l’OS 3.2 vers l’OS 5.1 constituerait d’un point de vue stratégique, la solution la plus favorable, puisque le transfert serait interne à la priorité d’investissement 4c. Ce transfert constituerait une solution pour favoriser la consommation de l’enveloppe financière, mais pas pour réduire à la baisse la cible de l’indicateur CO31 de l’OS 3.2 (qui représente d’ores et déjà le minimum réglementaire de l’enveloppe financière).

Sur le PO Franche-Comté ou en cas d’autres choix de transfert sur le PO Bourgogne, un transfert vers un domaine différent (ex : OS 3.2 vers OS 3.4 (mobilité durable) sur le PO Franche-Comté) sera plus difficile à justifier et nécessitera un argumentaire prouvant l’impossibilité d’atteindre les cibles fixées.

MISE EN ŒUVRE

Recommandation 2 : Mobilisation des bailleurs sociaux pour maximiser l’impact du PO en matière de rénovation énergétique des logements sociaux	Tr 1	Tr 2	Tr 3	Tr 4	Tr 1
A - Faire avec les bailleurs sociaux un état des éventuels freins à la programmation et des perspectives de projets	■				
B - Entreprendre une mobilisation directe des bailleurs mobilisant peu ou pas le FEDER dans les travaux de rénovation énergétique	■	■	■	■	■
C - Mettre en place des outils de suivi de l’avancement des projets de rénovation énergétique des bailleurs sociaux	■	■	■	■	■
D – Assurer un suivi des évolutions afin d’envisager des réorientations de l’utilisation des crédits	■	■	■	■	■
E – Réflexion vers un transfert de crédits, en cas de résultats et de perspectives insuffisantes				■	■

**RECOMMANDATION 3** : Réfléchir à l'ouverture du champ d'éligibilité à l'efficacité énergétique dans les établissements d'enseignement secondaire**CONSTATS ET ENJEUX**

Les PO Bourgogne et Franche-Comté rencontrent des difficultés de programmation dans le champ de l'efficacité énergétique des bâtiments d'enseignement supérieur et des logements étudiants. Les projets identifiés initialement prennent du temps à émerger. En matière de logements étudiants, des difficultés ont été rencontrées lors de l'instruction du fait de l'inadéquation du tableau de surcompensation. Cette complexité a freiné le CROUS dans sa sollicitation du FEDER et a lancé des projets sans sa mobilisation.

Dans le cadre de sa stratégie régionale de transition énergétique, la Région Bourgogne-Franche-Comté envisage parmi ses priorités la gestion exemplaire de son patrimoine et de ses lycées et engage la rénovation des lycées en plaçant l'efficacité énergétique au même titre que l'accessibilité, la fonctionnalité et la sécurité dans les bâtiments. Des Départements, comme la Côte d'Or mettent également l'accent sur la rénovation énergétique de ses collèges. Les besoins en matière de rénovation énergétique sont importants et présentent une valeur d'exemplarité forte en touchant un public jeune.

A l'instar de Régions, comme les Pays de Loire, l'Auvergne Rhône-Alpes (PO Auvergne) ou Occitanie (PO LR), la Région pourrait étudier, parmi différentes pistes (*Recommandations 3 et 4*), l'éligibilité de l'OS 3.3 du PO Franche-Comté à la rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement secondaire. Sur le PO Bourgogne, les crédits de l'OS 3.2 pourraient être consommés par le biais des types d'actions existantes.

ACTIONS PROPOSEES**A – FAIRE UN ETAT DES LIEUX DES BESOINS AVEC LA DIRECTION PATRIMOINE ET GESTION IMMOBILIERE DE LA REGION ET AVEC LES DEPARTEMENTS****PO Franche-Comté :**

- Consulter la DPGI et les Départements pour identifier les opérations susceptibles d'émerger au cours de la période 2019-2023.
- Identifier la pertinence d'orienter les fonds vers ce nouveau domaines d'actions au regard des autres pistes envisagées (transfert de crédits notamment ⇒ *cf. Recommandation 4*)
 - ⇒ **Calendrier** : 1^{er} trimestre 2019

B - ENVISAGER UNE REVISION DU PO, SI LA PISTE SE REVELE PERTINENTE

PO Franche-Comté : L'éligibilité des bâtiments d'enseignement secondaire peut être établie sur les mêmes principes de sélection et d'éligibilité que les établissements d'enseignement supérieurs et à enveloppes constantes. Il s'agit néanmoins :

- d'élargir le champ d'éligibilité à ce type d'établissements et la liste des bénéficiaires.
- de revoir les indicateurs. Une revue éventuelle de l'indicateur CO32 « Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics » pourrait être envisagée.
 - ⇒ **Calendrier** : Prochain Comité de suivi – En cas de révision des indicateurs, cela pourrait être envisagé, dans un second temps, lors de la révision du PO à l'issue de l'attribution de la réserve de performance. Il est néanmoins suggéré d'ouvrir l'éligibilité au plus tôt.

C – ORGANISER LE DEPOT DES DOSSIERS

PO Franche-Comté : En fonction des besoins identifiés, deux procédures peuvent être envisagées :

- En cas de besoins ne dépassant pas les enveloppes existantes, un dépôt des dossiers au fil de l'eau peut être organisé.

- En cas de besoins importants, afin d'assurer une sélectivité des projets, il pourrait être pertinent de procéder à un ou des appels à projets.
- Dans les deux cas, une animation devra être mise en place afin d'assurer la mobilisation des collègues.
 - ⇒ **Calendrier** : A l'issue du comité de suivi

MISE EN ŒUVRE

Recommandation 3 : Ouvrir le champ d'éligibilité à l'efficacité énergétique dans les établissements d'enseignement secondaires	Tr 1	Tr 2	Tr 3	Tr 4	Tr 1
A - Faire un état des lieux des besoins avec la direction patrimoine et gestion immobilière de la région et avec les Départements					
B - Envisager une révision du PO					
C - ORGANISER le dépôt des dossiers					



CONSTATS ET ENJEUX

Le PO Bourgogne, bien que connaissant une dynamique programmation récente sur son OS 3.3 « Augmenter l'utilisation des transports en commun et des modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle », n'offre pas toutes les garanties de consommation de l'enveloppe totale du FEDER. L'enjeu est de renforcer l'animation sur cet OS afin de poursuivre la dynamique entamée et de faire émerger des projets notamment en matière de services de mobilité innovants.

Le PO Franche-Comté connaît, quant à lui, sur son OS 3.4 « Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile – travail », une programmation très satisfaisante. Mais du fait de son éligibilité très large aux investissements, il génère des demandes allant au-delà de l'enveloppe financière disponible et ne contribuant pas toujours au cadre de performance. L'enjeu est de répondre aux besoins, sans pour autant dénaturer la stratégie du PO sur les domaines où la programmation n'est pas freinée par des facteurs externes.

Par ailleurs, la cible 2023 de l'indicateur de l'OS 3.4 du PO Franche-Comté, l'IS 05 « Nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et points d'arrêt » n'est pas atteinte alors que l'enveloppe s'avère à fin décembre 2018 totalement consommée. Cet indicateur vise un champ d'action restrictif au regard des types d'actions éligibles dans l'OS.

ACTIONS PROPOSEES

A – MODIFIER LA DEFINITION DE L'INDICATEUR BO05 « NOMBRE DE NOUVEAUX SERVICES DE MOBILITE CREEES »

PO Bourgogne : La définition de l'indicateur BO05 amène à comptabiliser le nombre de projets relatifs à des nouveaux services, mais pas directement le nombre de nouveaux services sur le territoire, comme indiqué dans l'intitulé de l'indicateur. Il est recommandé de modifier la définition de l'indicateur et de procéder à une nouvelle comptabilisation après mise en cohérence de la définition avec l'intitulé de l'indicateur, ce qui permettra d'avoir une meilleure visibilité des services déployés sur le territoire.

⇒ **Calendrier** : avant le 31/12/2018

B - FAIRE UN ETAT DES LIEUX DES PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION ENTRE 2019 ET 2023

PO Bourgogne : Il convient de vérifier la capacité à consommer l'enveloppe restante sur l'OS 3.3 en identifiant les perspectives de projets restant à soutenir notamment en matière d'abris vélos et de bornes de charge électrique au regard de schémas de cohérence, ainsi que sur le champ de l'information multimodale. Cet état des lieux permettra de positionner d'éventuelles actions à mettre en place en matière de dynamisation de la programmation, si cela s'avère nécessaire.

⇒ **Calendrier** : 1^{er} trimestre 2019

C - DYNAMISER LA PROGRAMMATION SUR L'OS 3.3 « AUGMENTER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DES MODES DOUX OU ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE » POUR UNE CONSOMMATION TOTALE DE L'ENVELOPPE

PO Bourgogne : Si la consommation du FEDER n'est pas assurée par les projets identifiés, il conviendrait de renforcer la dynamique de programmation de l'OS. Deux pistes paraissent envisageables :

- **Sensibiliser les collectivités territoriales sur le champ de l'information multimodale** : Des collectivités ont déposé des projets intéressants dans ce domaine (ex : Prioribus), il conviendrait de relancer une sensibilisation des collectivités pour identifier d'autres types de projets. Les animateurs des stratégies urbaines intégrées peuvent constituer un relais pertinent pour sensibiliser les agglomérations et les villes.

⇒ **Calendrier** : Prochain Comité de suivi

- **Initier une démarche d'animation sur le champ des services de mobilité innovants en rabattement vers les points d'intermodalité :**
 - Elargir le champ d'éligibilité du type d'action : Aucun projet sur ce type d'action n'a été déposé jusqu'à présent. Le champ d'éligibilité dans ce domaine reste néanmoins trop limité en termes de dépenses éligibles et le caractère « innovant » des services reste flou et peut constituer un frein pour le soutien de projets qui favoriseraient malgré tout l'écomobilité, sans pour autant qu'ils soient innovants. Tout en s'inspirant du champ d'éligibilité de l'OS 13 du PO Rhône-Alpes, la formulation de ce type d'action pourrait être revue afin de permettre l'éligibilité d'un plus grand nombre de projets d'écomobilité, tout en permettant le soutien à certains types d'investissements.
 - ⇒ **Calendrier** : Prochain Comité de suivi
 - Lancement d'un appel à projets : Il est recommandé de lancer un appel à projets tout en l'accompagnant d'une démarche d'animation active auprès des territoires, en passant notamment via les différents relais que peut avoir la Région (animateurs LEADER, animateurs des stratégies urbaines intégrées, réseaux d'acteurs de la mobilité, industriels académiques et associations identifiés dans le domaine 5 « Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport » de la stratégie régionale d'innovation de Bourgogne, autorités organisatrices de mobilité...). Cet appel à projets permettra une sélectivité des projets au regard de leur intérêt et permettrait de délimiter l'envergure de l'enveloppe financière qui y serait affecté.
 - ⇒ **Calendrier** : A l'issue du comité de suivi

D – TRANSFERT DES CREDITS DE L'OS 5.2 « REDUIRE LA PART MODALE DES VEHICULES THERMIQUES DANS LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES »

PO Bourgogne : Compte tenu de l'absence de projets sur l'OS 5.2 « Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises » dans le cadre des stratégies urbaines intégrées, les crédits de cet OS devront être transférés éventuellement sur les autres objectifs spécifiques de l'axe 5.

⇒ **Calendrier** : 4^{ème} trimestre – révision du PO

E – ENTAMER UNE CONCERTATION AVEC LA COMMISSION POUR UNE EVENTUELLE REVUE DE L'INDICATEUR IS 05 : NOMBRE D'OPERATIONS D'AMENAGEMENTS MULTIMODAUX AUTOUR DES GARES ET POINTS D'ARRET

PO Franche-Comté : Entamer une concertation avec la Commission pour envisager une revue à la baisse de la cible de l'indicateur eu égard à la sous-évaluation du montant moyen des projets de TCSP et de pôle d'échange multimodal, lors de l'élaboration du PO.

⇒ **Calendrier** : immédiat

F - ABONDEMENT EVENTUEL DE L'OS 3.4 « REDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE DANS LES DEPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL »

PO Franche-Comté : Les perspectives d'émergence de projets éligibles dépassent la capacité financière de l'enveloppe financière. Un abondement de l'OS à hauteur de 5 M€ minimum pourrait être envisagé, sous réserve de sécuriser le vivier de projets par rapport à la nouvelle cible du cadre de performance. Les évaluateurs conseillent une grande vigilance quant au choix de cette éventuelle piste. Cet abondement de l'OS amènerait à des évolutions substantielles de la stratégie du PO, puisque tout transfert a une incidence sur l'atteinte des objectifs du programme et donc de l'atteinte des cibles des indicateurs. Il est préconisé d'envisager ce transfert qu'en cas de difficulté avérée de la consommation de l'enveloppe d'un OS, suite à une cause externe. Cette piste ne constitue pas une solution pour atteindre la cible 2023 actuelle de l'indicateur, puisqu'elle amènera nécessairement à une augmentation supplémentaire de la cible 2023. Un délai paraît nécessaire avant d'envisager un transfert afin de tester les pistes de recommandations formulées dans le présent rapport.

En cas de transfert de crédits, il restera nécessaire d'orienter la consommation des crédits en lien avec l'indicateur de réalisation du programme.

⇒ Calendrier : 4^{ème} trimestre – révision du PO

MISE EN ŒUVRE						
Recommandation 5 : Gérer la fin de programmation en matière de transports durables	Tr 4 2018	Tr 1 2019	Tr 2	Tr 3	Tr 4	T
A - Modifier la définition de l'indicateur BO05 « Nombre de nouveaux services de mobilité créés »	■					
B - Faire un état des lieux des perspectives de programmation entre 2019 et 2023		■				
C - Dynamiser la programmation sur l'OS 3.3			■	■	■	
D – Transfert des crédits de l'OS 5.2					■	
E - Entamer une concertation avec la commission pour une éventuelle revue de l'indicateur IS 05 du PO FC		■				
F – Abondement éventuel de l'OS 3.3					■	

V. Enseignements dans la perspective des programmes 2021-2027

A. Rappel sur les modalités de mise en œuvre du FEDER pour la période 2021 - 2027

L'ENJEU D'UN DEMARRAGE RAPIDE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS 2021-2027

Le projet de règlement portant dispositions communes prévoit **le retour à la règle du dégagement « N+2 »** à la place du « N+3 », ce qui nécessitera un démarrage rapide des programmes. La revue de performance est, par ailleurs, maintenue et donnera lieu à un examen en 2025 sur la base des données de l'année 2024, soit un an plus tôt que la revue de performance actuelle. Au-delà d'un démarrage rapide, c'est une programmation constante et soutenue qu'il faudra viser en vue de l'examen à mi-parcours.

La préparation des prochains programmes doit être prévue suffisamment en amont afin d'être en capacité de pouvoir déposer les PO dans les délais auprès de la Commission Européenne et d'obtenir une validation de ceux-ci dès le 1^{er} janvier 2021.

La nouvelle génération de programmes devrait néanmoins connaître un démarrage moins tardif que sur la génération actuelle, le passage du rôle des autorités de gestion aux Régions ayant demandé la restructuration des équipes et leur appropriation des questions européennes. De plus, la Commission prévoit d'alléger la procédure de désignation des autorités de gestion en encourageant la reconduction des systèmes existants, ce qui devrait constituer un réel gain de temps.

ANTICIPER LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La Commission introduit une **série de mesures de simplification** qui devront être exploitées dans les PO dès leur démarrage. L'expérience dans ces dispositifs reste parfois limitée ou freinée. Il apparaît nécessaire d'anticiper le fonctionnement de ces modalités afin qu'elles soient opérationnelles dès le démarrage des programmes. Parmi ces mesures, certaines pourraient avoir un impact sur le démarrage des programmes si elles n'étaient pas anticipées :

- **la systématisation et le renforcement de l'utilisation des options simplifiées de coûts** (remboursement forfaitaire, barèmes standards de coûts unitaires ou montants forfaitaires). Si le règlement « omnibus » 2018/1046 introduit de nouvelles options prêtes à l'emploi, la pratique de l'utilisation des options simplifiées en matière de coûts n'est à ce stade pas optimisée. Une réflexion reste nécessaire rapidement sur ce sujet afin que les PO intègrent dès leur démarrage des nouvelles modalités de financement des projets.
- **Les instruments financiers** vont devenir un mécanisme essentiel de mise en œuvre des investissements générateurs de recettes ou d'économies. Même si les dispositions relatives à leur utilisation sont simplifiées, leur mise en œuvre reste lourde et l'enjeu sera dans cette nouvelle génération de les prévoir dès le démarrage des programmes. Or à ce stade, les instruments financiers rencontrent des difficultés de calibrage en matière d'efficacité énergétique des logements des propriétaires privés, des copropriétés. Une seule expérimentation a eu lieu en Europe.

LES CHAMPS D'INTERVENTION EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE.

La thématique de la transition énergétique reste une priorité de l'Union Européenne. Dans le projet de règlement du FEDER, elle se déclinera à travers deux objectifs stratégiques,

- **l'OS 2** « une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques » et
- **l'OS 3** « une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC ».

L'OS 2 fait partie, avec l'OS 1, de la concentration thématique représentant au moins 75% des crédits, la Bourgogne Franche-Comté devra alors affecter au moins 30 % de l'enveloppe FEDER à l'OS 2. L'OS 3 n'est pas soumis à la concentration thématique, ce qui entraîne la sortie de la mobilité durable de la concentration thématique.

Champs des objectifs spécifiques de l'OS 2

- i) Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique;
- ii) Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables;
- iii) Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local;
- iv) Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes;
- v) Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau;
- vi) Favoriser la transition vers une économie circulaire;
- vii) Améliorer la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution;

Champs des objectifs spécifiques de l'OS 3

- i) Renforcer la connectivité numérique;
- ii) Développer un RTE-T durable, intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques;
- iii) Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière;
- iv) Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable;

Le développement urbain intégré devra représenter 6% de l'enveloppe du FEDER. Il pourra prendre les formes suivantes :

- a) Investissement territorial intégré (ITI) mobilisant plusieurs OS,
- b) Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL),
- c) Tout autre outil appuyant les initiatives de l'Etat membre concernant les investissements programmés pour le FEDER dans le cadre de l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales ».

La notion d'axes disparaît des programmes opérationnels. Les PO se déclineront en objectifs stratégiques, en priorités et en objectifs spécifiques. Si les axes urbains vont, de ce fait, disparaître, il restera possible d'envisager un autre outil pouvant s'y apparenter, mais exclusivement si l'autorité de gestion choisit de limiter le développement urbain intégré au seul objectif stratégique 5, qui pourra intervenir sur les champs d'intervention des OS 1 à 4. Dans les autres cas, il sera nécessaire de recourir à l'ITI ou au DLAL. La mise en place d'une stratégie urbaine intégrée sera un prérequis pour les territoires retenus.

Les dispositions présentées dans les règlements semblent aller dans le sens d'un allègement des dispositions de mise en œuvre :

- la désignation d'organisme intermédiaire ne serait plus une obligation, comme c'est actuellement le cas, dès lors que l'autorité urbaine ne réaliserait pas d'autres tâches relevant de l'autorité de gestion.
- le comité de sélection ne semble plus systématique si une liste d'opérations a été intégrée à la stratégie territoriale.

L'OS 5 n'étant pas soumis à la concentration thématique, cette piste devra être réfléchi tout en prenant en compte les orientations globales de la Région et les exigences communautaires en matière de concentration thématique des crédits.

L'approche par les résultats tend à se renforcer en 2021-2027. Pour le FEDER, des **indicateurs de résultats communs** dont la vocation serait de mesurer les effets à court terme des interventions soutenues, sont introduits et les **indicateurs communs de réalisation** connaissent des évolutions importantes.

En outre, **une sélection de 21 indicateurs communs de réalisation et de 19 indicateurs de résultats**, serviront de manière spécifique pour **rendre compte au Parlement et au Conseil des avancées de la politique de cohésion**. Ces indicateurs sont soit une reprise à l'identique des indicateurs communs, soit des indicateurs « de synthèse » cumulant plusieurs indicateurs communs. Cette série d'indicateurs tendra à rendre obligatoire l'utilisation des indicateurs communs, même si les indicateurs spécifiques restent envisageables. La prise en compte du périmètre des indicateurs pourrait constituer un élément incontournable dans le choix des priorités des programmes afin de pouvoir assurer la logique d'intervention de la stratégie. Ils devraient donc être pris en considération en amont de l'élaboration de la stratégie.

B. Les besoins identifiés en Bourgogne-Franche-Comté en matière de transition énergétique

1. Energies renouvelables

ANIMATION TERRITORIALE. Le besoin d'animation territoriale en matière de transition énergétique a été rappelé par la majeure partie des acteurs consultés : l'émergence de projets locaux nécessite une ingénierie de terrain pour conduire les études préparatoires, accompagner les collectivités locales dans des arbitrages difficiles localement. Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, du fait du principe d'une contractualisation entre l'Etat et les 322 plus grandes collectivités, limite l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à une croissance annuelle de 1,2 %, modulée à la hausse ou à la baisse selon la variation de la population et des dépenses de fonctionnement constatée entre 2014 et 2016, et selon le revenu moyen par habitant. Ce principe réduit la capacité des Régions à financer des dépenses d'animation territoriale. La mobilisation du FEDER pourrait donc être pertinente pour répondre au besoin.

Pour autant, il est également apparu que le FEDER ne constituait pas nécessairement l'outil le plus adapté pour conduire cette animation. D'une part, la gestion de dossiers d'ingénierie pure est relativement lourde au regard de son effet levier financier. D'autre part, cette animation est nécessairement plus transversale que l'action FEDER : il n'est jamais possible de définir au préalable si un dossier accompagné sera *in fine* éligible aux programmes. La contribution de ces opérations aux objectifs de performance des programmes est très indirecte, voire résiduelle. Enfin, les besoins d'animation locale sont bien plus vastes que la capacité d'intervention du FEDER, si bien que les soutiens actuels s'inscrivent dans une logique de recours ponctuel et ciblé, sans logique d'ensemble.

Dès lors, la plus-value du FEDER dans le soutien à l'animation territoriale locale nous semble mériter d'être réinterrogée, sauf si elle s'inscrit dans le cadre d'une ingénierie mutualisée à l'échelle régionale.

PISTE DE REFLEXION : *envisager d'abandonner le soutien à l'ingénierie via le FEDER sur 2021-2027, si d'autres contreparties publiques peuvent être priorisées sur cette thématique, et renforcer le niveau d'intervention FEDER en investissement.*

Plusieurs pistes d'actions complémentaires peuvent être étudiées dans la perspective de 2021-2027.

CHALEUR FATALE. Le secteur industriel représente plus de 20 % des consommations énergétiques de la France. La récupération et la valorisation de la chaleur fatale issue de l'industrie constituent un potentiel d'économies d'énergies à exploiter. Lors du fonctionnement d'un procédé de production ou de transformation, l'énergie thermique produite grâce à

l'énergie apportée n'est pas utilisée en totalité. Une partie de la chaleur est inévitablement rejetée. C'est en raison de ce caractère inéluctable qu'on parle de « chaleur fatale ». La récupération de la chaleur fatale conduit à deux axes de valorisation thermique complémentaires : une valorisation en interne, pour répondre à des besoins de chaleur propres à l'entreprise ; une valorisation en externe, pour répondre à des besoins de chaleur d'autres entreprises, ou plus largement, d'un territoire, via un réseau de chaleur. Elle peut aussi être transformée en électricité, également pour un usage interne ou externe. Certains programmes opérationnels (Basse Normandie par exemple) financent déjà ce type d'opérations, avec un certain succès. Elles contribuent par ailleurs aux objectifs de compétitivité du secteur industriel, portés par le FEDER, et entrent dans le périmètre des objectifs prévus pour 2021-2027 (objectif stratégique 2).

LE POWER TO GAS. Le « Power to Gas » (P2G) consiste à transformer de l'électricité en hydrogène par électrolyse de l'eau afin de la stocker à un moment où elle est excédentaire sur le réseau. Ce mode de production de l'hydrogène est encore peu répandu en raison de son coût plus élevé, mais il présente dans ce cas l'intérêt d'avoir recours à de l'électricité « fatale ». Il permet en particulier de compenser les aléas naturels des sources d'électricité éoliennes et photovoltaïques en stockant sous forme de gaz, leur production lorsque cette dernière ne répond pas à la demande des réseaux auxquelles elles sont connectées. Il figure parmi les orientations de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte et figure parmi les objectifs pour 2021-2027 (OS 2.3 soutenait la transition énergétique en... « développant les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local).

INGENIERIE FINANCIERE. L'évaluation ex ante des outils d'ingénierie financière montre des perspectives de mise en place d'outils financiers dans le cadre de la production d'énergie renouvelable. Cette piste mériterait d'être approfondie dans le cadre de la réflexion sur les programmes 2021-2027.

PISTE DE REFLEXION : *travailler à l'analyse des potentiels sur la chaleur fatale, le « power to gas » d'ingénierie financière dans le cadre de la préparation de 2021-2027, en vue de leur intégration éventuelle au périmètre d'intervention des programmes.*

2. Efficacité énergétique

ANIMATION TERRITORIALE. La Région met en place le Service Public d'Efficacité Énergétique (SPEE) qui correspond à l'objectif de massification de la rénovation performance basse consommation pour les maisons individuelles de la région, en cohérence avec les objectifs des SRCAE et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui affichent la rénovation de 100 % des logements BBC à horizon 2050. Il constitue un service ouvert à tous les propriétaires de maisons individuelles dans un premier temps (propriétaires privés, occupants et bailleurs,...) dans un but d'accompagnement. Le SPEE se propose ainsi d'être un agrégateur de services qui facilite le parcours de particuliers avec un interlocuteur unique, pour la montée en puissance de la rénovation performante. Son financement pourrait rester néanmoins complexe, compte tenu de la limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la Région à une croissance annuelle de 1,2 %. L'expérience actuelle de soutien par le FEDER de l'animation territoriale en matière d'efficacité énergétique a néanmoins, montré des limites en termes de suivi des résultats obtenus. Les programmes 2021-2027 amèneront à des exigences plus strictes en matière de suivi des réalisations. Un soutien du SPEE dans le cadre des programmes 2021-2027 nécessiterait donc d'apporter une attention particulière dans le suivi des réalisations en termes de ménages bénéficiant d'un soutien. L'aide apportée par le FEDER portera nécessairement sur des frais de fonctionnement, ce qui peut s'avérer lourd et complexe d'un point de vue de la gestion administrative. L'utilisation d'options simplifiées de coût resterait à étudier afin de simplifier les démarches administratives sur de tels dossiers.

RETOUR D'EXPERIENCE SUR LA MOBILISATION DU FEDER SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DEDIES A LA TRANSITION ENERGETIQUE

De nombreux programmes ont prévu la possibilité de créer des instruments financiers avec du FEDER pour la rénovation du logement privé. Le CGET a réalisé en février 2018 un état des lieux des démarches régionales. A ce stade de la programmation, aucun instrument n'a été mis en œuvre dans les régions françaises. Les évaluations ex-ante ont été menées et ont conclu qu'il existait un besoin de financement pour la rénovation thermique des logements privés auquel le FEDER pourrait répondre. Des solutions de financement très diverses ont pu être examinées ou proposées : sociétés de tiers-financement, fonds de garantie, « caisse d'avances », fonds de prêts...

Mais à ce jour les projets ont été abandonnés ou ajournés pour différentes raisons :

- Calendrier trop contraint par rapport à la fin de la période de programmation ;
- Dans certains cas parce que les enveloppes FEDER sont trop restreintes au regard des besoins ;
- Ou au contraire difficulté à atteindre une masse critique de l'instrument pour le rendre viable économiquement. Cette difficulté est exacerbée par la contrainte imposée par l'accord de partenariat de moduler les aides en fonction des revenus des bénéficiaires ;
- La question du risque et des garanties, notamment en ce qui concerne l'aide aux copropriétés ;
- Une mise en œuvre jugée trop complexe et préférence pour des opérations sous forme de subvention ;
- Une expertise des services transition énergétique sur la question des instruments financiers qui reste encore à construire dans la plupart des régions.

A l'échelle européenne, d'autres états membres ont en revanche avancé depuis plusieurs années sur ces questions. L'Estonie a notamment financé un programme ambitieux de rénovation des copropriétés (voir encart ci-dessous). Le programme FEDER de la région de Londres abonde un instrument financier pluri-thématique intervenant notamment sur l'efficacité énergétique de bâtiment public¹.



PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DU PO FEDER ESTONIE

Le programme de prêt à la rénovation a été mis en œuvre dans le cadre de la programmation 2007-2013.

L'instrument financier, appelé « programme de prêt à la rénovation » offre des prêts avantageux qui peuvent être combinés à des subventions financées dans le cadre d'un programme national appelé « Programme d'investissement vert ». L'instrument financier a été développé par KredEx (Fonds de garantie des crédits et des exportations estonien), en collaboration avec KfW Bankengruppe (banque publique de développement allemande) et le ministère des Affaires économiques et de la Communication.

Ce fond présente des ressources de 72 millions d'euros, dont un abondement du FEDER de 17,7 millions d'EUR. L'instrument intervient par des mécanismes de prêts individuels ou collectifs, en garantie de prêts aux copropriétés.

Le Fonds KredEx – ou ses banques partenaires - prend uniquement en charge les projets de rénovation et de reconstruction d'immeubles résidentiels dans lesquels au moins trois propriétaires d'appartements souhaitent souscrire à un prêt, de préférence

¹ Pour plus d'informations sur l'exemple Londonien, voir la fiche de capitalisation réalisé par fi-compass : https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/case-study_london-green-fund_uk.pdf

s'ils sont représentés par un syndic de copropriété. Un engagement minimum de 20 % d'économies d'énergie est nécessaire pour les bâtiments d'une surface de 2 000 m² maximum. En tant que prêteur, le Fonds KredEx a accordé des prêts de rénovation sur 10 ans avec un taux fixe d'entre 3,5 % et 4,5 % (entre 2009 et 2014). Le KredEx complétait le cas échéant par un volet de subvention entre 15 et 35% du montant éligible, en fin de phase de travaux, en fonction du niveau de performance énergétique retenu. Enfin KredEx fournit des garanties de prêts pour les immeubles résidentiels d'appartements couvrant jusqu'à 75 % du montant du prêt.

Plus d'informations : <https://www.fi-compass.eu/publication/case-studies/case-study-renovation-loan-programme>

Ces exemples attestent de l'importance d'approfondir la question des instruments financiers sur 2021-2027, mais montre qu'une forte préparation en amont est indispensable. Les instruments financiers sont en effet appelés à devenir des leviers privilégiés de financement de la rénovation énergétique du logement. Un rapport a été rendu à la Ministre du Logement sur les modes de financement de la rénovation énergétique des logements privés¹ (mars 2017), indiquant que l'éco-prêt collectif pour les copropriétés, les fonds de garantie, le tiers financement, constituaient des outils à fort potentiel.

L'évaluation ex ante des instruments financiers pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (Technopolis, Décembre 2018), ne propose à court terme aucun instrument financier sur le volet transition énergétique. Elle précise néanmoins que « Comme pour la cible des maisons individuelles dans le cadre du SPEE, l'opportunité d'un système d'avance pourra aussi être étudiée pour la cible des copropriétés ». La mise en place d'un dispositif de « financement du reste à charge Propriétaires privés collectifs » fait partie des domaines sur lesquels une défaillance de marché et un besoin ont été identifiés. La mobilisation du FEDER sur cette priorité n'est néanmoins pas recommandée à ce stade.

PISTE DE REFLEXION : *travailler le plus en amont possible la mobilisation des instruments financiers sur l'axe transition énergétique pour la génération 2021-2027*

LOGEMENTS SOCIAUX ET BATIMENTS PUBLICS ET D'ENTREPRISES. Les besoins en matière de rénovation énergétique dans les logements sociaux resteront importants au cours de la prochaine génération. Il sera sans doute pertinent de poursuivre l'action sur la période 2021-2027, tout en restant vigilant sur les objectifs à atteindre. L'expérience sur la période 2014-2020 en termes de nombre de logements soutenus constituera une base sérieuse pour identifier la prochaine cible à atteindre.

Les besoins en termes d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics seront conséquents. On note toutefois sur le PO Bourgogne, des difficultés à faire émerger les dossiers. L'expérimentation sur les établissements d'enseignement secondaire constituera un retour d'expérience intéressant pour identifier la pertinence de soutenir ces types de bâtiments dont la rénovation ne relève pas des aides d'Etat. Pour les bâtiments soumis aux aides d'Etat, une réflexion est à mener quant à la pertinence de poursuivre le soutien du FEDER.

Une identification des perspectives de financement de la rénovation énergétique des bâtiments d'entreprises pourrait également être menée, tout en se basant sur l'expérience des régions ayant ouvert leur PO à ce champ d'éligibilité (ex : PO Alsace) et qui a montré un nombre limité de projets à soutenir.

PISTE DE REFLEXION : *Travailler sur le nombre de logements à rénover en fonction de la capacité financière des bailleurs sociaux*
Identifier les besoins et la pertinence de soutenir les bâtiments publics et d'entreprises par les fonds européens

¹http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/170321_rapport_financements_de_la_renovation_energetique_des_logements_prives_et_deploiement_tiers-financement.pdf

3. Mobilité durable

Si les principales plateformes multimodales ont été réalisées (en Franche-Comté tout du moins), les besoins en mobilité durable restent importants.

Comme indiqué plus haut, la mobilité durable ne fera plus partie de la concentration thématique. Les fonds pouvant être affectés à ce domaine risquent, de ce fait, d'être fortement réduits. Il conviendrait toutefois d'étudier si le soutien du transport durable fonctionnant via l'hydrogène ou le biogaz pourrait être rattaché à l'objectif stratégique 2, notamment dans le cadre de la dimension « Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local ».

Des choix politiques devront être opérés afin de déterminer l'orientation des 25% maximum de crédits FEDER qui pourront être affectés à des domaines non soumis à la concentration (numérique, transports, cohésion sociale via le FEDER, développement urbain hors Investissement territorial).

PISTE DE REFLEXION :

- *Opérer des choix dans les domaines non soumis à la concentration thématique (numérique, transports, cohésion sociale via le FEDER, développement urbain hors Investissement territorial)*
- *Etudier la possibilité de traiter les transport durable fonctionnant via l'hydrogène ou le biogaz à travers la dimension « Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local » de l'objectif stratégique n°2.*

4. Nouvelles perspectives

Le projet de règlement FEDER 2021-2027 ouvre les financements à des champs thématiques, qui n'ont pas été explorés jusqu'à présent dans les PO de Bourgogne-Franche-Comté. Peuvent notamment être citées :

- Le développement des systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local
- Les communautés locales d'énergie.
- La transition vers une économie circulaire.

Ces champs restent à expertiser tant d'un point de vue des besoins, que du point de vue de la pertinence d'y affecter des fonds européens.

PISTE DE REFLEXION :

- *Envisager de nouveaux champs d'éligibilité au regard des besoins et des contraintes de gestion et de suivi que peuvent générer les fonds européens.*

Conclusions

C. PO Bourgogne

✓ La pertinence du programme

La stratégie en matière de transition énergétique du programme opérationnel Bourgogne n'est que peu impactée, jusqu'à présent, par les nombreuses évolutions réglementaires qui ont eu lieu depuis 2014. La stratégie du PO s'avère suffisamment ouverte pour répondre à de nouveaux besoins émergents, comme en animation et ingénierie territoriale ou pour prendre en compte le rôle de chef de file de la Région en matière d'intermodalité et de complémentarité entre les modes de transports (Loi MAPTAM). En revanche, le contexte économique (baisse du coût de l'énergie fossile) et les lois de finances (entraînant une réduction de la capacité financière des bailleurs sociaux) sont de nature à constituer d'éventuels freins à l'émergence de projets.

✓ La cohérence du programme

La transition énergétique se concrétise au travers de l'axe 3, spécifique à ce sujet et de l'axe 5 dédié au développement urbain durable. Les dimensions économique et scientifique de la transition énergétique ne sont cependant que très peu soutenues à travers le PO Bourgogne.

La cohérence externe du PO est satisfaisante, mais reste sensible en matière de production d'énergies renouvelables sur le domaine de la méthanisation, le choix d'articulation avec le FEADER sur le sujet de la méthanisation étant constitutif de blocages de certains dossiers. En revanche, en matière d'efficacité énergétique, l'extension du dispositif régional Effilogis, exigeant le niveau BBC dans la rénovation énergétique du logement social, au territoire de la Bourgogne n'a pas suscité un réel frein pour la programmation des crédits FEDER, puisque seulement 5,73 % des logements soutenus par le FEDER sur l'OS 5.1 s'avèrent être de niveau BBC compatibles. Ce programme constitue une phase de transition vers une éventuelle harmonisation complète des deux dispositifs au cours de la période 2021-2027.

✓ L'avancement financier du programme

Malgré un démarrage très lent du programme Bourgogne et un avancement modéré de la programmation (16% de l'enveloppe FEDER affectée à la transition énergétique) qui s'explique plus par un montant de soutien du FEDER relativement modéré (moyenne de 494 000 € de FEDER par dossier) que par le nombre de dossiers (73 dossiers programmés à la date d'analyse des données (07/05/18)), les différentes priorités d'investissement en matière de transition énergétique affichent en fin de période d'évaluation (décembre 2018), une progression de la dynamique de programmation (110 dossiers programmés et un taux de programmation de 31 %) et des perspectives encourageantes, tant en matière de production d'énergies renouvelables, que de rénovation énergétique des logements sociaux en milieu urbain et de transports durables. Celles-ci semblent propices à une consommation totale des crédits d'ici 2023. Des incertitudes demeurent néanmoins sur l'OS 3.2 relatif à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments. Cet OS tend à cumuler les difficultés sur plusieurs types d'actions (rénovation énergétique dans l'enseignement supérieur et projets innovants et démonstrateurs en matière d'efficacité énergétique) qui n'ont pas suscité tous les projets espérés et/ou ont donné lieu à des freins d'ordre réglementaires. Cet OS prévoyait également un instrument financier dédié à la rénovation énergétique dans le logement privé, qui comme dans tout le reste de l'Europe, peine à émerger dans le cadre du FEDER, alors même que les besoins restent évidents. Des mesures devront également être prises pour s'assurer de la consommation totale de l'enveloppe de l'OS 3.3 en matière de transports durables.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

En mai 2018, les réalisations en termes de capacité de production d'EnR restaient relativement faibles. Si 13 opérations sur 24 dossiers programmées concernent des chaufferies, la capacité supplémentaire de production d'EnR prévisionnelle n'était que de 1,69 MW et de 0,45 MW en réalisé, soit 6,4 % de la cible 2018. Une expérimentation de la mise en œuvre de l'objectif spécifique 3.1 par appel à projet pour soutenir le déploiement de chaufferies bois produisant jusqu'à 1000 TEP/an a toutefois récemment amené au dépôt 14 dossiers représentant une puissance de 4,5 MW. Un second appel à projet a été lancé en novembre 2018. Par ailleurs, cinq études de faisabilité sont en cours pour équiper des lycées de chaufferies bois en remplacement des chaudières obsolètes à énergie fossile. Les perspectives de contribution du FEDER à la croissance de la puissance installée des chaufferies bois pourraient donc devenir à terme non négligeables. Sur la méthanisation, en revanche, le potentiel restreint de projets non agricoles (la méthanisation agricole relevant du FEADER) ne permettra pas au FEDER de contribuer à l'accroissement de la capacité de production d'EnR régionale dans ce secteur.

Au-delà de l'impératif de consommation financière de l'enveloppe, il conviendra d'être vigilant, dans les prochaines années, sur l'équilibre entre opérations non contributrices au cadre de performance (ex : animation) et projets contributeurs au cadre de performance, afin que le programme ne soit pas exposé au risque de correction financière sur les cibles 2023.

L'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE

Avec 21 dossiers programmés, la rénovation énergétique de logements sociaux enregistre la plus grande performance en termes de programmation sur cette thématique, représentant 1 664 logements soutenus, pour 1 022 logements rénovés en mai 2018, répartis sur les OS 3.2 et 5.1 (volet urbain). Ces logements sont répartis territorialement à 76,26 % sur le territoire des agglomérations. La contribution du FEDER à la rénovation des logements sociaux de niveau BBC ou BBC compatibles s'avère substantielle en Bourgogne et est de nature à produire des effets complémentaires en termes d'attractivité des quartiers et de sécurisation des locataires vis-à-vis de l'évolution du prix des énergies. L'OS 3.2 affiche une éligibilité plus large en termes de logements, puisqu'il envisage également le soutien de la rénovation énergétique de logements étudiants et de logements privés (soutenus à travers un instrument financier). Aucun logement n'a cependant été soutenu pour ces deux types de logements, ce qui génère des difficultés dans l'atteinte de la cible 2018 de l'indicateur CO31, relatif au nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique. Les autres champs d'éligibilité (efficacité énergétique dans les bâtiments publics pour l'OS 5.1 et bâtiments d'enseignement supérieur et projets démonstrateurs / pratiques innovantes sur l'OS 3.2) restent faiblement mobilisés, à ce stade. En revanche, l'OS 3.2 enregistre le soutien de 17 projets d'animation sur la performance énergétique. Le système de suivi de ces dossiers ne permet cependant pas d'identifier le nombre de logements effectivement rénovés, à l'issue des conseils apportés aux propriétaires privés non éligibles au dispositif ANAH.

Les perspectives d'atteinte de l'indicateur CO31 s'avèrent favorables sur l'OS 5.1, au regard de la cible 2023 et une enveloppe complémentaire pourrait être nécessaire pour répondre aux besoins identifiés. En revanche, une vigilance devra être apportée sur l'atteinte de la cible de l'OS 3.2. Dans cette optique, l'Autorité de gestion a sollicité les bailleurs sociaux pour établir des estimations précises des logements pouvant être rénovés d'ici la fin du programme. Elle s'attend par ailleurs à programmer 3 à 4 dossiers de logements étudiants.

LES TRANSPORTS DURABLES

La dynamique de programmation des crédits FEDER a été relativement lente au démarrage du programme, du fait de la mise en place préalable de schémas de cohérence régionaux pour déployer les bornes de charge et les abris vélos sur le territoire. A la fin du 1^{er} semestre 2018, 8 dossiers étaient programmés, ce qui permettra notamment le déploiement de 218 bornes de charges et de 32 abris vélos. En contribuant à la couverture totale du territoire par des bornes de charges électriques et d'abris vélos conformément aux schémas de cohérence, le PO affiche une réelle efficacité et un effet levier réel dans ces domaines. Les investissements en information multimodale et les supports uniques d'accès aux services de

mobilité employant des solutions sans contact ou NFC tendent par ailleurs à se déployer et vont fortement dynamiser la programmation avec trois nouveaux dossiers déposés ou attendus. La consommation totale de l'enveloppe doit rester un objectif à surveiller. Une recommandation est formulée dans ce sens. Si la contribution du FEDER permet une couverture du territoire par de nouveaux types de services de mobilité, il n'est pas envisageable de mesurer sa contribution au résultat attendu « nombre de trajets en transport publics » affiché dans le PO, faute de lien direct de cet indicateur de résultats avec les indicateurs de réalisation.

D. PO Franche-Comté

✓ La pertinence du programme

La stratégie en matière de transition énergétique du programme opérationnel Franche-Comté est relativement peu impacté, jusqu'à présent, par les nombreuses évolutions réglementaires qui ont eu lieu depuis 2014. De nouveaux besoins émergent (animation et ingénierie territoriale, chaleur fatale, rôle de chef de file de la Région en matière d'intermodalité) sans qu'ils puissent trouver une réponse dans le PO. Cela ne remet pas en cause, pour autant, la pertinence des choix stratégiques du PO, qui restent d'actualité. En revanche, le contexte économique (baisse du coût de l'énergie fossile) et les lois de finances (entraînant une réduction de la capacité financière des bailleurs sociaux) sont de nature à constituer d'éventuels freins à l'émergence de projets.

✓ La cohérence du programme

La transition énergétique se concrétise au travers de l'axe 3 dédié spécifiquement à ce sujet. Les dimensions économique et scientifique de la transition énergétique ne sont cependant que très peu soutenues à travers le PO Franche-Comté.

La cohérence externe du PO reste sensible en matière de production d'énergies renouvelables au regard du fonds chaleur de l'ADEME, ce qui devrait amener à mieux tenir compte des contraintes de gestion financière du FEDER dans les arbitrages d'orientation des dossiers entre la Région et l'ADEME.

✓ L'avancement financier du programme

Le PO Franche-Comté a affiché une dynamique de programmation dès le lancement du PO, qui se caractérise par des dossiers de poids financier important (plus de 1,5 M€ de FEDER attribué en moyenne). A la date du 7 mai 2018, le PO comptabilisait 50 dossiers programmés et affichait un taux de programmation de 38 % de l'enveloppe affectée à la transition énergétique. Ce taux reste néanmoins variable d'un objectif stratégique à l'autre, avec une programmation allant de 91 % en matière de transport durable à 0 % en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments d'enseignement supérieur. L'avancement de la programmation en matière d'efficacité énergétique dans le logement social affiche un taux relativement satisfaisant, mais tend à stagner depuis 2017. En revanche, en matière de production d'énergies renouvelables, la programmation peine à progresser en raison de complexités réglementaires, en particulier sur les chaufferies bois des collectivités. En décembre 2018, la programmation montrait une progression avec un taux de programmation du FEDER de 45 % représentant 60 projets programmés.

Même si un stock d'une cinquantaine de dossiers est en attente de programmation, la dynamisation de la programmation doit rester un point de vigilance sur trois des quatre OS et fait l'objet de recommandations dans le cadre de cette évaluation.

✓ Les réalisations et les résultats

LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Parmi les cinq dossiers programmés, trois dossiers de chaufferies bois ou d'installation géothermique vont contribuer à une augmentation de la capacité de production d'EnR de l'ordre de 0,57 MW, ce qui reste faible au regard de la cible 2023, estimée à 27 MW. 36 dossiers étaient néanmoins, en décembre 2018, en attente d'instruction. Les complexités réglementaires de ces dossiers et le manque de personnel ont généré un retard, qu'il convient désormais de rattraper. La dynamique sur la méthanisation reste par ailleurs à confirmer. Si ces dossiers s'avèrent insuffisants pour atteindre les objectifs fixés, des pistes complémentaires (dossiers EnR dans l'enseignement secondaire, appel à projets sur des opérations de moyenne puissance) devraient être explorées.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les crédits du PO Franche-Comté en matière d'efficacité énergétique sont concentrés sur deux thématiques essentielles que sont la réhabilitation énergétique des logements sociaux (OS 3.2) et des bâtiments d'enseignement supérieur (OS 3.3). Malgré un départ dynamique de la programmation sur l'OS 3.2 avec 38 dossiers de rénovation énergétique dans le logement social concernant 2 075 logements, celui-ci connaît une légère stagnation depuis fin 2017. Néanmoins, le nombre de dossiers déposés depuis octobre 2018 tend à augmenter tant sur Effilogis que sur le FEDER, laissant envisager une amélioration de la situation en 2019. Si les incertitudes financières des bailleurs sociaux de Franche-Comté peuvent expliquer, en partie ce frein, il reste néanmoins à confirmer lors d'une réunion qui pourrait réunir l'ensemble des bailleurs.

Une analyse plus fine avec eux s'impose pour identifier les perspectives de programmation. Une mobilisation des bailleurs reste, par ailleurs, essentielle pour qu'ils sollicitent systématiquement le FEDER, ce qui ne s'avère pas être le cas actuellement. La contribution du FEDER dans la rénovation énergétique de logements sociaux à l'échelle régionale pourrait de ce fait être améliorée. Un accompagnement plus poussé pourrait être envisagé auprès des bailleurs non habitués à mobiliser du FEDER.

L'OS 3.3 n'a donné lieu à aucune programmation. Le champ de la rénovation énergétique axé spécifiquement sur les bâtiments de l'enseignement supérieur apparaît trop restreint pour faire émerger un nombre suffisant de projets. Une réflexion pourrait être envisagée pour élargir l'OS aux établissements de l'enseignement secondaire, compte tenu des perspectives existantes notamment dans les lycées.

LES TRANSPORTS DURABLES

Le PO Franche-Comté a été orienté vers des opérations d'envergure (2 pôles d'échange multimodal et 2 projets de transport en commun en site propre) qui ont favorisé une consommation rapide des crédits (91 % de programmation en mai 2018). L'enveloppe existante reste insuffisante au regard des attentes des territoires tant dans ces domaines qu'en matière de mobilité douce.

Ces projets contribuent à la diminution de la consommation d'énergies fossiles, par le biais de la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle. Mais celle-ci reste difficile à mesurer par le biais du système d'indicateurs en place. Les opérations présentent, par ailleurs, des effets complémentaires importants notamment en termes de structuration territoriale et en matière sociale.

L'effet levier reste parfois relatif à l'échelle de l'opération, du fait du financement de projets après leur démarrage. Mais d'un point de vue régional, la contribution du FEDER permet réellement de démultiplier les moyens d'actions pour le financement des PEM notamment.

L'autorité de gestion va devoir, dans ce domaine, faire face à une pénurie de crédits, alors que plusieurs projets d'envergure sont annoncés. Un transfert de crédits vers cet OS pourrait être envisagé, après examen du cadre de performance, dès lors que certains OS présenteront des difficultés de consommation liés à des facteurs exogènes. En cas de transfert de crédits, qui s'envisagera globalement à l'échelle du programme, il s'agirait cependant de soutenir en priorité les projets en lien avec l'indicateur de performance de l'OS.

ANNEXES

A. Fiches projets



CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS À PLAQUETTES FORESTIÈRES AVEC RÉSEAU DE CHALEUR

PORTEUR : Mairie d'Echannay

MONTANT FEDER / FSE : 30K€

COUT TOTAL : 83K€

ANNEE DE LANCEMENT : 2014

PARTENAIRES CLES :

- Département

- Région

- RTE

SITUATION DU PROJET : En cours



Energies renouvelables

DOMAINE

OBJECTIF
SPECIFIQUE

PO Bourgogne

OS 3.1 – Energies renouvelables

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

L'opportunité de la construction d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur a vu le jour avec la création de trois logements neufs jouxtant la mairie d'Echannay. Le Conseil Municipal a souhaité se montrer volontariste sur la question de la transition énergétique et a donc promu une maîtrise de la consommation d'énergie autour de ces nouvelles constructions. La proximité avec la Mairie a ainsi permis de développer un projet plus global dans l'optique de développer un mode de chauffage alternatif au fioul.

Les ressources importantes en bois du territoire ont logiquement orienté le porteur vers ce mode de chauffage. La proximité avec le lieu de production, tout comme la géographie du terrain sont autant de facteurs motivant cette implantation.

LE
PROJET

Le projet initial pour alimenter en chauffage les trois logements neufs était l'installation d'une chaudière bois de type granulé. Puis, l'intégration des locaux de la mairie au sein du projet a fait modifier le projet initial pour aboutir à une chaufferie bois à plaquette forestières. Cela impose des contraintes plus importantes au niveau du stockage et des quais de déchargements, mais la plaquette forestière a pour atout principal qu'elle ne **nécessite pas de transformation**.

Pour la mise en œuvre du projet, la Mairie a fait appel à un architecte et à un thermicien pour la conception de la chaufferie et des logements.

Le projet a débuté par une étude de faisabilité en 2014. Le montage du dossier et des demandes de subvention s'est lui terminé en novembre 2017. La mise en service de la chaufferie est programmée pour le début d'année 2019.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

L'opération d'ensemble a représenté un investissement total de 83 626€ selon le plan de financement suivant : Feder (36% pour 30 697€), le Département (28% pour 23 272€), la Région (23% pour 19 478€). Enfin, la mairie a bénéficié d'une aide à l'acceptation d'un projet de ligne à haute tension conditionné à l'émergence de projets d'EnR renouvelable portée par RTE pour 18K€. A l'échelle du projet, les aides des différents partenaires se sont avérées essentielles pour la conduite de ce dernier.



AUCUN RESULTAT DEFINITIF – PROJET EN COURS

Le remplacement d'une chaudière vieillissante par une chaufferie bois à plaquettes forestières aboutira aux résultats suivants lors de sa mise en service :

LES RESULTATS - Un objectif **de faible consommation d'énergie** pour les ménages des habitations nouvellement créées.

- **La production d'énergie renouvelable** : la création d'une chaufferie bois de **45 kW** de puissance installée avec réseau de chaleur associé.



Au-delà de ses résultats directs, l'opération aura des effets plus élargis :

- **Réduction des émissions de gaz à effets de serre** : l'impact du changement de chaufferie est évalué à **17,7 tonnes de CO2 fossile « évitées » par an**.

- **Une puissance installée de 45 kW**.

EFFETS/ IMPACTS

- L'opération contribue à une **augmentation de la qualité de vie** des riverains d'Echannay. Les logements vont permettre une mixité sociale plus importante au sein de la commune et offrir l'accès au logement à des revenus relativement modestes. Pour preuve, les trois logements ont déjà trouvé preneur sans être sorti de terre.

- Enfin, l'opération contribue à améliorer **l'attractivité de la commune** car les trois logements créés correspondent à l'augmentation de 5% du parc immobilier à l'échelle d'une commune de 135 habitants.

CONCLUSIONS /PERSPECTIVES

Le projet a connu une phase de montage particulièrement longue avec trois ans entre la première étude de faisabilité en 2014 et le bouclage du dossier fin 2017. Selon les dires du porteur, cette période s'est révélée être particulièrement chronophage et instable pour les services de la mairie

L'endettement issu de l'opération-étalé sur une durée de 20 ans sera compensé par les loyers. Cet endettement a par ailleurs été accru par le fait de ne pas avoir pu bénéficier d'un fonds d'investissement social qui avait été intégré dans le plan de financement initial.

Ces éléments, couplés à un contexte politique défavorable avec la fin de mandat pour le maire ayant porté le projet, ne font pas envisager de reconduction de ce type de projet sur le territoire d'Echannay.



Construction d'une installation de méthanisation agricole collective avec production de biométhane

PORTEUR : Agro Energie du Pertuis

MONTANT FEDER / FSE : 1M€

COÛT TOTAL : 6.2M€

ANNEE DE LANCEMENT : 2017

PARTENAIRES CLES :

- ADEME

- Chambre d'agriculture de la Haute Saône

- GRDF

SITUATION DU PROJET : En cours

DOMAINE



Energies renouvelables

OBJECTIF
SPECIFIQUE

PO Franche-Comté

OS 3.1 – Energies renouvelables

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

La réflexion sur l'opportunité de la construction de cette installation de méthanisation agricole collective renvoie à un processus long ayant commencé en 2013. Des exploitants agricoles sur le territoire Ouest de Vesoul, avec le concours de la Chambre d'Agriculture de la Haute Saône développent l'idée à travers une enquête réalisée entre juin et août 2014, réunissant près de 47 exploitations. Au sein de ces dernières, 18 exploitations se structurent pour former une association, Biométhane Vesoul Ouest (BVO), souhaitant porter un projet de méthanisation dont le but était d'injecter du gaz renouvelable, appelé biométhane, dans le réseau de gaz de ville de Vesoul.

Une convention de partenariat est signée entre la CA de Vesoul, le Pays de Vesoul Val de Saône, la Chambre d'Agriculture, GRDF et l'association BVO.

LE

PROJET

Face à la concurrence d'un autre projet de méthanisation sur le territoire de Vesoul, l'association se tourne alors vers le réseau de Besançon et de ses environs.

Début 2017, 13 exploitations agricoles issues de BVO s'associent à Opale Energie, assistance à maîtrise d'ouvrage et co-investisseur dans la **société nouvellement créée pour la poursuite du projet : SAS Agro Energie du Pertuis**.

Si le lieu de raccordement (réseau de Besançon au lieu de Vesoul) s'est vu modifié au cours de l'élaboration du projet, les objectifs quantitatifs de production d'EnR sont eux restés intacts, à savoir **10 GWh/an**. L'appui technique au projet a principalement été réalisé par Opale Energie lui-même qui a animé l'ensemble des acteurs de la phase de pré-construction à la phase de création à travers : l'animation du groupe d'agriculteurs, le montage des dossiers de financement, la conformité aux normes environnementales ou encore les plans de constructions.

La durée de conception de l'opération s'étale sur 14 mois, du lancement des travaux à la mise en service opérationnelle de l'unité de méthanisation, **prévue début 2019**.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

L'opération d'ensemble a représenté un investissement total de 6,2 millions d'euros selon le plan de financement suivant : emprunts (69%), FEDER (16%), fonds propres de Agro Energie Pertuis (8%), ADEME (7%). Le total subvention représente plus de 1,4 millions d'euros (70% FEDER/30% ADEME), et caractérise un réel **effet levier** pour la conduite du projet qui n'aurait pas vu le jour sans cet apport.



AUCUN RESULTAT DEFINITIF – PROJET EN COURS

L'impact de la méthanisation se constate à deux échelles :

LES RESULTATS

- **Les pratiques agricoles** : valorisation du fumier et autres déchets organiques, diminution des pertes d'azote lors du stockage des fumiers, retour au sol de la matière organique stable des fumiers par l'épandage de digestats, capacités de stockage plus importantes (sous la forme de digestats) offrant la possibilité d'apporter les éléments fertilisants au bon moment ou encore l'économie d'engrais de synthèse nuisible à l'environnement.

- **La production d'énergie renouvelable** : en l'occurrence, les 10 GWh/an attendus.



Au-delà de ses résultats directs, l'opération aura des effets plus élargis :

EFFETS/ IMPACTS

- **Réduction des émissions de gaz à effets de serre** : Les projets de méthanisation émettent des gaz à effet de serre à travers l'épandage du digestat ou les traitements. En revanche, ils permettent d'éviter des émissions de CO₂ à travers le stockage des intrants avant-projet, les économies d'énergie ou l'énergie renouvelable produite, pour in fine **présenter un bilan carbone négatif**.

- **Une capacité de production d'énergie de 10 GWh/an**.

- **La meilleure valorisation des effluents d'élevage d'un point de vue agronomique** qu'induit la méthanisation est une composante environnementale importante, au-delà de la production d'EnR.

- Le projet est le fruit d'une **démarche collaborative** entre 13 exploitants agricoles (parmi 24 associés). L'émergence de cette dynamique partenariale est une nécessité pour la bonne conduite de ce type de projet.

- Enfin, l'opération comporte des intérêts pour le territoire franc comtois avec l'augmentation de l'autonomie de ce dernier ou encore la création d'emplois.

CONCLUSIONS /PERSPECTIVES

Sans pour autant être arrivé à son terme, le projet suscite l'intérêt auprès des exploitants agricoles du territoire selon le porteur. Des demandes d'intégration au projet ont par ailleurs été formulées. En ce sens, l'opération pourrait contribuer à l'émergence d'autres projets similaires.

Le constat que **la méthanisation représente un potentiel « énorme et sous-estimé »** est également souligné. Fort de cette observation, Opale Energie oriente les potentiels bénéficiaires vers le montage de ce type d'opération. L'aspect collaboratif de la démarche requiert alors un caractère obligatoire pour la **mutualisation des moyens** des exploitants qui contribuent à la mise en place d'infrastructures **moins onéreuses et plus fiables**.

Des futures actions sont donc clairement envisagées par le porteur de projet. Cependant, au regard des effets de seuil pour les projets concernés (petites exploitations, ou démarche collaborative moins importante que pour ce projet-ci), le recours au FEADER serait plutôt privilégié par le porteur.



Rénovation énergétique de 83 logements, résidence Gutenberg

PORTEUR : Dijon Habitat

MONTANT FEDER / FSE : 142K€

COÛT TOTAL : 2,37M€

ANNÉE DE LANCEMENT : 2015

PARTENAIRES CLES :

- Région
- Département
- Dijon Métropole

SITUATION DU PROJET : Finalisé



Efficacité énergétique

DOMAINE

PO Bourgogne

OBJECTIF

SPECIFIQUE

OS 5.1 – Réduire la consommation énergétique des bâtiments

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le quartier des Grésilles à Dijon fait partie des quartiers prioritaires identifiés au titre de la politique de la ville. Il a bénéficié d'un programme ambitieux de rénovation, associant des opérations de démolition-construction et d'éco réhabilitation.

Si le soutien du FEDER a été concentré sur le volet de performance énergétique, le programme visait également la remise à niveau des standards qualitatifs et esthétiques, dans le but d'améliorer le cadre de vie des populations. Sur ce seul quartier, 280 logements ont ainsi été réhabilités au cours de l'année 2016 par Dijon Habitat.

LE
PROJET

La résidence Gutenberg est un bâtiment des années 60 de 83 logements sociaux à loyers modérés (de 5 à 7€ le m²), doté initialement d'une étiquette énergétique D. Les travaux ont concerné la mise place d'un complément d'isolation extérieure, le passage d'un système d'eau chaude sanitaire individuelle à un système collectif à gaz, et la rénovation esthétique du bâtiment.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

L'opération d'ensemble a représenté un investissement total de 2,37 millions d'euros, dont 970 000 euros pour la partie de rénovation énergétique. L'opération s'appuie sur le plan de financement suivant : emprunts (40%), fonds propres de Dijon Habitat (25%), FEDER (6%), Région (6%), Département (8,75%), Dijon métropole (10%), EDF via le dispositif de CEE (2,60%).



PROJET ACHÉVÉ ET RÉSULTATS COMPLETS

LES RÉSULTATS

L'opération a été achevée au premier semestre 2016. Elle a permis de passer d'une étiquette D (179Kwh/m²/an) à une étiquette B (80,4 KWh/m²/an), traduisant un gain énergétique de 55%. Le niveau de performance effectivement atteint a été légèrement supérieur à l'objectif initial de 84 KWh/m²/an.

EFFETS
IMPACTS

Au-delà de ses résultats directs, l'opération a eu des effets plus élargis :

- **Réduction des émissions de gaz à effets de serre** : le projet a permis de faire passer les émissions de CO2 de **29 à 7 Kg_{eqCO2}/m²/an, soit une réduction de 75% des émissions.**

- **Gains économiques pour les ménages** : après 2 ans de retour d'expérience, les travaux ont permis de constater un gain énergétique moyen de 324 euros par ménage.

Les économies apparaissent principalement liées au nouveau système d'eau chaude collectif par gaz associée à la mise en place de compteurs individuels, qui ont induit des gains d'efficacité et à une évolution des usages. En revanche, les gains liés au chauffage apparaissent quantitativement plus limités.

Du fait du recours important à l'emprunt (40% du budget), les travaux ont nécessité une évolution à la hausse des loyers comprise entre 10,7% et 12%, selon la taille du logement. In fine, la contribution des locataires sur la totalité du couple loyer-charge à ce projet de rénovation globale se traduit par un montant d'environ 20 € par mois et par ménages.

CONCLUSIONS
/PERSPECTIVES

Après 2 ans de retour d'expérience, il apparaît que l'importance des gains finaux ne peut être réduite aux dimensions techniques de la rénovation, et dépend très largement de l'évolution des pratiques. Dijon Habitat a ainsi missionné le PIMMS (Point d'Information et de Médiation Multi-Services), pour conduire des actions de sensibilisation auprès des résidents sur les enjeux d'évolutions des comportements, juste après la finalisation des travaux.

Ces actions visaient notamment à sensibiliser les ménages sur l'intérêt à faire évoluer leur abonnement d'électricité, ou sur les comportements adaptés en termes d'économies d'énergies. Elles sont d'autant plus importantes lorsque le chauffage s'appuie sur des systèmes non individualisés, pour lesquels le gain collectif ne peut passer que par une évolution des usages de chacun.

Dijon Habitat prévoit le prolongement de cette action en faveur de l'amélioration de la performance énergétique du logement. La rénovation de près de 400 logements est ainsi inscrite à son programme d'action. Celui-ci est néanmoins intégralement gelé du fait des incertitudes qui pèsent sur le projet de loi Elan, qui est susceptible de modifier en profondeur les conditions d'autofinancement des bailleurs sociaux, et par conséquent l'équilibre économique des opérations de réhabilitation.



Rénovation énergétique de 100 logements au sein du quartier Blanches Fleurs, à Beaune

PORTEUR : SCIC Habitat Bourgogne MONTANT FEDER / FSE : 215K€ COUT TOTAL : 2,06M€ ANNEE DE LANCEMENT : 2015	PARTENAIRES CLES : - Région - Département - Caisse des dépôts etconsignation SITUATION DU PROJET : Finalisé
---	---

DOMAINE	 Efficacité énergétique	OBJECTIF SPECIFIQUE PO Bourgogne OS 5.1 – Réduire la consommation énergétique des bâtiments
---------	---	---

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Les Blanches Fleurs à Beaune, est un quartier principalement composé de logements sociaux, qui souffre d'un déficit d'attractivité et d'une forte concentration de publics fragilisés. Il a bénéficié d'un programme ambitieux de rénovation, associant des opérations de démolition-construction et d'éco réhabilitation.

Si la préoccupation centrale de l'opération a été concentrée sur le volet de performance énergétique, le programme visait également la remise à niveau des standards qualitatifs et esthétiques, dans le but d'améliorer le cadre de vie des populations. Le quartier fait l'objet d'une opération de rénovation, débutée en 2010 et portant sur 400 logements.

LE PROJET

La construction des logements du quartier Blanches Fleurs date des années 60 et on observe la pratique de loyers modérés (de 6 à 11€ le m²), doté initialement d'une étiquette énergétique D. Les travaux ont concerné **le passage d'un système d'eau chaude sanitaire individuelle à un système collectif à gaz**, et la rénovation esthétique de l'intérieur des appartements (salles de bains notamment avec installation de douches en lieu et place des baignoires) et de l'extérieur des bâtiments (intervention sur locaux poubelles qui ont été sortis des bâtiments, en respectant l'intégration au paysage de la commune).

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

L'opération d'ensemble a représenté un investissement total de 2,06 millions d'euros pour la partie de rénovation énergétique. L'opération s'appuie sur le plan de financement suivant : emprunts (40%), fonds propres de SCIC Habitat Bourgogne (25%), FEDER (215K€ 6%), Région (215K€ 6%), Département (250K€ avec un forfait de 2.5K/logements 8,75%), PAM (817K) et Eco PTz (1,4M).



LES RESULTATS

Un diagnostic avait été établi en juillet 2013 pour un achèvement de l'opération au dernier trimestre 2016. Cette dernière avait pour objectif l'atteinte du niveau BBC, ce qui s'est traduit par le passage d'une étiquette D (196 KWh/m²/an) à une étiquette C (102 KWh/m²/an), traduisant un gain énergétique de 94 KWh/m²/an (48%). Le niveau de performance effectivement atteint est très légèrement inférieur à l'objectif initial de 100 KWh/m²/an.

Pour le porteur de projet, **l'aide FEDER a apporté une réelle plus-value dans l'aspect énergétique de la rénovation**, qui a été plus ambitieuse qu'elle ne l'aurait été sans financement. Les travaux concernant l'embellissement des habitations ont également été perfectionnés du fait de l'intervention du FEDER.

EFFETS/ IMPACTS

Au-delà de ses résultats directs, l'opération a eu des effets plus élargis :

- **Réduction des émissions de gaz à effets de serre** : le projet a permis d'aboutir à des émissions de CO₂ de **26 Kg_{eqCO2}/m²/an** et par logements.
- **Gains économiques pour les ménages** : après deux ans de retour d'expérience, les frais annuels d'énergie s'élèvent en moyenne aux alentours de 250€. Le retour du porteur de projet à ce sujet ne permet pas une comparaison avec les frais annuels constatés avant-travaux.
- Au niveau partenarial, le porteur de projet fait état d'une **très bonne implication des services instructeurs régionaux** dans le montage du projet. Ils sont identifiés comme les interlocuteurs privilégiés par le porteur de projet, surtout dans la dimension technique des projets.
- L'animation inhérente à ce type de projet a permis l'organisation de réunions de concertations avec les associations de locataires ou des démarches plus immersives comme la mise en place de logements témoins pour avis. Des travaux lourds ayant été menés sur sites occupés, l'assentiment des locataires au projet demeurait une nécessité. La remise d'un livret de réhabilitation présentant le projet et les travaux s'insère dans cette perspective-là.

CONCLUSIONS /PERSPECTIVES

L'opération s'inscrit dans le projet de requalification globale du quartier porté par la Communauté d'Agglomération pour permettre de retrouver une certaine attractivité.

SCIC Habitat Bourgogne prévoit le prolongement de cette action en faveur de l'amélioration de la performance énergétique du logement. La troisième tranche du projet de rénovation est actuellement en cours et se développe dans des proportions relativement similaires (95 logements ciblés). Cette continuité apparaît comme une suite logique pour l'ensemble des partenaires financiers. Le financement FEDER a, d'ores-et-déjà été obtenu pour ce troisième volet de l'opération.



Réhabilitation énergétique de 106 logements quartier de la pépinière rue Chappuis à Belfort

PORTEUR : TERRITOIRE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT

MONTANT FEDER : 371 000 €

COUT TOTAL : 1 104 920 €

ANNEE DE LANCEMENT : 2015

PARTENAIRES CLES :

- UE (FEDER)
- Région
- Communauté d'agglomération de Belfort
- Ville de Belfort

SITUATION DU PROJET : Finalisé

<p>DOMAINE</p> <p style="text-align: center;"> Efficacité énergétique</p>	<p>OBJECTIF SPECIFIQUE</p> <p>PO Franche-Comté OS 3.2 : Réduire la consommation énergétique dans le logement social</p>
---	--

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le quartier de la Pépinière est situé au sud-ouest de la commune de Belfort. Il est délimité au Nord-Ouest par le faubourg de Lyon, à l'Est par la Gare de Belfort et la voie ferrée, au Sud et à l'Ouest par les communes de Danjoutin et de Bavilliers.

Le projet a consisté en la réhabilitation énergétique et de confort de l'immeuble qui loge une population vieillissante. Les objectifs ont consisté à réaliser une rénovation tout en prenant en compte le vieillissement des habitants (les deux bâtiments ont des ascenseurs) et en maîtrisant le loyer et les charges, afin que ceux-ci restent acceptables pour une population de retraités aux ressources financières limitées. L'enjeu était également de réaliser des logements attractifs dans un marché détendu.

LE

PROJET

PRESENTATION DU PROJET

Les travaux réalisés ont consisté en des travaux énergétiques (réfection totale de la chaufferie, pose de vannes thermostatiques sur les radiateurs existants, isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles avec réfection de la toiture, remplacement des portes palières, création d'une ventilation collective basse pression hygrorégulable) et des travaux de confort (remplacement des baignoires par des douches avec barre de maintien et pose d'un radiateur sèche-serviettes, réfection complète des pièces humides (cuisine, sanitaires, salle de bain), réfection total de l'installation électrique, désenfumage des cages d'escaliers).

La livraison des travaux s'est effectuée en juillet 2016.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

Le coût de l'investissement s'est élevé à 4 341 000 € soit 40 953 €/logement. L'assiette éligible du FEDER s'est élevée à 1 104 920 €, soit 10 423 €/logement en ce qui concerne les travaux énergétiques. L'opération a été subventionnée à hauteur de 567 086 €.



PROJET ACHEVE ET RESULTATS COMPLETS

LES RESULTATS

Résultats attendus/observés : Les performances énergétiques ont été atteintes au bout de 3 saisons. Pour Territoire et Habitat, il s'agit désormais du bâtiment qui consomme le moins d'énergie à l'année. Territoire habitat a, en interne, une cellule énergie qui gère non seulement les suivis des contrats à intéressement des prestataires externes pour l'exploitation des chaufferies, mais aussi qui assure lui-même l'exploitation de 40 % des chaufferies du patrimoine. L'exploitation de la chaufferie de l'opération rue Chappuis est gérée par les chauffagistes de Territoire Habitat. Pour la première année d'exploitation, le gain énergétique réel est de 41 % avec une moyenne de logements chauffés à plus de 21°C. On constate dans les réhabilitations énergétiques toujours un effet « rebond ». En effet, les locataires doivent apprendre et « accepter » le nouveau fonctionnement de leurs radiateurs (température plus basse qu'auparavant). L'optimisation des courbes de chauffage se fait sur trois saisons de chauffe.



- **Données quantitatives et qualitatives clés sur le projet :** Le gain énergétique est le suivant :
 - CEP avant : 250,12 kWh/m².an
 - CEP après : 82,47 kWh/m².an
 - Gain énergétique théorique : 167,65 kWh/m².an soit un gain de 67%
 - Gain gaz à effet de serre : 37 t CO₂/ an

EFFETS / IMPACTS

Réduction de la précarité énergétique : Une vigilance a été apportée au cours de cet investissement à la maîtrise du loyer et des charges. Les économies varient néanmoins en fonction d'un bâtiment à l'autre. Avec le chauffage collectif, les températures sont maîtrisées, mais avec des chaudières individuelles, les familles règlent la température comme elles le désirent et n'optimisent pas systématiquement l'installation.

CONCLUSIONS / PERSPECTIVES

- **Bonnes pratiques :** Territoire Habitat met en œuvre ses investissements selon le mode « projet ». L'office d'HLM associe l'ensemble des acteurs impliqués (bailleur, bureau d'étude, société de maintenance) dans la réflexion du projet.



Plateforme locale de rénovation de l'habitat privé du Pays de Puisaye-Forterre

PORTEUR : Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne MONTANT FEDER / FSE : 67 500 € COUT TOTAL : 135 000 € ANNEE DE LANCEMENT : 2016	PARTENAIRES CLES : - UE (FEDER) - ADEME SITUATION DU PROJET : En cours
---	---

Plateforme de rénovation de l'habitat du pays Seine et Tilles en Bourgogne

PORTEUR : Syndicat mixte du Pays Seine et Tilles en Bourgogne MONTANT FEDER / FSE : 58 892 € COUT TOTAL : 129 392 € ANNEE DE LANCEMENT : 2016	PARTENAIRES CLES : - UE (FEDER) - ADEME SITUATION DU PROJET : En cours
--	---

DOMAINE	 Efficacité énergétique	OBJECTIF SPECIFIQUE PO Bourgogne OS 3.2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments
---------	--	---

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

LE PROJET

En Bourgogne, neuf territoires ont été sélectionnés fin 2015, suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt, et sont soutenus par le Conseil Régional et l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté pour mettre en place des plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE). L'objectif des plateformes est d'amplifier la "demande" de réhabilitations énergétiques performantes (niveau BBC, bâtiment basse consommation énergétique) et de faire en sorte que cette "demande" rencontre une "offre" professionnelle structurée et compétente, ainsi que des financements adaptés.

Les syndicats Mixtes des Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne et de Seine et Tilles étaient engagés dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET) et connaissaient sur leurs territoires, les enjeux en matière d'économie d'énergie dans l'habitat et de précarité énergétique. Au regard des besoins de leurs territoires, ils se sont engagés dans l'appel à projets lancé par l'ADEME et la Région pour mettre en place une Plateforme territoriale de rénovation énergétique.

PRESENTATION DU PROJET

Au quotidien, les missions des PTRE sont de :

- sensibiliser et accompagner les maitres d'ouvrages privés dans leurs travaux de rénovation énergétique ;
- contribuer à la mobilisation des professionnels du bâtiment et de l'immobilier ;
- mettre en avant les financements existants et mobiliser les gestionnaires d'aides financières publiques ou autres ;
- assurer une animation et piloter une gouvernance qui intègrent les initiatives existantes sur le territoire (PIG, OPAH, autres programmes d'actions).



Les deux plateformes ont mis en place une gouvernance commune sur les deux dispositifs PTRE et PIG (programme d'intérêt général « Lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie » de l'ANAH). La plateforme est constituée d'un numéro téléphonique unique et l'interlocuteur a pour mission de fournir les premiers conseils et d'orienter les particuliers en fonction de leur profil (point relais info énergie si la personne relève de l'ANAH ou l'Espace Info-Energie dans le cas contraire). Des outils de suivi communs ont été développés pour assurer le suivi des demandes. La PTRE de Seine et Tille s'appuie sur un opérateur privé, désigné par marché public pour faire fonctionner sa plateforme, alors que c'est l'EIE qui assure ce rôle pour la plateforme de Puisaye-Forterre.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

Les deux PTRE sont intégralement financées par le FEDER et l'ADEME à hauteur de 50 % chacun.

Pour mener à bien ses actions, la plateforme s'appuie sur l'ensemble des acteurs locaux : Espace Info-Energie (ADIL (pour la PTRE du Pays de Puisaye-Forterre) et SICECO (pour la PTRE de Seine et Tilles)), opérateurs ANAH, organisations professionnelles, chambres de métiers et de l'artisanat, ...



AUCUN RESULTAT DEFINITIF – PROJET EN COURS

- **Résultats attendus/observés** : Les plateformes fonctionnent bien et comptabilisent depuis mai 2016, près de 600 demandes pour Puisaye-Forterre et 500 pour Seine et Tille. Un suivi existe dans le cadre des conventions avec l'ADEME pour mesurer les retombées de l'activité des plateformes par le suivi des indicateurs suivants :

- Rénovation BBC
- Rénovation par étape
- Rénovation éléments par éléments



LES RESULTATS

Il reste toutefois difficile d'avoir un retour sur les travaux engagés par les particuliers suite aux contacts pris via la plateforme. Ce suivi reste partiel, car il n'existe pas de possibilité d'avoir un retour sur les travaux réalisés par les particuliers qui ont été conseillés, dès lors qu'ils ne bénéficient pas d'aides financières. Par contre, des données existent sur les particuliers bénéficiant du programme d'intérêt général « Lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie » de l'ANAH.

Au regard des données partielles communiqués par les plateformes, il s'avère qu'à l'issue des contacts, les particuliers s'orientent de préférence vers une rénovation éléments par éléments (changement de chaudières, de fenêtres...) et dans une moindre mesure vers une rénovation

étape par étape. Les rénovations complètes BBC restent relativement peu nombreuses et dépassent difficilement la dizaine par territoire.

L'approche financière pour les particuliers ne bénéficiant pas de l'ANAH constitue un réel frein à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique de grande envergure. La multiplicité des dispositifs financiers ne permet pas au particulier d'avoir une bonne visibilité sur les aides existantes. Un grand nombre de questions portent sur ces sujets. Le rôle de conseil technique en matière d'efficacité énergétique est essentiel pour permettre aux particuliers de faire des choix dans les différentes solutions techniques. Le besoin en ingénierie reste très important pour pouvoir inciter les particuliers à déclencher des phases de travaux et à optimiser leurs investissements.

EFFETS
IMPACTS

- **Partenariaux** : Le PTRE permettent de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, ce qui fonctionne très bien sur le territoire de Puisaye-Forterre. Sur le territoire de Seine et Tille, le partenariat entre EIE et plateforme actionnée par un prestataire privé reste plus fragile et peut susciter une certaine rivalité.

Les PTRE assurent également un rôle auprès des professionnels (référencement, ateliers de sensibilisation). La mobilisation des artisans reste cependant difficile et l'effet levier de la plateforme est moins évident que pour les particuliers.

CONCLUSIONS
/ PERSPECTIVES

Les perspectives d'évolution de ces plateformes restent floues dans l'attente de la mise en place du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE).



Favoriser le report modal sur le site de Gare Viotte – Campus - Temis

PORTEUR : Dijon Habitat

MONTANT FEDER / FSE : 3 M€

COÛT TOTAL : 21M€

ANNEE DE LANCEMENT : 2015

PARTENAIRES CLES :

- Etat
- Département
- Agence de l'Eau
- SYDED Doubs
- UE

SITUATION DU PROJET : Finalisé



Transports durables

DOMAINE

OBJECTIF
SPECIFIQUE

PO Franche-Comté

OS 3.4 : Trajets domicile-travail

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le projet de TSCP reliant la gare Viotte de Besançon à la ZAC de Temis via le secteur universitaire de la Bouloie s'inscrit dans un contexte global de volontarisme des collectivités franc-comtoises de développer des modes de transport doux. A ce titre, un schéma directeur « Transports en Commun en Site Propre (TSCP) » a été initié pour répondre aux besoins du territoire dès 2005.

L'ambition initiale du projet était de couvrir le dernier site universitaire de la ville non desservi par le projet structurant de tramway. Il s'agissait alors de proposer une desserte rapide entre le nord de la ville et le centre, et ainsi compléter l'offre de service du tramway sur l'axe est/ouest. Sur le projet en lui-même, les objectifs étaient d'offrir une meilleure régularité à la ligne de bus n°3 et un temps de trajet réduit à travers notamment un évitement des secteurs routiers embouteillés.

De manière plus générale, le réaménagement du site s'insère dans une logique de **réduction de l'utilisation des transports individuels polluants, avec pour objectif de cibler notamment les flux domicile-travail.**

LE
PROJET

PRESENTATION DU PROJET

La maîtrise d'ouvrage du projet a été portée par la Direction Grand Travaux, mutualisée au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Le projet a débuté par le lancement d'une enquête publique en juillet 2015. Les travaux ont débuté en novembre 2015 pour se terminer en mars 2017. L'ouverture commerciale de la ligne s'est opérée dans la foulée au printemps 2017. Le projet a donc permis la modernisation d'une ligne de bus s'étendant sur 4 km dont 2 km de couloirs réservés. 9 stations d'arrêts ont également été créées sur les 11 existantes sur la ligne ainsi que des pistes cyclables tout au long du parcours.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

L'opération d'ensemble a représenté un investissement total de 21M€ et s'articule autour du plan de financement suivant : fonds propre du Grand Besançon (15,77M€), le financement FEDER (3M€), l'Agence de

l'Eau (1M€), l'Etat -via le dispositif Grenelle II (0,66M€), le SYDED du Doubs pour l'éclairage public (0,34M€), et le département pour la réfection d'un ouvrage d'art (0,23M€).



PROJET ACHEVE ET RESULTATS COMPLETS

Les couloirs réservés ainsi que la priorité aux feux giratoires permettent aux bus d'assurer un niveau d'offre élevé avec une **fréquence de passage de 8 à 10 min** en heure de pointe et un temps d'attente moyen de 5 à 6 min. Les objectifs initiaux en termes de vitesse ont été atteints avec **un temps de trajet de 16 min** qui s'est reflété en pratique.

LES RESULTATS L'opportunité du projet a été approuvée par les usagers eux-mêmes à travers une augmentation significative de la fréquentation de la ligne de bus : **passage de 6000 voyages/jour à 9000 voyages/jour, soit 50% d'augmentation**. La ligne de bus a donc capté un public important. Par voie de conséquence, les voyageurs « captés » par la ligne ne sont plus des personnes se déplaçant de manière motorisée et individuelle, réduisant ainsi les consommations d'énergie polluantes sur le territoire. De plus, le projet répond favorablement à son ambition de développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture sur les flux domicile-travail puisqu'il dessert des zones économiques stratégiques : la gare Viotte et son pôle d'échange multimodal, la caserne Vauban, un pôle sportif accueillant près de 100 manifestations par an, le campus universitaire de Bouloie et enfin la zone d'activité TEMIS et ses 4000 emplois associés.

EFFETS / IMPACTS

- **Réduction des émissions de gaz à effets de serre** : Lors de l'élaboration du projet, l'impact en termes de réduction des émissions de gaz à effets de serre était évalué à **516 Teq CO²/an**. Le retour d'expérience n'est pas encore suffisant à l'heure actuelle pour confronter ces objectifs aux données actualisées sur site.

- **Structuration territoriale** : La mise en place de la ligne n°3 a permis de **densifier le maillage territorial** du Grand Besançon dans sa politique de développement des transports. A travers sa desserte, elle a également contribué à densifier la dynamique urbaine autour des différents sites emblématiques du tracé (université, zone d'activité, complexe sportif, gare...). De plus, la caserne Vauban sera le cadre d'une opération de reconversion qui aboutira à la création d'un nouveau pôle de logements et d'activités tertiaires et d'espaces publics. La connexion au réseau de bus contribue ainsi à améliorer l'attractivité de ce quartier.

- **Ecologique / environnemental** : L'objectif dans l'exécution des travaux pour la rénovation de la voirie a été de préserver les aménagements paysagers existants.

- **Social** : le projet a également contribué à l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à travers des quais réhaussés.

CONCLUSIONS / PERSPECTIVES

La hausse conséquente de la fréquentation de la ligne atteste d'une réussite globale du projet et d'un impact important de ce dernier sur la transition énergétique, à l'échelle de l'agglomération. Cette dernière porte par ailleurs le Plan de Déplacements Urbains (PDU) dans laquelle s'insère totalement ce projet de TSCP et son ambition de transformation des usages avec l'abandon de la voiture individuelle pour la priorisation des transports en commun. La réussite du projet étant donc étroitement liée au fait d'associer les usagers et riverains à cette démarche, l'agglomération a mis en place des moyens de communications (lettre d'informations) ou d'informations (mise en place d'un médiateur social sur déroulé des travaux) identifiés comme efficaces par les porteurs de projets.



Pôle d'échanges multimodal de Dole

PORTEUR : Communauté
d'Agglomération du Grand Dole

MONTANT FEDER : 798 498 €

COÛT TOTAL : 3 197 335 €

ANNEE DE LANCEMENT : 2014

PARTENAIRES CLÉS :

- Ville de Dole
- UE (FEDER)
- Région
- Département
- Etat
- SNCF

SITUATION DU PROJET : Finalisé



DOMAINE

Transports durables

OBJECTIF
SPECIFIQUE

PO Franche-Comté

OS 3.4 : Trajets domicile-travail

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

La ville de Dole et la communauté d'agglomération du Grand Dole, avec le soutien de l'Etat, de la SNCF, de RFF, du Conseil Régional de Franche-Comté et du Conseil Départemental du Jura, se sont engagés dans une rénovation de la gare de Dole et de ses abords. Un projet multipartenarial pour créer un vrai espace de vie autour de la gare, et surtout réorganiser les circulations en tenant compte de la cohabitation de tous les types de transports présents : trains, bus, vélos, piétons, taxis, voitures ... Ce projet est issu d'une étude globale du secteur nord de Dole. Le secteur de la gare et le pôle d'échange constitue une véritable rotule entre la ville et les quartiers nord.

L'objectif était la valorisation des transports collectifs et l'incitativité à les utiliser.

LE

PROJET

PRESENTATION DU PROJET

Réalisés en plusieurs phases, les premiers aménagements concernant la création du pôle d'échange multimodal ont démarré en 2013, après une phase d'étude en 2012.

Le projet soutenu par le FEDER a consisté en le réaménagement du devant de la gare et des accès, la création d'une gare routière et la sécurisation des piétons. Le plan de circulation a été réinterrogé et le stationnement a été réorganisé.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

Le coût de l'investissement s'est élevé à 3 197 335 € et a été soutenu par le FEDER à hauteur de 25 %, la Région à hauteur de 21%, le Département à hauteur de 19% et la SNCF à hauteur de 9,5%.



PROJET ACHEVES ET RESULTATS COMPLETS

LES RESULTATS

- **Résultats attendus/observés :** Si le projet doit permettre d'accroître l'utilisation des transports publics, il reste difficile de quantifier son apport. S'il existe des données, elles sont détenues par les

différentes structures de transport (réseau de bus, SNCF, Région pour les TER). Leur agglomération est difficile à envisager.

EFFETS
/ IMPACTS

- **Energétiques et réduction des émissions de gaz à effets de serre** : La contribution de l'opération à la réduction de la consommation d'énergies fossiles n'est pas directe. Le PEM y contribue principalement en apportant les conditions propices à l'utilisation des transports collectifs, ce qui amène une réduction de l'utilisation de la voiture individuelle et donc de l'énergie fossile. De la même manière, le PEM réduit de façon indirecte les émissions de gaz à effet de serre. Il n'est toutefois pas possible de quantifier cet apport.
- **Partenariaux** : Ce projet a réellement permis le développement du partenariat entre les autorités organisatrices de transport.
- **Social** : L'opération a un impact social, dans la mesure où elle contribue à améliorer/renforcer :
 - o l'accessibilité aux personnes handicapées
 - o la sécurité des usagers et de leurs biens (ex : meilleure délimitation des espaces piétons et véhicules, création d'un abri vélos sécurisé)
 - o la qualité du service dans l'utilisation des transports collectifs (information sur les transports mutualisée, service de vélo longue durée, meilleure information aux voyageurs, rassemblement de la vente des titres de transport dans un même endroit)
- **Structuration territoriale** : Le PEM contribue à renforcer l'attractivité du quartier de gare et s'intègre dans un projet plus global de restructuration du quartier et d'interconnexion entre le centre-ville et les quartiers nord. Il permet le réaménagement de l'espace, offre un cadre plus attrayant pour les habitants, les personnes en déplacement, les visiteurs arrivant dans la ville. L'opération a un effet de désengorgement des accès à la gare.

CONCLUSIONS
/ PERSPECTIVES

- **Futures actions envisagées** : Plusieurs nouveaux projets sont envisagés :
 - o Développement d'un pôle de vie économique sur le secteur de la gare. L'ancien buffet de la gare a été ainsi racheté et sera transformé en partie en espace de travail partagé.
 - o Mise en accessibilité des quais de la gare sur la période 2018-2020.
 - o Mise en place d'une billetterie commune



Développement et complément du schéma de pistes cyclables de la commune de Doubs sur et aux abords de la rue de Puits et sur la rue des Frênes

PORTEUR : Commune de Doubs

MONTANT FEDER / FSE : 61 703 €

COÛT TOTAL : 175 447 €

ANNEE DE LANCEMENT : 2015

PARTENAIRES CLES :

- UE (FEDER)

- Etat (Financement DETR)

SITUATION DU PROJET :
Finalisé



Transports durables

DOMAINE

OBJECTIF
SPECIFIQUE

PO Franche-Comté

OS 3.4 : Trajets domicile-travail

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

- **Contexte global** : La Commune de Doubs a mis en place un schéma des pistes cyclables et voies vertes sur son territoire, ayant donné lieu jusqu'à présent à plusieurs tronçons de pistes cyclables et de voies vertes. Dans ce cadre et en lien avec la voie cyclable développée par le Département du Doubs sur 21 kms d'une ancienne voie ferrée, la Commune étend son réseau sur les rues du Puits et des Frênes.
- **Enjeux** : L'enjeu du projet est de développer les liaisons douces sur la commune de Doubs, dans un but de réduction de voiture dans les trajets domicile-travail et domicile-service sur la commune de Doubs, mais plus largement d'améliorer le schéma de liaisons sur l'ensemble du réseau vers les communes avoisinantes (Arçon, Pontarlier, ...) et de faire la connexion entre la piste cyclable de l'ancienne voie ferrée et les quartiers de la rive droite et de la rive gauche. Ce projet permet d'accéder à vélo à plusieurs sites très fréquentés : Zone commerciale, Ehpap, Collège et de développer les échanges intermodaux via des liens avec plusieurs liaisons de bus.
- **Objectifs ciblés** initialement par le projet :
 - Réalisation d'une piste cyclable de 700 m sur la rue du Puits
 - Réalisation d'une piste cyclable de 200 m sur la rue du Frêne

LE
PROJET

PRESENTATION DU PROJET

L'opération intègre la conception des pistes cyclables sécurisées, son éclairage ainsi que l'installation de racks à vélo.

Durée de conception / réalisation du projet :

- Choix de la maîtrise d'œuvre en mai 2015 – Livraison en septembre 2016.
- Dépôt du dossier FEDER en mars 2016 et paiement en décembre 2017.

Appui lors de l'élaboration du projet : Des échanges réguliers ont eu lieu lors du montage du dossier de demande de subvention afin de répondre aux diverses questions du porteur de projet. Lors de la demande

de paiement, de nombreux échanges ont eu lieu avec Cap'Europe en vue de l'obtention d'un grand nombre de pièces complémentaires.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

L'opération de soutien par le FEDER de la construction de pistes cyclables a été réalisée dans le cadre d'un projet plus global d'aménagement comprenant également la création d'un pôle de convivialité en cœur de bourg comportant un city stade, une aire de sport, un verger de sauvegarde, panneaux pédagogiques ... Cette seconde partie du projet a fait appel à d'autres financeurs (Région, Département) et contributeurs privés (Décathlon).



PROJET ACHEVES ET RESULTATS COMPLETS

- **Résultats attendus/observés** : 900 m de pistes cyclables réalisées.

LES RESULTATS

- **Données quantitatives et qualitatives clés** sur le projet : Les indicateurs du PO ne sont pas appropriés à cette opération. La fréquentation des pistes cyclables n'est pas mesurée. Mais le bénéficiaire note néanmoins une fréquentation réelle des pistes cyclables, tant par les personnes allant travailler que par les collégiens.

EFFETS IMPACTS

- **Energétiques et réduction des émissions de gaz à effets de serre** : L'opération ouvre la possibilité pour les habitants de Doubs de se rendre à vélo sur leur lieu de travail (personnes travaillant sur la zone commerciale (la plus grande de Bourgogne Franche-Comté) au collège et à l'Ehpad). Elle permet aux parents des collégiens de réduire l'utilisation de la voiture pour emmener leurs enfants au collège.
- **Ecologique / environnemental** : La piste cyclable traverse un espace délaissé réaménagé en espace vert comportant un verger de sauvegarde avec des fruitiers d'essences rares, des espaces verts faisant appel à la tonte raisonnée, des ateliers à insectes ont été installés en partenariat avec les écoles.
- **Partenariaux** : Partenariat avec les écoles et l'entreprise Décathlon pour favoriser l'utilisation de cet espace vert (courses d'orientation, fête du sport envisagée dans un avenir proche...).
- **Social** : La possibilité de pouvoir se rendre à vélo à son travail peut permettre à certaines personnes de réduire leur frais de déplacements.
- **Structuration territoriale** : Les pistes cyclables permettent un maillage du territoire.



CONCLUSIONS / PERSPECTIVES

- **Bonnes pratiques** : Les échanges avec les services instructeurs et de certification ont permis la montée en compétences du porteur de projet sur l'approche administrative et réglementaire, et une évolution des pratiques, notamment sur la mise en place désormais systématique de marchés de maîtrise d'œuvre, permettant ainsi à la commune d'obtenir des offres plus qualitatives et optimisées.
- **Communication et animation** : Panneaux FEDER à l'entrée et sortie de chaque portion de piste cyclable. Présentation de l'opération sur le site internet de la commune, sur le bulletin municipal.

- **Futures actions envisagées** : Volonté de poursuivre la concrétisation du schéma de pistes cyclables et voies vertes par la réalisation de pistes cyclables le long du Doubs jusqu'à Pontarlier vers 2020 et pour connecter les lycées sur la rive droite.



Mise en œuvre d'une billettique scolaire sur l'ensemble du réseau départemental de transport scolaire "le Bahut"

PORTEUR : Conseil départemental de Saône-et-Loire	CONSEIL départemental de Saône-et-Loire	PARTENAIRES CLES : - UE (FEDER)
MONTANT FEDER / FSE : 174 375 €		SITUATION DU PROJET : Finalisé
COUT TOTAL : 581 251 €		
ANNEE DE LANCEMENT : 2014		

DOMAINE	 Transports durables	OBJECTIF	PO Bourgogne
		OBJECTIF SPECIFIQUE	OS 3.4 : Trajets domicile-travail

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

En 2010, les élus du Conseil Général ont entrepris de créer une société publique locale de transport, dotée de ses propres véhicules, tout en ayant la possibilité de déléguer certaines lignes à des entreprises de transport. Dans ce cadre, des recherches ont été menées pour mettre en place un système de billettique permettant de connaître les usages des passagers et notamment des usagers scolaires pour lesquels le transport était gratuit.

Le projet a consisté à mettre en place des cartes avec antenne RFID pouvant être lues par un système mobile léger (smartphones remis aux conducteurs).

La technologie RFID commençait à se développer et aucun outil adapté n'existait sur le marché. Une phase d'expérimentation a été lancée en 2012 avec une start-up qui a développé le produit en fonction des besoins identifiés.

LE
PROJET

PRESENTATION DU PROJET

Le soutien du FEDER est intervenu pour la généralisation du système de billettique à l'ensemble des véhicules de la société publique locale de transport en 2014.

Celui-ci a porté sur l'investissement en matériel (logiciels, smartphones) et dans les dépenses de fonctionnement des logiciels, de la gestion des données et des abonnements téléphones

La période d'éligibilité s'est étendue de début 2014 au 31/08/2017, date à laquelle la compétence transport scolaire a été transférée à la Région.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

Le projet a été soutenu à hauteur de 30 % par le FEDER.



PROJET ACHEVES ET RESULTATS COMPLETS

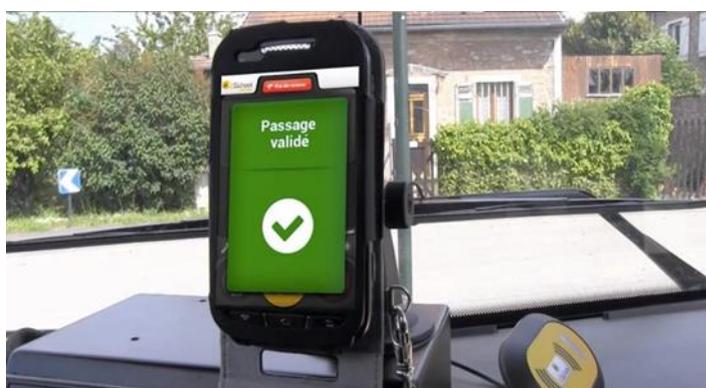
LES RESULTATS

- Résultats attendus/observés :

- o Affiner la connaissance des usages des voyageurs afin de d'optimiser la circulation des véhicules en fonction des besoins entraînant une réduction :
 - des frais générés par le transport scolaire
 - de la consommation d'énergie.
- o Amélioration de la qualité de services : amélioration des circuits, géolocalisation des cars scolaires, amélioration de la gestion du temps par les chauffeurs, anticipation des montées des passagers...

EFFETS / IMPACTS

- Efficacités économiques avec une meilleure adéquation des besoins et des moyens : Une optimisation des véhicules sur la base d'enchaînement de services. Une capacité à mieux construire les appels d'offres.
- Efficacités opérationnelles avec la mise à jour des tracés théoriques, des fiches horaires et une meilleure évaluation de l'impact des travaux sur les réseaux et donc une meilleure organisation des déviations.
- Un gain de temps : Meilleure réactivité en cas d'accident ou incident : retard, intempérie, grâce à la géolocalisation en temps réel et meilleure information des passagers qui sont à bord. Une meilleure gestion des astreintes avec l'envoi de SMS pour informer les familles en cas de mauvaise météo.
- Efficacités sociétales : Une amélioration de la relation entre conducteurs et usagers. Une réduction quasi totale de la fraude. Moins d'indiscipline et de réclamations, une meilleure information et une plus grande transparence pour l'utilisateur.



CONCLUSIONS / PERSPECTIVES

- **Bonnes pratiques :** Ce projet a permis l'émergence d'une start-up, Ubitransport, qui compte aujourd'hui une trentaine d'emplois.



Développer l'intermodalité à travers le déploiement d'abris vélos sécurisés dans les gares

PORTEUR : Région Bourgogne
 MONTANT FEDER / FSE : 511K€
 COUT TOTAL : 1,02M€
 ANNEE DE LANCEMENT : 2015

PARTENAIRES CLES :
 - Région
 - EFFIA Transports
 - ALTINNOVA
 - Stadline

SITUATION DU PROJET : En cours

<p>DOMAINE</p>  <p>Transports durables</p>	<p>PO Bourgogne</p> <p>OBJECTIF SPECIFIQUE</p> <p>OS 3.3 – Augmenter la part de la population utilisant les transports en commun, les modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle thermique</p>
---	---

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

L'opération s'inscrit dans le prolongement des objectifs quantitatifs fixés par le SRCAE Bourgogne¹ de réduction de 20% des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, le schéma vise notamment le développement de **l'intermodalité vélo-train** et la diminution des trajets domicile-travail.

Bien que la faible densité et la dispersion de l'habitat du territoire bourguignon forment un terrain plutôt défavorable au développement des mobilités douces, le vélo peut parfois se substituer à la voiture pour les premiers et derniers kilomètres et considérablement **élargir la zone d'influence des lignes de transports collectifs**. Ainsi, la Région a développé ce projet pour le déploiement de **20 à 31 abris de vélos** sécurisés. A travers la mise à disposition de ce service, l'objectif est de lever les freins à l'utilisation du vélo, en amont comme en aval des trajets en trains, pour les usagers quotidiens comme occasionnels.

LE PROJET

Pour la réalisation de l'opération, la Région a fait appel à un bureau d'études techniques (EFFIA Transports), un groupement d'entreprises pour la fabrication et la pose des abris vélos (ALTINNOVA) ainsi qu'une dernière entreprise spécialisée dans l'interface numérique permettant la gestion du stationnement (Stadline). Le premier marché d'études a été réalisé en 2015, et 6 abris vélos ont été déployés en juillet 2018. La fin du déploiement devrait intervenir d'ici à fin 2019.

Si les objectifs quantitatifs sont inchangés depuis le début du projet, les sites de raccordement ont évolué selon les critères définis par la Région : la fréquentation de la gare, la volonté d'équiper les collectivités volontaires, la logique géographique de livraison et l'attrait touristique. Selon ces différents critères, trois modèles d'abris sont proposés : 8 places, 19 places ou 29 places.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

¹ adopté en 2012

L'opération d'ensemble a représenté un investissement total de 1,02 millions d'euros. L'investissement est assumé à hauteur de 50% par la Région elle-même, l'autre moitié étant issue de la subvention FEDER. Si l'ossature globale du financement était actée avant de connaître le montant de la subvention, l'accès à ce taux élevé a créé une plus-value certaine sur la conduite projet. La subvention FEDER a spécifiquement été affectée à la fourniture, la pose et la livraison des abris ainsi qu'au développement du système de gestion d'accès (interface numérique).



PREMIERS RESULTATS PARTIELS

LES RESULTATS

Les premiers abris ayant été posés récemment, le retour d'expérience demeure insuffisant à l'heure actuelle. Cependant, les résultats attendus devraient pouvoir se constater à l'aune de la **fréquentation des abris**. Cette dernière donnera une indication claire sur la capacité des abris à capter des usagers afin de les détourner de la voiture individuelle.



EFFETS/ IMPACTS

Au-delà de ses résultats directs, l'opération a eu des effets plus élargis :

- **des gains énergétiques** : les abris à vélo sont **autonomes d'un point de vue énergétique** grâce à leur équipement de panneaux photovoltaïques et donc sans branchement.
- le projet s'est construit avec le concours de SNCF, propriétaire foncier des sites de raccordement.
- au niveau des usagers, l'opération a renforcé l'offre de service de transports ainsi que leur qualité de vie, via un abonnement très peu coûteux, de **l'ordre de 10€/an**.

CONCLUSIONS /PERSPECTIVES

Le programme de déploiement va se poursuivre jusqu'à fin 2019. D'ici là, des arbitrages auront lieu à posteriori, sur les six sites d'ores-et-déjà déployés en fonction du degré de fréquentation. Le caractère autonome et sans branchement des abris offre une flexibilité importante au dispositif : si la fréquentation d'un site s'avère insuffisante, les abris à vélo pourront être redéployés relativement aisément ailleurs. Les principales difficultés pratiques résident dans les difficultés administratives au niveau de la convention d'occupation des sols (SNCF, Ville) pour l'implantation des abris.

Un accompagnement communication. Pour combler le déficit de connaissance de la démarche auprès des usagers, notamment en zone rurale où les abris vélos représentent une réelle innovation, la Région a fourni des flyers explicatifs dans les gares et mairies concernés dès la mise en service ainsi que des communiqués de presse.

Perspectives de généralisation. L'émergence de ce projet bourguignon s'est déroulée avant la fusion des deux régions. Ainsi, la réussite, ou l'échec de ce dernier, sera le juge de paix d'une éventuelle reconductibilité sur le territoire franc-comtois.



Fabrication de matériaux biosourcés et performant énergétiquement pour le marché de la construction

PORTEUR : Veille matériaux

MONTANT FEDER / FSE : 1,34M€

COÛT TOTAL : 135K€

ANNEE DE LANCEMENT : 2015

PARTENAIRES CLES :

- ICAT

- QUADRA

SITUATION DU PROJET : Finalisé

DOMAINE



Innovation - Recherche

OBJECTIF
SPECIFIQUE

PO Franche-Comté

OS 1.4 - Investissement matériel et immatériel entreprises et filières

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le procédé innovant d'assemblage mécanique et sans colle de monoblocs de chanvre, cadre de l'opération, a été conçu par un artisan local. Il met en avant l'association de deux **matériaux naturels** : la chènevotte et le Ciment Naturel Prompt. Le fournisseur de liant, le groupe cimentier VICAT, a par la suite racheté le brevet permettant l'exploitation de ce nouveau concept, à titre exclusif pendant cinq ans. Le groupe VICAT a créé un partenariat avec le porteur de projet, Veille Matériaux, industriel dans la fabrication de produits en béton qui a saisi cette opportunité pour diversifier ses activités.

LE
PROJET

L'opération a permis la fabrication d'une usine spécialisée dans la fabrication de bloc de chanvre destiné au marché de la construction. La société Veille Matériaux assume la distribution du système constructif BIOSYS. Pour mener à bien ce projet, la société s'est entouré d'architectes et d'un bureau d'études technique pour la phase de construction (structure en charpente métallique) et d'un fabricant spécialisé dans la réalisation de process de fabrication de bloc béton (QUADRA) pour l'outil de production. L'usine est sortie de terre en 2015 après deux ans de travaux, pour une mise en service en avril 2016.

Veille Matériaux, via la construction de cette usine, visait une production de 90 000 blocs/an au bout de la deuxième année de production.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

L'opération d'ensemble a représenté un investissement total de 1.34 millions d'euros. L'opération s'appuie sur le plan de financement suivant : Fonds propres, FederFEDER (134K€), autres subventions (...)



PROJET ACHEVE ET RESULTATS COMPLETS

LES RESULTATS

Le financement FEDER a donc contribué à la mise sur le marché de ce produit innovant. La complexité d'une commercialisation d'un produit aussi innovant réside dans la captation de sa cible. En partant d'une feuille

blanche, de gros efforts de pédagogie ont dû être fournis auprès des acteurs de la construction dans l'optique d'impulser des changements dans les habitudes de consommation, de rompre l'inertie des pratiques et surtout pour que les professionnels s'emparent du produit dans leur activité. Ainsi, cet objectif de 90 000 blocs/an au bout de la deuxième année s'est retrouvé différé à un horizon 3-5 ans eu égard à un volume de vente insuffisant, sans pour autant remettre en question la capacité de l'outil de production. Mi 2018, 6500 blocs avaient été produits pour un objectif de 57 000 fixés en début d'année.

Au-delà de son caractère innovant, l'opération a des effets plus élargis :

- **Réduction des émissions de gaz à effets de serre** : La base de données INIES est la base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction. **Elle identifie le produit BIOSYS comme étant celui qui rejette le moins de CO2.**

A noter qu'un hectare de chanvre piège autant de CO2 qu'un hectare de forêt et que le second matériel : le Ciment Naturel Prompt capte et stocke le CO2 (4,5 t pour un pavillon de 130 m²) pendant toute la durée de l'ouvrage ce qui permet au produit d'afficher un bilan carbone négatif.

- **Gains énergétiques** : Pour les ménages, le matériel présente une performance thermique de premier plan : **aucune isolation complémentaire n'est nécessaire.** Par ailleurs, l'équipement est un régulateur hygrométrique¹ efficace. Pour le processus de fabrication, la cuisson du Ciment Naturel Prompt est réalisée à basses températures et donc peu consommatrices d'énergies.

- **Au niveau écologique**, le chanvre est un végétal renouvelable et durable dont la culture participe à la régénération des sols et valorise les terres et sa production ne nécessite pas d'irrigation. Un hectare de chanvre produit 4 fois plus de fibres qu'un hectare de forêt. Le chanvre est donc **un matériau bio-sourcé** ne nécessitant ni désherbant, ni produit phytosanitaire et deux fois moins lourd qu'un matériau classique **bénéficiant ainsi d'un impact écologique faible.** Enfin, la transformation et la valorisation se font au même endroit et les agriculteurs fournisseurs sont proches de l'usine (moins de 100 km, favorisant l'essor d'un tissu local autour du produit.

- Outre la performance énergétique, le confort de vie des habitants des maisons construites s'est vu renforcé par une résistance au feu importante (REI 30) et un affaiblissement acoustique conséquent de l'ordre de 43 dB.

EFFETS/
IMPACTS

Après deux ans de retour d'expérience, il apparaît que la principale difficulté demeure dans un **volume de vente insuffisant.** Pour pallier ce déficit de notoriété, le porteur de projet a communiqué massivement sur son produit : création d'un site internet dédié, forte présence sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook), campagne d'email auprès de 30 000 architectes. De plus, Veille Matériaux participe chaque année au salon « Carrefour des collectivités » pour faire reconnaître son procédé innovant et inciter les collectivités à se positionner en tant que figure de proue sur le matériau.

La certification européenne ATEX va permettre de valoriser le procédé au-delà du territoire franc comtois et de combler les problématiques d'assurance (garantie décennale, responsabilité civile). Si cette certification préfigure un accroissement du volume de vente, ce dernier reste néanmoins bien en deçà des capacités de production de l'usine construite. A ce titre, aucune reconduction du projet ou de demande de subvention n'est à ce jour envisagée.

CONCLUSIO
NS
/PERSPECTIVE
S

¹ Régulation de l'humidité dans l'air

B. Liste des personnes interrogées

Organisme	Nom	Prénom	Fonction
1 - Services instructeurs / Directions opérationnelles			
Direction Europe et Rayonnement International	PINARD	Dominique	Chef de service PO Bourgogne
Direction Europe et Rayonnement International	ROUSSELET	Franck	CM Efficacité énergétique et mobilité durable - biodiversité
Direction Europe et Rayonnement International	ISLASSE	Jean-François	Chef de service PO Franche-Comté Massif du Jura
Direction Europe et Rayonnement International	MESLIER MARTINEAU	Mathias Kévin	CM Pilotage / ancien CM axe 5
Direction Europe et Rayonnement International	BUNOD	Anne-Hélène	Chargée de mission Fonds UE Transition énergétique - ENR - Efficacité énergétique - Mobilité durable
Direction Transition énergétique	CAMINADE	Geneviève	Chef de Projet Transition Energétique
Direction Transition énergétique	ANTOINE	Pauline	Chargé de mission énergie renouvelable
Direction Transition énergétique	DELORME	Sylvie	Chef de service Production Energétique
Direction Transition énergétique	CUCHE	Jocelyne	Chef de service Efficacité énergétique
Direction Transition énergétique	PERROT	Alexandre	Coordonnateur des programmes européens FEDER
Direction Transition énergétique	COLI	Marie-Laure	Chargée de mission Efficacité énergétique
Direction Transition énergétique	SIRUGUE	Marie-Pierre	Chargée de mission énergie renouvelable
Direction Transports et infrastructures	MOLHERAT	Caroline	Chargée de mission gares et points d'arrêt (Franche-Comté)
Direction Transports et infrastructures	LAMIRAL	Marion	Chargée de mission Infrastructures routières
Direction Aménagement du territoire et numérique	COURVOISIER	Bertrand	Chargé de mission territoires
Direction Patrimoine et Gestion Immobilière	BERGEROT	Christophe	Directeur Adjoint
2 - Partenaires			
ADEME bois énergie / géothermie FC	RISS	Louison	Chargé de mission EnR thermique
ADEME méthanisation FC	SIBUE	Lionel	Chargé de mission démarches énergie climat, méthanisation, EnR participatives
ADEME	AZIERE	Michel	Chargé de mission bois énergie et réseaux de chaleur
Union Sociale de l'Habitat Bourgogne	BOUET MASSON	Emmanuel Boris	Directeur Chargé de mission
Union Sociale de l'Habitat Franche-Comté	SCHWERDORFFER	Anne	Directrice
Doubs	JOURNOT	Pascal	Chargé de mission énergie
ADERA	BOUVERET	Fabrice	Conseiller en énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie

AJENA	DALLOZ	Christophe	Chargé de mission chaleur renouvelable
Pro-Forêt	PINEY	Isabelle	Chargée de missions Bois Énergie
SIED70	CHAPELLE	Céline	Chargée de mission EnR
Agence technique départementale de Saône et Loire Parc naturel régional du Morvan	BERGMANN PERRUSSEL / KELLER	Nicolas Emma / Martin	Coordinateur politique climat chargés de mission ENR
SIEEEN	COTON	Patrice	DGA
Agence locale de l'énergie de la Nièvre (ALE 58)	SAVIGNON	Anne	Responsable ALE58
SYDED (25)	BIDAL	Christophe	Directeur adjoint Responsable du pôle énergie
Dijon Métropole	NONES	Monique	Service Subventions et fonds européens
	GUEREMONPREZ	Myriam	Service de l'habitat
	DARGIROL	Philippe	
Le Grand Chalon	LHEUREUX	Serge	Secrétariat général de l'OI
	GOUTHERAUD	Laurent	Responsable du service habitat
3 -Bénéficiaires			
Mairie d'Echannay	STREIBIG	Laurent	Maire de la commune
Grand Dijon Habitat	LAPOPIN	Brigitte	Chargé d'opérations
SCIC Habitat	GOTTI	Maryline	Chargé d'opérations
Région Bourgogne	CAMUS	Valérie	Chargée de mission gares et points d'arrêt
Grand Besançon	GIRARDOT	Hervé	Directeur projets de mobilité
Territoire Habitat	GUILLARD	Georges	Directeur des Services techniques
Communauté d'agglomération du Grand Dole	LEDET	Elen	Pôle Environnement et mobilité durable
Mairie de Doubs	SEIGNEUR	Matthieu	Secrétaire général
Communauté de communes Puisaye Forterre	RAVIER	Véronique	Chargée de mission Habitat
Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tille	BARRACHIN	Marie-Capucine	Animatrice LEADER
Opale Energie	DOLLAT	Nicolas	Chef de projets
Vieille Matériaux	BERCOT	Bernard	Responsable projets